DOSSIERS 17

Agir ici
Survie

Arnaud Labrousse

François-Xavier Verschave

Les pillards de la forêt

Exploitations criminelles en Afrique

AGONE

Les « Dossiers noirs » sont issus d'une collaboration entre Agir ici et Survie, qui mènent régulièrement, avec une vingtaine d'associations françaises, des campagnes conjointes pour « ramener à la raison démocratique » la politique africaine de la France. Afin d'en refonder la crédibilité, Agir ici et Survie ont émis une série de propositions régulièrement réactualisées.

Agir ici est un réseau de citoyens spécialisé dans l'intervention auprès des décideurs politiques et économiques des pays du Nord en faveur de relations Nord/Sud plus justes. Agir ici mène des campagnes d'opinion liées à l'actualité en collaboration avec d'autres associations françaises, européennes et internationales.
104, rue Oberkampf, 75011 Paris.
Tél. (0)1 56 98 24 40 • Fax (0)1 56 98 24 09
Courriel <agirici@agirici.org>

Survie est une association de citoyens qui intervient depuis 1983 auprès des responsables politiques français pour renforcer et rendre plus efficace la lutte contre l'extrême misère dans le monde. Survie milite pour une rénovation du dispositif de coopération, un assainissement des relations franco-africaines et une opposition ferme à la banalisation des crimes contre l'humanité.
57, av. du Maine, 75014 Paris.
Tél. (0)1 43 27 03 25 • Fax (0)1 43 20 55 58
Courriel <survie@wanadoo.fr>

Les « Dossiers noirs » d'Agir ici & Survie

L'Envers de la dette. Criminalité politique et économique au Congo-Brazza et en Angola, « Dossier noir 16 », Agone, 2002

Bolloré : monopoles, services compris, « Dossier noir 15 », L'Harmattan, 2000

Le Silence de la forêt. Réseaux, mafias et filière bois au Cameroun, « Dossier noir 14 », L'Harmattan, 2000

Projet pétrolier Tchad-Cameroun. Dés pipés sur le pipe-line, « Dossier noir 13 », L'Harmattan, 1999.

La Sécurité au sommet, l'insécurité à la base… « Dossier noir 12 », L'Harmattan, 1998

La Traite & l'esclavage négriers, Godwin Tété, « Dossier noir 11 », L'Harmattan, 1998

France-Sénégal. Une vitrine craquelée, « Dossier noir 10 », L'Harmattan, 1997

France-Zaïre-Congo, 1960-1997. Échec aux mercenaires, « Dossier noir 9 », L'Harmattan, 1997

Tchad, Niger. Escroqueries à la démocratie, « Dossier noir 8 », L'Harmattan, 1996

France-Cameroun. Croisement dangereux ! « Dossier noir 7 », L'Harmattan, 1996

Jacques Chirac & la Françafrique. Retour à la case Foccart ? « Dossier noir 6 », L'Harmattan, 1995

© Agone, 2002
BP 2326, F-13213 Marseille cedex 02
http://www.agone.org

ISBN 2-7489-0010-3

Arnaud Labrousse
François-Xavier Verschave

Les pillards de la forêt

Exploitations criminelles en Afrique

AGONE

J'ai toujours regretté que la corruption, qui attire tant de personnes sans scrupules, intéresse si peu les gens honnêtes.

Michel Foucault

N'importe qui, ou presque, peut devenir un jour ministre de la Coopération.

Jacques Godfrain
ancien ministre de la Coopération

Ce groupe d'enthousiastes se présentait comme l'Expédition d'Exploration Eldorado et je crois bien qu'ils étaient tenus par serment au secret. Mais cela ne les empêchait pas de parler en sordides flibustiers : ils faisaient preuve d'imprudence sans intrépidité, d'avidité sans audace, et de cruauté sans courage. […] Tout ce qu'ils voulaient, c'était arracher ses trésors aux entrailles du pays, et il n'y avait chez eux pas plus de préoccupation morale qu'il n'y en a chez les voleurs qui fracturent un coffre.

Joseph Conrad
Au cœur des ténèbres

Les sources les plus utilisées sont mentionnées sous forme d'abréviations (entre crochets, suivies des pages citées) dont la référence complète est donnée page 187.

On trouvera page 185 la liste des principaux sigles utilisés.

Par souci d'homogénéité, nous avons traduit en euros les sommes originellement exprimées en francs français.

Préambule
De la Françafrique à la Mafiafrique[I]

Repartons des origines de la « Françafrique ». Le terme[II] désigne la face immergée de l'iceberg des relations franco-africaines. En 1960, l'histoire accule de Gaulle à accorder l'indépendance aux colonies d'Afrique noire. Cette nouvelle légalité internationale proclamée fournit la face émergée, immaculée : la France meilleure amie de l'Afrique, du développement et de la démocratie. En même temps, son bras droit, Jacques Foccart, est chargé de maintenir la dépendance, par des moyens forcément illégaux, occultes, inavouables. Il sélectionne des chefs d'État « amis de la France » par la guerre (plus de 100 000 civils massacrés au Cameroun), l'assassinat ou la fraude électorale. À ces gardiens de l'ordre néocolonial, il propose un partage de la rente des matières premières et de l'aide au développement. Les bases militaires, le franc CFA

I. Pour plus d'informations sur les éléments évoqués dans ce texte, lire [ED], [NC] et [NS] (*cf.* liste des abréviations p. 187).

II. Exhumé en 1994 des antiques discours d'Houphouët-Boigny pour tenter de comprendre comment la France avait pu se rendre complice du génocide rwandais. À peine Survie avait-elle réussi, fin 2000, à rendre ce concept incontournable, qu'était déclenché un concert d'interventions dans les médias, sur le thème : « La Françafrique, oui, ça a existé, mais c'est fini depuis 1997 (ou 1994, ou 1990). » Le même genre de refrain est seriné à propos du financement occulte des partis politiques. Les deux phénomènes sont en partie liés, et le premier n'a pas plus disparu que le second. Nous vérifions tous les jours que la France et ses réseaux continuent de s'ingérer dans les manœuvres politiques ou militaires visant à garder ou (re)conquérir les pactoles africains, ou les nœuds de trafics.

convertible en Suisse, les services secrets et leurs faux-nez (Elf et de multiples PME, de fournitures ou de « sécurité ») complètent le dispositif.

C'est parti pour quarante ans de pillage, de soutien aux dictatures, de coups fourrés, de guerres secrètes – du Biafra aux deux Congos. Le Rwanda, les Comores, la Guinée-Bissau, le Liberia, la Sierra Leone, le Tchad, le Togo, etc. en conserveront longtemps les stigmates. Les dictateurs usés, boulimiques, dopés par l'endettement, ne pouvaient plus promettre le développement. Ils ont dégainé l'arme ultime, le bouc émissaire : « Si je prolonge mon pouvoir, avec mon clan et un discours ethnisant, c'est pour empêcher que vos ennemis de l'autre ethnie ne m'y remplacent. Excluons-les préventivement. » On connaît la suite. La criminalité politique est entrée en synergie avec la criminalité économique.

De telles dérives n'ont pas été sans déteindre sur la France : l'argent a totalement corrompu la « raison d'État » foccartienne, elle-même très contestable ; au fonds de commerce foccartien, légué à Jacques Chirac, s'est adjoint une galerie marchande, où ont investi les frères et neveux de Giscard, les fils de Mitterrand et de Pasqua… Les milliards dispensés par les Sirven et compagnie ont perdu tout sens de la mesure, bien au-delà du seul financement des partis. Les mécanismes de corruption ont fait tache d'huile en métropole, avec les mêmes entreprises (Bouygues, Dumez), les mêmes hommes (Étienne Leandri, Patrice Pelat, Michel Pacary, Michel Roussin, etc.), les mêmes fiduciaires suisses, banques luxembourgeoises, comptes panaméens. Une partie du racket des marchés

publics franciliens était recyclée via la Côte d'Ivoire ou l'Afrique centrale.

Services et mercenaires

Ce n'est pas d'aujourd'hui que datent les liens entre le pétrole, les ventes d'armes et les Services (secrets), ni les accointances de ces derniers avec le narcotrafic et les mafias. Les Services estiment généralement que leurs besoins excèdent très largement les budgets qui leur sont attribués. Au-delà du renseignement, ils estiment de leur rôle de surveiller, contrôler, infiltrer la criminalité organisée qui tient des régions ou des secteurs entiers, et de négocier avec elle. Ainsi, tout naturellement, les Services US ont pactisé avec la mafia italienne à la fin de la Seconde Guerre mondiale, leur homologues français se sont servis de la mafia corse pour financer une bonne partie de la guerre d'Indochine, puis ont suscité la *French Connection* à partir du Maroc – tandis que la CIA bénissait ou couvrait, tant qu'ils lui servaient, un général Noriega ou une narcobanque comme la BCCI. Pour la constitution et la circulation de leurs cagnottes, ainsi que l'efficacité de leurs alliances, les Services occidentaux ont beaucoup contribué à l'essor des paradis fiscaux. Mais la mondialisation dérégulée des moyens de paiement, l'explosion de l'argent sale et des volumes traités par ces territoires hors la loi ont fait céder les digues. Quand des initiés disent de « l'honorable correspondant » Sirven, jongleur de milliards, qu'il a vingt fois de quoi faire sauter la classe politique, cela résume malheureusement l'inversion des pouvoirs : la Françafrique

prône la raison d'État avec des méthodes de voyous, ceux qui les ont appliquées sont devenus des voyous qui font chanter la République.

Depuis quatre décennies, sous la houlette des Services français, une République souterraine à dominante néogaulliste a ponctionné sur les ventes d'armes et le pétrole africain, entre autres, des sommes faramineuses. Le même genre de ponctions a été ordonnancé outre-Atlantique, à une autre échelle et sur plusieurs continents. Par bien des côtés, la Françafrique fut d'abord sous-traitante de la guerre froide : ses réseaux furent connectés au dispositif anticommuniste américain. La proximité entre le pasquaïen Falcone et Bush Junior, fils d'un directeur de la CIA, ou entre les compagnies TotalFinaElf et Chevron, relativise les litanies du souverainisme anti-yankee : il s'est agi souvent d'une propagande à usage subalterne. Observant alors le tandem Falcone-Gaydamak, la place éminente du second, ses liens gros comme des câbles avec la DST, l'ex-KGB, le Mossad, l'on assiste presque en direct à la mondialisation des nappes financières non déclarées – entre trésors barbouzards et butins mafieux.

Les liens sont innombrables entre le pillage des matières premières (la corruption des dirigeants locaux ne laisse que des aumônes aux pays concernés), les services secrets et les dirigeants politiques des grandes puissances. Les flux financiers qui les relient passent par les paradis fiscaux, la Suisse mais aussi le Luxembourg, avec la chambre de compensation mondiale Clearstream. Le vol multiforme du pétrole, la multiplication indéfinie de la dette, moussée comme œufs en neige par une nuée

d'intermédiaires, ne peuvent se faire qu'avec la complicité des grandes banques, qui ont elles-mêmes multiplié les filiales dans les paradis fiscaux.

Comment généraliser les guerres sales après avoir mondialisé l'argent sale ? À sa manière, la Françafrique rejoint les Anglo-Saxons dans leur attrait croissant pour le recours aux mercenaires. Au Congo-Brazzaville, tandis que le pétrodictateur Sassou Nguesso et ses alliés perpétraient une série d'ignominies, les opposants et les organisations de la société civile dénonçaient « les légionnaires français » qui « procèdent à des fouilles systématiques sur les populations civiles[1] » dans les quartiers sud de la capitale. Comme aux barrières de Kigali, avant le génocide rwandais. Mais était-ce bien des légionnaires ? Qui étaient vraiment ces dizaines de « coopérants militaires », instructeurs, conseillers ou barbouzes français qui n'ont cessé d'opérer en appui de la coalition pro-Sassou, et d'accompagner ses crimes ?

Les mercenaires ont deux origines : d'un côté les vrais-faux mercenaires, militaires d'élite déguisés, reliés aux Services. Après la chute du mur de Berlin et la fin officielle de la guerre froide, il devenait difficile pour la France d'opérer ouvertement des interventions militaires en Afrique. Sous François Mitterrand, l'état-major élyséen a donc résolu de multiplier par trois le millier d'hommes capables d'intervenir « en profondeur », éventuellement sans uniforme. Ainsi a-t-on adjoint aux commandos du « Service Action » de la DGSE au moins

1. Communiqué de la représentation de l'ERDDUN (regroupement de partis opposés à Denis Sassou Nguesso), 10/06/1999.

1 500 soldats d'élite, légionnaires ou parachutistes de l'infanterie de marine (RPIMa). Le tout compose le COS, Commandement des opérations spéciales, rattaché directement à l'Élysée, hors hiérarchie. Une sorte de garde présidentielle, que Jacques Chirac reprendra volontiers en 1995. De l'autre côté, les « vrais » mercenaires : une dizaine d'officines spécialisées, bénéficiant en France de « la liberté du commerce », qui perpétuent ou renouvellent la tradition denardienne. Elles recrutent principalement dans un vivier d'extrême droite, le DPS (Département protection sécurité), cette « garde présidentielle » de Jean-Marie Le Pen dont une moitié est partie former le DPA (Département protection assistance), rattaché au MNR (Mouvement national républicain) du scissionniste Bruno Mégret : plus de mille hommes au total, pour la plupart anciens parachutistes, gendarmes ou policiers. Conçu sous le premier septennat de François Mitterrand, ce dispositif sera également pleinement repris par Jacques Chirac à partir de 1995.

Pétrole et dette

Le Dossier noir n° 16, *L'Envers de la dette*, révélait les pas supplémentaires qui ont été franchis en Angola. Désormais, les trafiquants d'armes comme Falcone ou les sociétés de mercenaires ont officiellement leur part dans les consortiums pétroliers : la guerre est programmée avec l'exploitation pétrolière. Il est significatif d'ailleurs que nombre de personnages-clefs du pétrole français aient été également vendeurs d'armes, membres ou proches des

services secrets : les Étienne Leandri, Alfred Sirven, Pierre Lethier, Jean-Yves Ollivier, Arcadi Gaydamak… La FIBA, banque fétiche du pétrole, abritait encore les comptes de l'empereur des jeux Robert Feliciaggi, éminence du réseau Pasqua. Enfin, plusieurs affaires en cours établissent des connexions entre le recyclage des pétrodollars et le faux-monnayage (faux dinars de Bahreïn) ou le narcotrafic – à commencer par la Birmanie, dont la junte amie de Total a rallié la Françafrique avec enthousiasme.

Le cas du Congo-Brazzaville est plus simple. Sous contrôle d'Elf depuis un quart de siècle, considéré comme une simple plate-forme pétrolière, sa gestion a été clairement abandonnée aux réseaux françafricains. Lors des horreurs de 1999, Washington n'a cessé de s'aligner discrètement derrière les prises de position françaises – en échange, sûrement, de discrétions réciproques. Effroyablement compliquée dans le détail, l'histoire du sort subi depuis 1991 par ce pays a dû obéir à une logique simple : ramener au pouvoir, tel un rouleau compresseur, le dictateur Denis Sassou Nguesso.

C'est l'un des Africains qui, depuis Houphouët, a « séduit » le plus large éventail de la classe politique française. Extrêmes compris. Seul son gendre Omar Bongo, l'émir d'Elf-Gabon, le surpasse peut-être en ce domaine. Sassou a un grand mérite : il ne réclame pour son État que 17 % de redevance sur la production pétrolière déclarée, et se montre très compréhensif sur les cargaisons non déclarées. Il dépense du coup beaucoup plus que son pays ne perçoit. Sous sa première dictature (1979-1991), la dette du Congo avait déjà crû démesurément. Depuis 1997, les modalités de

partage de production ont changé, mais non le principe de partage du pillage.

La mondialisation des pratiques et des acteurs dessine un puzzle complexe que les Dossiers noirs, pièce après pièce, s'efforcent d'analyser. *L'Envers de la dette* avait décrypté les liens qui unissent pétrole, dette, guerre et argent sale. *Les Pillards de la forêt* met à jour une autre pièce du puzzle. En observant les agissements de nombreuses sociétés (Rougier, Bolloré, Thanry, Pallisco, etc.), en révélant les liens qui existent entre des acteurs de l'exploitation et quelques réseaux mafieux, entre certains hommes politiques occidentaux (Foccart, Godfrain, Chirac, etc.) et leurs homologues africains, en suivant l'argent du bois depuis la Banque mondiale jusqu'aux coffres des paradis fiscaux, depuis les ventes de grumes jusqu'aux trafics d'armes, on comprendra comment s'organise, au mépris des législations et des populations, le pillage des forêts africaines.

Introduction
Ratiboisement durable

Tous les observateurs le savent : le saccage des forêts primaires d'Afrique centrale est infiniment plus rapide et radical que ne l'avouent les discours officiels et concertés des gouvernements africains et de leurs « bailleurs de fonds » occidentaux. Titillés par les mouvements écologistes, les seconds ont fait adopter aux premiers des réglementations politiquement correctes. Souvent impeccables, elles sont censées protéger l'écosystème et la biodiversité, garantir le « développement durable »[1]. Le résultat est exactement inverse.

Ce renversement ne surprendra pas ceux de nos lecteurs auxquels le double langage de la Françafrique est devenu familier. Il s'aggrave avec la montée exponentielle de la criminalité financière mondialisée. La destruction sans frein des forêts primaires est l'un des effets virulents d'une permissivité accrue : celle de diviser et conquérir le monde, de l'allotir en parts de butin. Les paradis fiscaux permettent de contourner toutes les règles. Leur argent sale achète en nombre croissant ceux qui sont chargés de faire appliquer la loi. Il peut actionner des sbires de tous ordres pour menacer ou châtier les récalcitrants ; il peut aussi déclencher des coups d'État ou des guerres civiles pour installer un pouvoir un peu plus compréhensif.

Plutôt que de théoriser une nouvelle fois sur ces mécanismes pervers, nous proposons ici plusieurs études de cas assez décoiffantes, où les opérateurs

français occupent une place privilégiée. Arnaud Labrousse – un pseudonyme, on l'aura compris –, chercheur indépendant dont les enquêtes au Cameroun nous permirent de publier en 2000 un Dossier noir retentissant, *Le Silence de la forêt*, a depuis poursuivi et approfondi ses recherches. Plus polarisées cette fois sur les implications françaises, elles vont au plus concret du foisonnement françafricain : ce terreau corrupteur et corrompu « pourrit » donc aussi l'un des patrimoines les plus précieux de l'humanité, les forêts primaires équatoriales ; il est urgent de les qualifier de biens publics mondiaux, en association avec ceux qui y vivent – et en vivaient sans les anéantir.

Je suis heureux d'avoir essayé de rendre accessible à un large public l'entrelacs des connexions mises à jour par cet investigateur courageux. Cela devrait permettre aux Africains lésés et spoliés par un tel saccage, de même qu'aux citoyens du monde scandalisés par ce gâchis mafieux, de mieux comprendre ce qu'il s'agit de combattre.

Mode d'emploi

La méthode inductive d'Arnaud Labrousse n'est pas d'un abord aisé aux esprits cartésiens. Il ne part pas d'un tronc doctrinal majestueux pour en déduire les racines, ou le feuillage, il plonge dans le fouillis de la réalité, part d'un acteur et en explore chaque fois les connexions. De proche en proche, il dessine un arbre, parfois aussi enchevêtré qu'un palétuvier dans la mangrove : pour sa finance et sa comptabilité, le monde des exploitants et profiteurs de la forêt aime les frontières imprécises entre la terre ferme et l'offshore, attiré qu'il est par les océans de liquidités.

À force de répéter ses exercices botaniques, Arnaud Labrousse nous dévoile une logique globale, celle d'un partage du monde où la dérégulation dénude les pays conquis de leurs dernières lois et protections. Quand les résistances civiques, locales ou internationales, se font trop vives, les bandes organisées (réseaux politico-financiers, cercles d'initiés, clans, mafias) laissent s'installer de nouveaux règlements mais en organisent le contournement, tout en s'assurant que les sanctions restent faibles, inapplicables ou inappliquées.

L'approche d'Arnaud Labrousse a quelque chose de pictural. Les couleurs vives de ses descriptions résultent, comme celles des icônes, de la superposition des couches. Il faut donc se laisser entraîner dans la multiplicité des faits, des acteurs et des firmes, pour être peu à peu « impressionné » par la

perversion du système à l'œuvre. Certains auront besoin de plusieurs lectures, même si l'on s'est efforcé de faciliter la première traversée. Il en est de cette écriture comme de certains films, qu'il est bon de revoir après une première imprégnation.

Des constantes s'imposeront au lecteur : règle et mépris de la règle ; enrichissement privé des responsables publics ; foisonnement d'intermédiaires interlopes, dealers de transgression. La Françafrique, archaïque ou modernisée, prête ses ramifications à des acteurs aux nationalités très diverses : ici encore, on observera sa mutation progressive en Mafiafrique.

Pour une meilleure compréhension du texte, seule une partie des liens qui établissent l'insertion de cette destruction des forêts dans un système plus vaste a été conservée. Cette prédation n'est pas isolée : un régime qui laisse (ou que l'on a contraint de laisser) piller son bois laissera aussi piller son pétrole, ses diamants, son ivoire, etc. Les prédateurs de ces diverses matières premières possèderont souvent des liens entre eux. Leurs réseaux ou circuits financiers ont commencé d'être décrits dans les publications antérieures d'Agir ici et Survie[1]. Le lecteur entreverra ces connexions. Les militants ne devraient pas les oublier lorsqu'ils bâtissent des dispositifs pour arrêter le massacre.

François-Xavier Verschave

1. Lire en particulier [ED] et [NS].

Hôtes & voisins de la maison Rougier

Par amour du bois

Où la maison Rougier vous éblouit

« Par amour du bois. Trois générations de la famille Rougier ont su développer, depuis la création de l'entreprise en 1923, *une véritable philosophie du bois*, reposant sur trois piliers :

– économiser et respecter la matière première ;

– promouvoir et valoriser une meilleure utilisation des essences ;

– élaborer et développer des concepts de produits innovants.

Fort de cet amour du bois, Rougier participe aujourd'hui […] au développement économique et social des pays où sont implantées ses filiales. »

Ainsi s'ouvre le site Internet du groupe Rougier, l'un des leaders de l'exploitation des forêts africaines, coté à la Bourse de Paris. Suit un couplet sur la gestion durable :

« Forêt et bois méritent respect, considération et valorisation. […] Pour que la forêt continue à maintenir les grands équilibres de notre planète, l'homme doit la gérer sainement, pour des raisons à la fois écologiques et économiques. […] Présent depuis cinquante ans en Afrique centrale, Rougier [y] est l'un des premiers exploitants forestiers. Il est désormais entré dans un processus de gestion durable de ses propres concessions. » L'aveu, sans doute,

que la gestion antérieure était sans lendemain. Mais qu'en est-il vraiment de la gestion actuelle ?

À Paris, le Grand Palais resplendit en Rougier. La FNAC aussi. Rougier affiche son bois à l'Assemblée nationale et au ministère des Finances. Il a habillé de tons chauds l'Opéra de Lyon, le siège de TF1, les centres de contrôle du tunnel sous la Manche. Pharaonique, il règne à perte de vue à la Bibliothèque nationale, chère à François Mitterrand. Il investit aussi bien l'Hôtel du département de la Corrèze que celui de la ville de Saint-Denis, il s'insinue avec autant d'aisance à la chambre de commerce de Haute-Corse qu'au conseil général pasquaïen des Hauts-de-Seine. Plus discrètement, Rougier se montre même au siège du *Monde*.

Difficile, voire impossible, de ne pas croiser, chaque jour, au moins un des clients de la première multinationale française du bois africain.

Presque octogénaire, la société de Jacques Rougier et de son fils Francis est aujourd'hui incontournable au Cameroun, au Gabon et au Congo-Brazzaville. Le groupe familial d'origine niortaise y contrôle environ un million et demi d'hectares de forêt. Il facture le produit de sa coupe plus de 150 millions d'euros par an, avec en 2000 un bénéfice avoué de 2,9 millions d'euros. Si chaque année les filiales africaines de Rougier SA acheminent quelque 500 000 m^3 de bois aux ports de Douala et de Port-Gentil, la société-mère multiplie sa valeur ajoutée grâce au négoce international et à la transformation des grumes (les siennes et celles d'autres producteurs) en produits finis.

Comme toujours, on connaît davantage les produits que la production. Mais peu à peu, cela

commence à changer. Il devient courant d'ajouter le bois africain, surexploité par des multinationales comme Rougier, à la liste des misères dont dépendent notre confort et notre bon goût. Tel diamant angolais a été mis au monde sous l'œil du mercenaire, tel chocolat ivoirien sent la sueur de l'enfant esclave, ce plein d'essence a financé la guerre civile à Brazzaville… Aujourd'hui, à l'invitation d'une poignée de militants écologistes, certains regardent de plus près le curriculum vitæ de ces glorieux panneaux et parquets, de ces charpentes élégantes que nous vendent Rougier SA et leurs semblables.

Centres à fric en Afrique centrale

Les Rougier des palais vont aussi à la mine

Ce n'est pas d'hier que des forêts africaines sont ratiboisées. Mais le « silence de la forêt » n'a été rompu que récemment : le cumul de trop d'excès prédateurs a entraîné la prise de conscience d'une mutilation irréversible de l'écosystème. Présente au Gabon depuis la fin des années 1960, Rougier SA n'a attiré l'attention internationale qu'en 1998 : la nouvelle se répand qu'elle exploite la forêt d'Ipassa-Mingouli. Trois ans plus tôt, elle s'était très solennellement engagée à ne pas couper cette zone exceptionnellement riche en biodiversité. Un rapport interne de l'Agence française de développement (AFD) note que la firme y navigue à vue : « L'exploitation s'y développe actuellement très largement sans inventaire d'aménagement ni d'exploitation préalable. »

Nouvel incident en juillet 2000 : Rougier SA est contrainte de retirer ses engins de la réserve

naturelle de la Lopé. La même année, elle a reçu 190 000 euros de l'AFD pour un « appui à l'aménagement forestier durable ». Soucieux de ménager les écologistes à la veille d'une échéance électorale, les ministères français de l'Environnement et de la Coopération confirmaient le 11 avril 2002 que l'AFD est « la seule banque de développement à appuyer les exploitants forestiers dans leur démarche d'aménagement »…

Si le président gabonais Omar Bongo, au pouvoir depuis 1967, s'entend bien avec le patriarche Jacques Rougier, Christian Bongo, l'un de ses fils, s'est plutôt entiché de Francis Rougier, l'héritier, directeur général de la firme. Depuis des décennies, la Société nationale des bois du Gabon (SNBG) avait le monopole de la commercialisation du bois national. En 2001, Christian Bongo convainc son père de casser ce monopole. Tout Libreville bruisse de rumeurs selon lesquelles certaines « pressions » en provenance des Rougier auraient joué un rôle clef dans l'intervention de l'ami Christian. Il venait d'être nommé président du conseil d'administration du chemin de fer Transgabonais – dont Rougier Gabon est un important actionnaire et utilisateur… La Françafrique s'entretient de ces proximités, qui rendent évidents les échanges d'amabilités [1].

1. Francis Rougier bénéficie d'une proximité nouvelle avec le sommet de l'État français. Le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin – « recommandé » à Jacques Chirac par Omar Bongo – était, jusqu'à sa nomination, président de la région Poitou-Charentes, où est produite la moitié des 320 000 m^3 de contreplaqués de bois gabonais fabriqués en France. En 2002, l'interprofession régionale Futurobois a lancé une campagne avec la participation de Rougier pour valoriser l'image de ce produit dans la filière meuble. L'initiative a été financée à 75 % par l'État et la région dont M. Raffarin gérait le budget. Jacques Rougier est le vice-président

Au Congo-Brazzaville, brûlé par la guerre civile, Rougier SA est l'une des premières entreprises françafricaines à revenir se placer sous la coupe du sanglant Denis Sassou Nguesso, qui a reconquis le pouvoir en octobre 1997 avec une nuée de troupes, milices et mercenaires étrangers. Au moment même où le dictateur restauré lance un nettoyage ethnique des quartiers sud de Brazzaville et des régions méridionales de son pays – une opération qui, en un an, a probablement fait plus de cent mille morts[I] –, la famille Rougier négocie l'attribution d'une concession de 370 500 hectares au nord du Congo : Mokabi. Les termes de l'accord sont agréables : le taux attendu de retour sur investissement est au maximum de deux ans (plus de 50 % par an) ; au départ, les redevances réclamées sont réduites des deux tiers.

Aujourd'hui les affaires marchent très bien à Mokabi. La proximité de cent mille réfugiés de la guerre au Congo-Kinshasa ne pose aucun problème : l'humanitaire n'est pas du ressort des investisseurs niortais. Ceux-ci apportent une toute autre contribution à l'économie locale : en l'espace d'un an, la forêt Rougier serait devenue un point chaud du braconnage professionnel en Afrique centrale. Les routes forestières récemment ouvertes et les mitraillettes des miliciens « réformés »[II] font

---

de la commission « Emploi, entreprises, activités nouvelles et technologies » du conseil économique et social régional.

I. Sur cette série de crimes contre l'humanité, lire [NS, ch. 1], [NP, 91-97, 112-115, 137-158] et [NC, 210-215].

II. Les jeunes « Cobras » recrutés par Denis Sassou Nguesso pour sa guerre ethnique sont quelque peu désœuvrés après avoir contribué à mater le sud du pays. Tous n'ont pu être recyclés dans les « forces de l'ordre », beaucoup ne savent pas ou plus ce qu'est la vie « civile ».

d'excellents ingrédients pour une recette giboyeuse : la décimation à court terme des grands mammifères.

Mais c'est au Cameroun, présidé depuis deux décennies par Paul Biya à l'ombre de la Françafrique[I], que les dégâts de Rougier SA ont été les plus documentés. Au début des années 1990, un « projet d'aménagement pilote intégré » à Dimako, bénéficiant de près de 4 millions d'euros de la Coopération française, se révèle un cache-sexe pour l'attribution à Rougier d'une forêt de 100 000 hectares – qu'elle aura loisir d'exploiter plus ou moins à sa guise. En 1994, le député Albert Mbida dénonce l'arnaque dans une lettre ouverte publiée par la presse indépendante[II]. La même année, les riverains du projet, déçus des effets sur le développement local, séquestrent un responsable de la firme. Les gendarmes viennent rétablir le droit des Rougier. Ce ne sera pas la dernière fois.

Au fil des années, Rougier SA s'est fait le chouchou du président Biya, et le meilleur ami de son administration, à tous les niveaux. Sur la liste de ses coupes figure une parcelle sous-traitée au neveu du président, le député Bonaventure Assam Mvondo, à Meyomessala, arrondissement natal de la Première famille. Le permis n'était pas censé dépasser 1 000 hectares et aurait dû expirer en juin 2000 : Rougier est si bien en cour qu'il continue mi-2002 d'exploiter environ 125 000 hectares… La disproportion (de 1 à 9) entre les faces émergée et immergée d'un iceberg est ici allègrement dépassée.

I. Au Cameroun, « le président Biya ne prend le pouvoir qu'avec le soutien d'Elf », selon Loïk Le Floch-Prigent (*in L'Express* du 12/12/96), ex-PDG de la compagnie pétrolière.
II. *Le Messager*, 27/06/94.

Mais ce sont les poignées de main avec monsieur le sous-préfet qui sont les plus gênantes pour les villageois. En toute illégalité, les filiales de Rougier dans la région de Djoum achètent souvent du bois directement aux paysans, sans passer par le ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF), seul habilité à octroyer les permis de coupe. Les bulldozers dégagent les arbres indiqués par un planteur démuni. Ils dévastent dans la foulée ses champs ou vergers, et/ou ceux de ses voisins. L'indemnisation est l'exception. Le sous-préfet, au courant de tout, est suffisamment arrosé pour noyer les problèmes.

Il est vrai que, avec ce qu'on appelle au Cameroun, de manière très optimiste, « la réforme » du secteur forestier, les Rougier commencent à rencontrer de temps en temps ce qui au moins ressemble à un problème. Une de leurs filiales, la Société industrielle de Mbang (SIM), s'est vue exclue des appels d'offres de concessions forestières de l'année 2000. Pour « faute lourde ». Bien sûr, le permis attribué deux mois avant cette exclusion intempestive est resté tout à fait valable. Et tout à fait rentable.

En avril 2000, une autre filiale, Cambois, est verbalisée pour « exploitation illégale en dehors de l'assiette couverte par [son] titre valide », dans le département du Dja-et-Lobo. Ce permis est sous-traité à la firme Renaissance, contrôlée par le fils du général Benoît Asso'o Emane. Les dommages et intérêts sont évalués à plus de 247 millions de francs CFA (377 000 euros). Curieusement, en décembre de la même année, ce n'est pas cette infraction mais deux autres commises par Cambois que l'administration choisit de sanctionner. La veille de Noël, cette société est frappée d'une amende de 8 millions

de francs CFA (12 200 euros), plus 71,9 millions de francs CFA (110 000 euros) de dommages et intérêts. Le tout représente moins du tiers des seuls dommages calculés au printemps. Mais il y a plus bizarre. Lors de son assemblée générale du 13 décembre 2000 – une dizaine de jours avant l'annonce de la sanction –, Cambois décide de réduire son capital social de 1 milliard à 10 millions de francs CFA. On ne connaît pas, malheureusement, la suite. Car sur un listing officiel du MINEF publié en juin 2001, récapitulant toutes les pénalités dues à l'administration forestière (pénalités dont le statut, « payé » ou « à régler », est clairement indiqué), le nom de Cambois ne figure tout simplement nulle part.

En janvier 2002, la plus vieille filiale camerounaise de Rougier, la Société forestière et industrielle de la Doumé (SFID), est frappée de plus de 11 millions de francs CFA (16 700 euros) d'amendes, dommages et intérêts pour plusieurs irrégularités, dont l'exportation – illégale – d'une essence rare et protégée, l'assaméla. Le communiqué du MINEF rappelle à la firme qu'elle dispose de sept jours « pour d'éventuels recours ».

Force est de constater que les Rougier ne sont pas autrement dérangés par ces mesures fortes et fort ambiguës. Ils sont aux petits soins pour le ministre de l'Environnement. En tout cas, Francis Rougier est assez doué en matière de publicité pour savoir intégrer l'autocritique dans son répertoire de promotion. Ainsi cette interview de mai 2000, parue dans *Marchés tropicaux* :

« Si on a pu avoir – c'est vrai – un comportement minier depuis vingt, trente ou quarante ans de l'exploitation forestière, car il fallait alors ouvrir la

forêt, aujourd'hui on se heurte, les uns et les autres, aux frontières du pays voisin qui a les mêmes problèmes car ses exploitants forestiers arrivent, eux aussi, à leur frontière. […] Nous étions dans une logique de collecte : lorsqu'on avait fini une concession, on la rendait à l'État et on allait plus loin. La concession n'avait pas de valeur intrinsèque. »

Rêvons qu'avec un peu plus d'argent du contribuable français, ce comportement minier se prépare à se transformer, avant que le dernier arbre rentable ne tombe, en comportement de doux ami de la Terre.

On en est à peu près là avec les Rougier aujourd'hui. D'une part on est content d'avoir finalement fait leur connaissance ; on voit ce qui se cache sous l'écorce de leurs belles œuvres. D'autre part, on a le sentiment fâcheux que quelque chose d'essentiel nous échappe : ce qui, peut-être, pourrit le cœur de l'arbre.

Aux Champs-Élysées

Où la maison Rougier fraie avec le réseau Pasqua

Descendons au siège parisien de la firme, au 75 avenue des Champs-Élysées. La façade est belle, l'intérieur aussi : marbre luisant, bois exotique, un tapis plus rouge qu'un scellé judiciaire. Au deuxième étage à gauche, les Rougier sont au travail.

Ils ne sont pas seuls. On trouve pas moins de trois autres sociétés derrière cette même porte. Elles s'appellent la Compagnie pour la coopération et le développement (CCD), le Cabinet Bernard international (CBI), et le Comptoir international d'achat et transit Afrique Export (CIAT).

Les données publiques de ce comptoir attirent un œil curieux : le nom de son patron, une personnalité corse, Toussaint Luciani ; celui de sa banque, la FIBA, aujourd'hui en liquidation. C'est la banque des « rétrocommissions », des norias de valises à billets, des livraisons d'armes aux guerres civiles africaines, de la famille Bongo, des jeux, paris et casinos. Bref, d'Elf et associés.

Si la littérature sur les activités forestières des Rougier est aujourd'hui abondante, celle sur les exploits corses en Afrique l'est davantage encore, du moins depuis deux ans. Jusqu'en 2000, seul un petit noyau d'adversaires de la Françafrique[I] s'inquiétait des circuits financiers de cette « Corsafrique » qui règne sur les casinos, les machines à sous, les loteries, les PMU[II] en Afrique francophone. Depuis, les patronymes Feliciaggi, Tomi, Mondoloni sont connus de beaucoup de monde – presque aussi connus, par exemple, que le nom de Charles Pasqua[III].

Cible directe ou indirecte des enquêtes ouvertes par le juge parisien Philippe Courroye et son collègue monégasque Jean-Christophe Hullin, le président du RPF (Rassemblement pour la France) a beaucoup perdu de sa sérénité. La campagne de

I. La partie immergée, hors la loi, de l'iceberg des relations franco-africaines. Lire entre autres [LF].

II. Le PMU (Pari mutuel urbain) organise les paris sur les courses hippiques françaises. Son extension en Afrique, une forme d'aliénation ludique, ne requiert qu'un investissement minimum. Condition à cette expansion : la symbiose avec les potentats locaux et leurs coutumes financières. Avantage principal : brasser du cash dans les eaux mêlées des rentes pétrolières, diamantaires, forestières… elles-mêmes connectées à l'argent des trafics subsahariens (armes, drogue, fausse monnaie…).

III. Dans *La Maison Pasqua* (Plon, 2002), Nicolas Beau dresse un tableau assez complet de cette Corsafrique.

son parti aux élections européennes de 1999 a bénéficié d'un concours de 1,15 million d'euros de la directrice du PMU gabonais, Marthe Mondoloni, une militante RPF de vingt-sept ans. La somme était tombée huit mois plus tôt sur son compte au Crédit foncier de Monaco. Elle serait une part des 15 millions d'euros que Robert Feliciaggi a gagné en 1995 lors de la revente du casino d'Annemasse, en Haute-Savoie. Un casino dont l'ouverture avait été autorisée par son ami, le ministre Pasqua – contre l'avis répété de la Commission supérieure des jeux. Le 10 janvier 2002, Robert Feliciaggi (présumé innocent) a été mis en examen pour « corruption, faux et usage de faux » et « trafic d'influence ». L'avenir présidentiel de Charles Pasqua en a été torpillé. Toussaint Luciani est l'un des collaborateurs les plus intimes de Robert Feliciaggi – son cousin.

Jeux dangereux

Premières excursions en Corsafrique pasquaïenne

La presse désigne Robert Feliciaggi comme « l'empereur des jeux en Afrique ». Elle nous rappelle très justement qu'il est aussi conseiller à l'Assemblée de Corse, chef local du RPF, maire du village de Pila Canale (265 habitants). Une autre part de son environnement n'est guère explorée que dans des bulletins confidentiels, comme *La Lettre du continent* (20/05/1999) :

« Mardi 11 mai 1999, vers 8 h du matin, Serge Leynaud, qui était au volant de son Audi sur la route d'Uzès, a eu un accident avec une moto. Celle-ci n'a pas heurté l'Audi mais les cinq balles

de 38 tirées par le passager ont bien touché leur cible… Exit "Serge l'Africain", propriétaire de casinos au Cameroun et en Côte d'Ivoire […]. Ancien lieutenant d'Albert Spaggiari, fiché lui-même comme le "parrain" de la mafia nîmoise […], Serge Leynaud avait été impliqué récemment dans le procès de Richard Perez, pris dans la nasse d'une sombre histoire de ramassage municipal d'ordures… Au Cameroun, les retombées de ce "regrettable accident" devraient "animer" un peu plus les relations déjà tendues entre la "famille" nîmoise et la "famille" corse […]. Protégée localement par un "super flic", Mbodi, la "famille" corse a le projet d'ouvrir à Douala un vaste complexe casino-discothèque, à deux pas de son concurrent, le casino de l'Estuaire (Akwa Palace), propriété de feu Serge Leynaud. Les deux promoteurs de ce projet évalué à 400 millions francs CFA […] séjournent à cet effet depuis quelques temps dans un grand hôtel de Douala. »

L'un des deux promoteurs, Charlie Rongiconi, est aujourd'hui un homme heureux. Sa société Cheops tient ses assemblées générales à l'hôtel du casino de son regretté « concurrent ». Comme au football, les Nîmois n'ont pas fait le poids devant les Corses[1].

Maudit, l'Akwa Palace ? Le 11 décembre 1999, Honorine Mengue, la jeune femme d'un précédent directeur, Jean-Luc Verrier, meurt dans des circonstances douteuses. Sa mort est finalement classée en suicide. Le veuf, également propriétaire

I. Avec 0,4 % de la population française, la Corse compte 10 % des clubs de 1re division (2 sur 20). Les « crocodiles » de Nîmes sont descendus en 3e division. Nous aurons l'occasion de revenir sur l'argent trouble du football professionnel.

de plusieurs boîtes de nuit à Douala, détenait des comptes bancaires à Paris et à Monaco. Toutes ses affaires étaient au nom de la défunte. Au moment de la mort de sa femme, Jean-Luc Verrier avait apparemment décidé que le temps était venu de quitter définitivement le Cameroun. Il s'apprêtait à s'installer en Europe de l'Est.

La mort de Jean-Michel Rossi, le 7 août 2000, n'est en aucun cas un suicide. Les policiers de l'île de Beauté continuent de rechercher, à leur façon, les quatre assassins non masqués de cette figure indépendantiste, abattue très publiquement devant son café matinal. Quelques semaines plus tôt, la victime avait publié un livre fournissant une explication dérangeante de l'assassinat du préfet Claude Érignac en 1998 : il se serait agi, dans l'esprit des commanditaires, de « pousser l'État à une répression tous azimuts, contre les nationalistes et contre la classe politique traditionnelle, afin de mettre en place une nouvelle classe dirigeante d'obédience mafieuse, actionnée par certains relais politiques parisiens. Cela n'a pas marché jusqu'au bout, mais le projet est toujours en sommeil[1] ».

Le meilleur ami de Rossi, François Santoni, leader depuis un quart de siècle du mouvement nationaliste, est lui aussi pour toujours en sommeil, depuis la nuit de 17 août 2001. Écrivain comme Rossi, il témoignait d'une lucidité croissante. Dans *Contre-enquête sur trois assassinats*, il dénonce une « opération de grande envergure, qui vise, ni plus ni moins, à s'emparer de la Corse. […] Ses promoteurs

1. Jean-Michel Rossi, François Santoni et Guy Benhamou, *Pour solde de tout compte*, Denoël, 2000. Un an plus tôt, une enquête remarquable du journaliste Alain Laville [CPC] débouchait sur les mêmes perspectives.

évoluent dans le monde des affaires et du pétrole à Paris, en Corse, en Afrique et ailleurs. Ces gens brassent d'énormes quantités d'argent, des milliards pas toujours très propres et qu'il faut faire circuler dans des circuits parallèles, qu'il faut "blanchir" avant de les réinjecter dans l'économie légale ».

Quant à l'identité des tueurs du préfet Érignac, François Santoni pointe du doigt des « membres de l'ancienne équipe de Charles Pasqua ». Une équipe qu'il connaissait assez bien. C'est avec eux qu'il négociait, entre 1993 et 1995, l'obtention par la Corse du statut de territoire d'outre-mer. Charles Pasqua était ministre de l'Intérieur. Tandis que la Corsafrique faisait pression pour recycler ses capitaux dans l'île de Beauté, il était déjà question de recycler en Afrique centrale pétro-forestière « les hommes de main les moins présentables, compromis dans des assassinats et des actions de droit commun » sous la bannière nationaliste. Il « aurait été envisagé de les utiliser pour la surveillance de plates-formes pétrolières d'Elf au Gabon[1] ».

Négoce et énergie

Toussaint Luciani, l'hôte irradiant des Rougier

La porte de Rougier ouvre donc sur le siège de la petite société CIAT, spécialiste du « négoce international et toutes opérations d'import-export, notamment produits manufacturés ». Il est curieux qu'une firme si bien logée, à quelques pas seulement du Fouquet's, soit dotée d'un si modeste capital social (15 000 euros), inchangé depuis sa

1. Guy Benhamou, « Ce que François Santoni a choisi de ne pas dire », *in Libération*, 29/10/96.

création en 1983[I]. Mais on constate que les frais de bureau du CIAT (assurance, téléphone, EDF, entretien…) sont tout aussi modestes : aux alentours de 600 euros par mois. Pour son beau local, la société ne réglait mensuellement que 1 719 euros. On ne sait quelle gentillesse, en 2000, a poussé Jacques et Francis Rougier à réduire ce loyer de quelque 520 euros. Sans doute apprécient-ils leur locataire.

Le directeur du CIAT, Toussaint Luciani, est né à Dakar en 1937. Il s'est engagé jeune dans l'OAS (Organisation armée secrète), qui engagea sur le tard un combat terroriste contre l'indépendance algérienne. Il y devint un cadre haut placé. Ses convictions semblent avoir duré. Au début des années 1980, le Groupe des enquêtes réservées de la préfecture de police de Paris s'est intéressé aux liens de Luciani avec l'ancien chef de l'action politique et psychologique de l'organisation secrète, Jean-Jacques Susini[II]. Mais l'enquête aurait été estimée trop sensible ; quelqu'un semble avoir suggéré aux policiers de la laisser tomber.

Rappelons que si de Gaulle et Jacques Foccart réprimèrent fermement les menées de l'OAS en Algérie et en métropole, ils s'empressèrent ensuite de la reconvertir dans leurs basses œuvres subsahariennes, la Françafrique en gestation. Avec quelques « bénéfices » à la clef.

Au milieu des années 1980, Toussaint Luciani est directeur de Pétrocorse, la filiale de distribution d'Elf sur l'île. Bien que fortement détaxée, l'essence aux pompes corses coûte au moins aussi cher que

I. Avec un chiffre d'affaires de quelque 120 000 euros, le CIAT a dégagé en 2000 un bénéfice de 29 486 euros.
II. Devenu en 1997 un proche de Jean-Marie Le Pen.

sur le continent : « La régulation du prix se fait en pool, explique un observateur, c'est-à-dire que tout le monde s'entend sur un prix minimum, il n'y a pas de concurrence, on oublie la détaxe qui devrait être répercutée au profit des consommateurs. Tout le monde est content, sauf le consommateur.[I] »

Tout le monde, y compris Toussaint Luciani. Pétrocorse domine le marché en ces années 1980. Son chiffre d'affaires est de près de 100 millions d'euros. Il est de notoriété publique que Luciani et son successeur à la tête de la firme, Noël Pantalacci, opéraient pour le compte des frères Feliciaggi, eux-mêmes mis en selle par André Tarallo, le Monsieur Afrique d'Elf (la maison mère). Pourquoi les Feliciaggi ? Constatons seulement que les installations de Pétrocorse ont été plutôt épargnées par les attentats indépendantistes et les diatribes de la presse nationaliste.

En 1988, Toussaint Luciani, gérant du CIAT depuis quatre ans[II], est nommé directeur de la Société gabonaise d'études nucléaires (SOGABEN). Un décret d'Omar Bongo attribuait à cette nouvelle entreprise un monopole pour « le stockage, l'importation, le transport et la gestion des déchets radioactifs » sur le sol gabonais. Un des administrateurs était Pascaline Bongo, la fille du président. Un autre, Noël Pantalacci. Ce conseiller de plusieurs chefs d'État africains appréciait le titre envié de « premier des Africains de Pasqua ». En Corse, ce dirigeant d'une filiale d'Elf s'est fait

I. Cité par Philippe Madelin, *La France mafieuse*, Éditions du Rocher, 1994.

II. Toussaint Luciani est devenu gérant et actionnaire du CIAT en décembre 1984. La firme a été créée en avril 1983 par quatre entrepreneurs, dont trois résidaient en Corse-du-Sud.

l'avocat de l'expansion des « bandits manchots » (les machines à sous)[I].

Conçu par Omar Bongo, ce projet prometteur aurait été promu avec acharnement et dans le plus grand secret par Jacques Foccart, qui aurait réussi à recruter, sans grande difficulté, Michel Pecqueur, ex-président d'Elf et ancien patron de la COGEMA (Compagnie générale des matières nucléaires) ainsi que du Commissariat à l'énergie atomique. Le montage d'une couverture scientifique de l'aventure ne posait aucun problème. Le régime gabonais, pour sa part, semblait tout à fait enthousiaste. Notons qu'au Gabon le nucléaire et le bois s'entrecroisent : le président du conseil d'administration de la SOGABEN était Hervé Moutsinga, à l'époque ministre de l'Environnement et de la Protection de la nature – ce même ministère qui octroie les concessions forestières aux Rougier, dans les bureaux desquels est hébergé… le directeur de la SOGABEN. L'un des successeurs de Moutsinga à l'Environnement, Richard-Auguste Onouviet, est tout aussi passionné de Rougier. Il a fait son apprentissage écologique comme directeur administratif de la filiale locale de la COGEMA, le monopole public français des matières nucléaires[II]. Cette filiale procu-

I. D'après [CPC, 118-119]. Il est impossible de comprendre ces mélanges détonants si l'on ne se souvient pas des incroyables alliances hors la loi autorisées par la guerre froide (lire [NC]). Ceux qui furent ainsi affranchis de la loi eurent évidemment tendance à en abuser.

II. Rebaptisé AREVA. Les amis d'Onouviet sont légion. L'un des plus connus est l'ex-ministre française de la Culture, Catherine Tasca. En 1998, cette protégée de François Mitterrand a succédé à Onouviet à la tête de l'association France-Gabon. Elle s'est chargée personnellement de l'organisation au Sénat français, le

rait de l'uranium gabonais pour les besoins de l'Hexagone. Entre autres[1].

Cette SOGABEN était un rêve milliardaire. S'il s'est dissipé, ce n'est pas parce que le site choisi pour le stockage des déchets nucléaires était un marécage. À en croire la version officielle, le contexte international était devenu défavorable : plusieurs bateaux bourrés de déchets toxiques venaient de se délester dans des ports africains, soulevant quelques vagues médiatiques. En mai 1988, les délégués au sommet de l'Organisation de l'unité africaine, à Addis-Abeba, émirent une résolution déclarant que « le déversement de déchets nucléaires et industriels [était] un crime contre l'Afrique et les populations africaines ». La SOGABEN était morte.

Joyeux Noël

Pompes à finances et développement à la mode corsafricaine

L'échec de cette diversification nucléaire n'a pas empêché la prospérité de Toussaint Luciani et de ses commanditaires. De janvier 1985 à juin 1999, leur comptoir CIAT contrôle, depuis le siège de Rougier, 65 % de la SED. L'objectif de cette « Société d'études pour le développement » est admirable : « la coopération technique internationale pour la réalisation de projets de développement ».

14 février 2001, d'un colloque consacré à « L'avenir du secteur forêt et environnement au Gabon ». Les Rougier, père et fils, furent naturellement parmi les hôtes de marque. Fin janvier 2002, Richard Onouviet a été « promu » ministre des Mines, de l'Énergie, du Pétrole et des Ressources hydrauliques.

I. Sur les autres destinations de l'uranium gabonais et les objectifs cachés du dispositif nucléaire français, lire Dominique Lorentz, *Une guerre* et *Affaires atomiques* (Les Arènes, 1997 et 2000).

Elle s'autorise à cet effet « la réalisation de toutes opérations de négoce ». Jusqu'en 1996, Noël Pantalacci est directeur de la SED. Il détient le reste du capital (35 %). En mai de cette année-là, il cède ses actions et sa fonction à son fils Antoine[I]. Le salaire mensuel du nouveau directeur est fixé à 150 euros[II].

I. Le procès-verbal de l'assemblée générale du 22 mai 1996 indique que « monsieur Pantalacci n'a perçu aucune rémunération au titre de ces fonctions de gérant au cours de l'exercice 1995 ».
II. Le 25 juin 1999, la part que détient le CIAT dans la SED est cédée à un certain Daniel Romo – lui-même administrateur du CIAT à hauteur de 15 %. Le même jour, Daniel Romo cède ses actions CIAT à un ancien membre de l'OAS Métro Jeunes (OMJ), Christian Alba, dont l'épouse Angelina est la sœur du très « Algérie française » Toussaint Luciani. Jusqu'en avril 2000, Christian, Angelina et Toussaint étaient coactionnaires d'une fructueuse société de publicité, Induction, basée à Issy-les-Moulineaux (92). Christian Alba est né en 1937 à Alger. Ce Maurrassien convaincu a continué de fréquenter dangereusement les rescapés de l'OAS bien après l'indépendance algérienne. Il s'immisce aussi dans l'extrême droite hexagonale. Au milieu des années 1960, il côtoie les frères Georges et Nicolas Kayanakis ainsi que Jean Caunes, les fondateurs du Mouvement Jeune révolution (MJR) – d'où proviendront nombre de membres du Front national, dont Jean-Pierre Stirbois. Georges Kayanakis parlait de « maintenir les positions occidentales contre vents et marées ». Son frère Nicolas, monarchiste, était en bonnes relations avec Jean-Marie Le Pen depuis le début des années 1950. Tout cela a un parfum de *stay behind*, cette phalange secrète anticommuniste recrutée par la CIA, avec un fort penchant pour l'extrême droite (lire [NC, 33-51]). Daniel Romo était l'un des deux actionnaires principaux de la Société du casino de la baie des Anges, à Nice, jusqu'à sa dissolution en 1999. En 1995, l'accord municipal pour la construction de cet établissement serait passé par Gilbert Stellardo, premier adjoint au maire ex-FN, Jacques Peyrat. À l'Hôtel de ville de Nice, l'un des alliés « objectifs » de Stellardo était un chargé de mission au cabinet du maire, Gilles Buscia, ancien complice dans l'OAS de… Christian Alba. Buscia a été amnistié en 1968 de sa participation présumée à de nombreux assassinats et attentats. En juin 2002, le nouveau ministre de la Coopération Pierre-André Wiltzer a hérité d'un chef de cabinet expérimenté : Alain Belais, qui fut affecté aux mêmes fonctions en 1995 auprès du ministre Jacques Godfrain (*cf.* chap. 3). Entre-temps, Belais a été directeur de cabinet du maire de Nice, recyclé de l'extrême droite. Dans cette bonne ville, le

Le 21 février 2001, les lecteurs du *Figaro* apprennent les déboires de ce quasi-bénévole :

« Agissant sur commission rogatoire des juges Courroye et Prévost-Desprez, mais aussi du juge Éva Joly dans le cadre du dossier Elf, les policiers ont fouillé les locaux d'une société du 8e arrondissement de Paris, la SED, dirigée par un certain Antoine Pantalacci. Les magistrats s'interrogent sur d'éventuels mouvements financiers liés à cette société en relation avec différents comptes monégasques appartenant à des personnes en contact avec l'entourage de Charles Pasqua[1]. Antoine Pantalacci, que *Le Figaro* a tenté de joindre à plusieurs reprises, n'a pas souhaité s'exprimer. »

Une semaine plus tard, *Le Canard enchaîné* du 28 février éclaire cette perquisition :

« Pendant l'instruction de l'affaire Elf, des courriers anonymes décrivant le rôle joué par la SED étaient parvenus aux juges dès 1996. Quatre ans plus tard, les enquêteurs ont enfin découvert que cette SED était destinataire de certaines valises de billets venues de la Principauté. Les documents saisis sur place laissent entrevoir un enchevêtrement de sociétés civiles immobilières, toutes domiciliées à la SED et dont une petite dizaine ont des comptes, comme de juste, au Crédit foncier de Monaco. »

---

procureur Montgolfier a constaté que les dossiers relatifs aux agressions commises à la faculté de Lettres par le groupe fasciste GUD avaient mystérieusement disparu (*Le Monde*, 30/07/02). Bref, la cité de la baie des Anges est aussi propice au blanchiment des liens avec l'extrême droite qu'à celui de l'argent des mafias italiennes et russes.

1. La même semaine la police judiciaire a perquisitionné les bureaux du conseiller diplomatique de Charles Pasqua, Bernard Guillet.

Mais c'est *Le Parisien* qui a bénéficié de l'information la plus complète. Il l'a publiée le 15 mars 2001 sans la moindre trace de conditionnel :

« Une série de perquisitions a été menée le 13 février et le 1er mars au siège de la SED. […] Gérée officiellement par un homme de paille, Antoine Pantalacci, la SED est en fait la propriété de Robert Feliciaggi et de Michel Tomi. Cette société leur a permis de gérer en France les capitaux engrangés en Afrique, où ils disposent d'un véritable empire dans le domaine des jeux. […] Cet argent était discrètement redistribué à de multiples bénéficiaires, après son passage sur les comptes du Crédit foncier de Monaco et son transfert vers la banque Indosuez[I] à Paris. Des millions ont ainsi été "mis à disposition" aux guichets de l'établissement bancaire du boulevard Haussmann, puis ramenés à la SED par des porteurs de valises. […] L'enquête a […] permis d'établir que des hommes proches de Jean-Jé Colonna ont reçu d'importantes sommes d'argent. Le parrain de la Corse, accompagné de sa garde rapprochée, a lui-même été aperçu dans les locaux de la SED, en grande conversation avec Michel Tomi et Robert Feliciaggi.[II]»

Jean-Jé Colonna – « le seul parrain corse », selon la commission d'enquête parlementaire de 1998 sur la Corse – fut condamné à dix-sept ans d'emprisonnement en janvier 1978 pour avoir exporté

I. Intégrée au Crédit agricole, qui s'est pris de passion pour la finance acrobatique et les établissements « branchés » (sur les paradis fiscaux). Lire [ED, 104-108].

II. Dans un rapport du 6 mars 2001, la Direction de la sûreté publique monégasque confirme que d'« importantes sommes d'argent auraient été remises à des proches de Jean-Jé Colonna […] par l'entremise de la SED ».

une tonne d'héroïne aux États-Unis. Il s'est enfui. Après un long mais assez agréable exil au Brésil[1], il est rentré au village en 1985 : à Pila Canale, plus exactement. Le maire de cette minuscule localité n'est autre que Robert Feliciaggi. Devenu une figure de légende, Jean-Jé étend ses tentacules depuis ce repaire, en parfaite intelligence avec le premier magistrat de la commune – l'homme qui parie sur l'Afrique.

Inévitablement, les perquisitions du printemps 2001 ont démontré que « l'argent récupéré par la SED avait servi à "rémunérer" grassement des décideurs africains, qui recevaient de pleines valises de billets directement dans des palaces parisiens ». Plus surprenante fut la découverte de lettres adressés par des policiers français à Robert Feliciaggi, sollicitant son entremise, par exemple pour une mutation dans le sud de la France. Les juges ont encore trouvé à la SED de faux tampons consulaires de l'accueillante République du Gabon. N'était-elle pas le vrai consulat de cette république bananière ? Rappelons qu'il s'agissait, jusqu'en 1999, d'une filiale du comptoir CIAT hébergé chez les Rougier, très investis au Gabon…

I. Des membres de la mafia italienne condamnés en 2001 ont vendu en 1998 une importante affaire brésilienne de machines à sous à la société espagnole Pefaco. Créée cette même année 1998, la Pefaco est également présente au Bénin, en Centrafrique, en Guinée équatoriale, au Nicaragua et au Salvador. La police française la situe dans la mouvance Feliciaggi-Luciani (lire *Le Figaro*, 26/07/02). L'un de ses « conseillers » n'est autre que l'exleader indépendantiste Alain Orsoni, qui réside aujourd'hui au Guatemala. L'un des deux gérants corses de la Pefaco se rend souvent à Miami. Il est vrai que les relations entre la « finance » corse et les Services américains remontent à plus d'un demi-siècle.

Les liens de ce comptoir avec le pasquaïen Noël Pantalacci méritent une attention particulière. Ce Corsafricain exemplaire ne supportait guère le préfet Claude Érignac. Selon le journaliste Alain Laville, il en était même « un "ennemi intime" [CPC, 115] ». En 1997, c'est sous la présidence de Noël Pantalacci que la Caisse de développement de la Corse (CADEC) annule une dette de 1,8 million d'euros de l'hôtel Miramar de Propriano, propriété de la femme de Jean-Jé Colonna. Un mois après la prise de fonctions du préfet Érignac, la CADEC achète le Miramar et le revend aussitôt – avec un bénéfice de 150 euros. Le repreneur avisé est la Société civile immobilière Punta Mare, dont Robert Feliciaggi devient l'actionnaire principal le jour de la vente.

La même année, invoquant la proximité d'un lycée, le nouveau préfet refuse d'autoriser l'installation de quarante machines à sous supplémentaires dans le casino d'Ajaccio, contrôlé lui aussi par la famille Colonna. Noël Pantalacci, alors premier adjoint au maire, est le plus vigoureux défenseur du projet. Claude Érignac fait de l'affaire son cheval de bataille – pas seulement, on le devine, pour protéger la bourse des lycéens. Il s'y intéresse peut-être d'un peu trop près, suppose Alain Laville. « Ne vous inquiétez pas, aurait-il confié à une collègue, il est hors de question qu'il y ait une seule machine à sous de plus. Je m'y oppose par tous les moyens! » Il est assassiné le 7 février 1998. Un mois plus tard, Noël Pantalacci et Robert Feliciaggi sont élus à l'Assemblée de Corse sur une liste divers droite que les mauvais esprits insulaires appellent « Cosa Nostra ». Qualifié de « dissident

socialiste », l'ex-OAS Toussaint Luciani est également élu[I]. Aujourd'hui, au casino d'Ajaccio, on attend moins de temps pour prendre son tour.

L'ami Sassou

Où l'on se souvient que Brazzaville, berceau de la France libre, fut ensuite celui de la Corsafrique

Une odeur anti-Érignac flottait autour du CIAT et de la SED. Personne ne semble l'avoir encore captée. Ou ceux qui l'ont sentie préfèrent ne pas en parler. En juillet 1999, les enquêteurs chargés de l'assassinat du préfet s'intéressent à une excroissance d'Elf : AGRICONGO. La firme, créée en 1986, est censée officiellement satisfaire un besoin irrépressible : la généreuse multinationale se doit de réinvestir au Congo une part des revenus du pétrole. AGRICONGO se flatte d'« expérimenter les techniques agricoles pour la création de ceintures maraîchères autour de Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie » ; en octobre 1992, elle reçoit 350 000 euros de la Coopération française[II]. L'argent n'aurait pas été déboursé à l'insu de…

I. « Clin d'œil pour les initiés », rapportait *Libération* au lendemain du scrutin (05/03/98), « sur toutes ces listes néo-RPR ainsi que sur celle d'un dissident socialiste, mais cousin de Feliciaggi [Toussaint Luciani], stationne un représentant de Sainte-Lucie-de-Tallano. Émouvante représentativité pour un village de 424 âmes, dont un seul conseiller municipal est connu : Daniel Leandri, homme de confiance de Pasqua, chargé des missions difficiles en Afrique. » Toussaint Luciani est devenu membre de la commission permanente de l'Assemblée de Corse, dont il soutient le président, José Rossi. Il y prône « l'exception corse ». Au second tour des législatives de 2002, les électeurs de son village Moca Croce ont voté à plus de 80 % pour le voisin et ami Robert Feliciaggi.
II. Selon *Marchés tropicaux* (09/10/92).

Claude Érignac, directeur de cabinet du ministre de la Coopération Jacques Pelletier (1988-89). Car selon certains, c'est avec l'assistance – peut-être à l'insistance – de Claude Érignac qu'AGRICONGO, montée par les Feliciaggi et André Tarallo, aurait vu le jour. En 1986, le futur préfet est directeur des Affaires politiques, administratives et financières de l'Outre-mer, auprès d'un ministre chiraquien très influent, Bernard Pons. De l'Outre-mer à la Corse en passant par la Coopération, il est passé par des postes « branchés », et la dérive des réseaux françafricains n'est pas pour lui une hydraulique inconnue. Admettons que la presse, qui a couvert la descente policière à la SED au printemps 2001, n'ait rien flairé de tout cela. Mais comment les enquêteurs pourraient-ils, eux, ne pas être au parfum ? Jusqu'à son déménagement en juillet 2000, la SED (Société d'études pour le développement…) partageait les mêmes bureaux… qu'AGRICONGO[I].

Directeur d'AGRICONGO (élargie depuis en AGRISUD), Jacques Baratier est devenu l'envoyé préféré de Jacques Chirac auprès de Denis Sassou Nguesso. En 1997, il a rejoint encore plus vite que les Rougier son ami Sassou, dictateur rétabli par la Françafrique au prix de la destruction du Congo : AGRICONGO fut alors le seul organisme à continuer de bénéficier des concours de l'Agence française de développement (AFD)[II]. En 1995,

I. Parmi les autres occupants de ces bureaux, au 34 rue des Bourdonnais, figurait la SCI Boulevard Foch. Directeur : Antoine Pantalacci.

II. Avec comme partenaire le CIRAD, centre public de recherche très investi dans la foresterie tropicale.

Jacques Baratier figurait sur une liste[I] dite des « emplois fictifs » d'Elf Aquitaine International, pour 4 900 euros mensuels. Mais peut-être accomplissait-il pour la galaxie Elf (qui inclut on l'a vu une grande part de la Corsafrique) un travail éminemment rentable ?

Presque en face de la SED, au n° 19 de la rue de la Trémoille, on tombe sur un autre site stratégique pour la kleptocratie congolaise : le siège de son expert en relations publiques. Ancienne éminence de la presse française, Jean-Paul Pigasse n'est pas un « homme sans qualités » : neveu par alliance d'Alfred Sirven, membre influent de l'Opus Dei[II], farouche propagandiste de Denis Sassou Nguesso. C'est rue de la Trémoille qu'il rédige les remarquables *Dépêches de Brazzaville*, tâche pour laquelle il serait payé 30 000 euros par mois.

Quand Rougier SA est arrivée au Congo-Brazzaville, en 1999, elle y a obtenu une concession d'autant plus mirifique qu'elle était seule en lice. Le directeur général de Rougier, Francis, habite dans le même bâtiment que Jean-Paul Pigasse : 6 rue des Luynes et 201 boulevard Saint-Germain, deux adresses distinctes qui font partie du même édifice. Ces deux adresses partagent, selon certains, une autre particularité : toutes les deux, ainsi que le 199B boulevard Saint-Germain, seraient propriété de l'Opus Dei.

I. Transmise au *Nouvel Observateur*.
II. Mouvement catholique très conservateur et hiérarchisé, né et grandi initialement dans l'Espagne franquiste.

Les Pasqua ne sont pas loin

Où l'ombre des Pasqua fils et père se profile derrière la Corsafrique ludique

Pierre-Philippe Pasqua est soupçonné d'avoir financé illégalement les activités politiques de son papa. Ce militant de l'extrême droite a été formé aux affaires africaines dans le groupe agroalimentaire Mimran[I], aux ventes d'armes par un très grand expert et ami de la famille, Étienne Leandri[II]. Il a installé le siège de ses activités parisiennes dans une grande proximité des locaux de la SED : 14 rue Clément Marot. Là se traitaient les affaires africaines du réseau Pasqua. Là fut basée l'association pasquaïenne Demain la France – représentée en Corse par Robert Feliciaggi, via une « filiale », Demain la Corse.

Pierre-Philippe Pasqua a effectué au moins une mission en Afrique pour le compte de ses voisins de la SED. Quelles affaires traitait rue Marot sa Société centrale de commerce et de liaison (SOCOLIA)[III] ? On ne sait pas très bien. On sait par contre que le fils de l'ancien ministre a un faible pour le Cameroun, pays phare des Rougier, et que plusieurs Camerounais sont associés à la Société

I. Le Dossier noir n° 10 d'Agir ici et Survie (*France-Sénégal. La vitrine craquelée*, L'Harmattan, 1997) donne un aperçu des méthodes de ce groupe (p. 56-59).

II. Sur le rôle de ce magnum de la corruption, lire [NS, 378-381]. Son existence mouvementée est retracée par Julien Caumer dans *Les Requins*, Flammarion, 1999.

III. L'un de ses administrateurs a un hébergement très « branché » : la SILADI (acronyme dont la signification n'est apparemment pas connue du tribunal de commerce de Paris) est abritée à la même adresse que Challenger Special Oil Services : 49 bis avenue Franklin-D.-Roosevelt. Dirigée par Patrick Scemama, Challenger SOS est spécialisée dans l'entretien des pipelines les plus abîmés, à l'œuvre au Congo pour le compte d'Elf (1981,

d'investissement financier en Afrique (SIFA), une filiale de la SOCOLIA créée en 1990.

Le gérant de la SIFA, Jacques Ippolito, demeure 14 rue Clément Marot, c'est-à-dire au siège social de la SOCOLIA. Il préside également le conseil d'administration de la Société camerounaise d'équipement, dont les assemblées générales se déroulent… dans les locaux de la SOCOLIA[1].

Autre actionnaire de la SIFA : Dominique Ippolito. Il aime l'Afrique, mais pas ses animaux. Gérant de la société parisienne Extérieur monde, il envoie les chasseurs francophones dans plusieurs pays du continent abattre autant de quadrupèdes que les fameuses lois locales le permettent. Prix forfaitaire : autour de 5 300 euros la tête. Son catalogue propose de nombreux clichés de touristes armés, bien en chair, accroupis à côté de bêtes immobiles au regard vitreux. Comment ne pas être tenté par cette Namibie où « vous chasserez dans un biotope très dense, [ce qui] permet des approches et des tirs relativement proches » ? ou par ce Burkina Faso, où « les quotas délivrés permettent de gérer toutes les demandes », dans une zone contiguë à la réserve de Singou ? La pêche est bonne au Gabon, à quelques kilomètres du parc national du Petit Loango… Corsafrique ne rime décidément pas avec écologie.

1995, 1996) et Agip (1998), au Gabon pour Elf (1993), au Cameroun pour la même firme (1983), au Soudan (1982), au Nigeria (1990, 1992, 1993, 1996), ainsi qu'en Birmanie (1994). Des pays « sensibles ». Challenger SOS possède des représentations à Bagdad et à Damas. Elle travaille aussi pour l'industrie nucléaire française et pour l'OTAN.

I. En 1995 Roger Aupicq remplace Bernard Gorce à la tête de SOCOLIA. Sa rémunération brute est fixée à 6 100 euros par an. Encore un quasi-bénévole ! Il est remplacé peu de temps après par un certain Jean-Paul Laurent. En juillet 2000, la SOCOLIA déménage au 32 avenue Matignon, à côté de l'Élysée.

Il n'est plus inconcevable que le CIAT, et par contrecoup ses hôtes Rougier, reçoivent bientôt l'attention médiatique qu'ils méritent. Toussaint Luciani a déjà frôlé la une en 1998, tout en évitant la prison. Lors des élections législatives de 1997, il se trouve directeur de campagne et mandataire financier de Denis de Rocca-Serra, qui affronte son propre cousin, Jean-Paul de Rocca-Serra. Le suppléant de Denis est Robert Feliciaggi. Une enquête de l'Inspection générale des finances sur la Caisse régionale du Crédit agricole trouve suspect le financement de cette campagne. Les prêts de la banque destinés au redressement du secteur agricole de l'île « ont le plus souvent abondé les comptes personnels de [… Denis de] Rocca-Serra [ainsi que de son frère]. Tout en continuant à emprunter et tout en accumulant des arriérés, M. Denis de Rocca-Serra a financé à hauteur de [16 700 euros] sa campagne législative de 1997 sur un compte ouvert au Crédit agricole[I] ».

Les inspecteurs ont noté que le frère de Toussaint Luciani, Antoine, est aussi un client de cette banque : des « prêts contractés pour l'acquisition d'un appartement ont été reversés, par l'intermédiaire de M. Antoine Luciani, à diverses sociétés de construction et de promotion immobilière pour [213 000 euros]. Le prêt a été partiellement remboursé grâce à un versement de M. Toussaint Luciani, qui possède un compte joint avec M. Antoine Luciani[II] ».

I. Cité par le rapport de la mission d'information parlementaire sur la Corse.

II. *Ibid.* Ce rapport parlementaire note également qu'« un prêt de [350 000 euros], consolidé dans le cadre de la "mesure Balladur", a donné lieu à des versements de [94 000 euros] à la société

Ce compte joint pourrait bien s'avérer décisif pour l'avenir du tandem de cohabitants CIAT-Rougier. Car on retrouve le nom d'Antoine Luciani associé à tous les grands casinos de France dont les licences ont été attribuées par Charles Pasqua – contre l'avis de la commission des jeux – et dont la gestion, la revente ou la faillite sont aujourd'hui au centre des instructions du juge Courroye : Saint-Nectaire, Néris-les-Bains, Bandol, Palavas-les-Flots, Vals-les-Bains.

Dans les actes concernant ce dernier établissement apparaît le nom « Antoine Toussaint Luciani » – une personne physique qui semble réunir les meilleures qualités des deux frères. L'épouse du gérant de Vals-les-Bains, Antoine Poli, est morte en 1998. Les droits de succession que le veuf devait à l'État n'étaient pas insignifiants : 253 953 euros. En garantie de ces droits, Antoine Poli a cédé au Trésor public 250 actions de son casino. En décembre 1999, il a créé avec ses enfants la société Poliholding, qui a la particularité de jouir d'un capital à peu près dix fois supérieur à celui du casino. Et la roue tourne. En 1999, le bénéfice de la maison dépassait les 900 000 euros.

Mais si Toussaint Luciani est bien destiné à la célébrité, c'est probablement l'affaire d'Annemasse qui l'y propulsera[1]. Pas moins de 900 000 euros du

immobilière Pantalacci de M. Noël-Bernard Pantalacci ». Ce n'est qu'une coïncidence, bien sûr, si le Crédit agricole, très impliqué dans le préfinancement du pétrole congolais, est une des deux banques de Rougier. C'est encore une coïncidence si un ancien administrateur du CIAT, André Janot, a présidé la Caisse régionale du Crédit agricole mutuel du Cantal. Il a cédé ses parts du CIAT en 1994… à l'âge de quatre-vingt-six ans.

1. Quant à son associé Daniel Romo (actionnaire du CIAT entre juin 1985 et juin 1999, propriétaire de Sud Voyages à Montpellier), il

bénéfice de la revente du casino d'Annemasse seraient arrivés dans les coffres du Gazelec Football Club Olympique d'Ajaccio (GFCOA), dont le frère de Toussaint était administrateur, et dont Robert Feliciaggi a été le patron[I].

Toussaint Luciani s'était personnellement chargé, au milieu des années 1980, de convaincre le maire d'Annemasse de l'intégrité des casinotiers insulaires. En mars 2001, *Le Monde*, toujours charmant dans le rôle du naïf, approche pour un commentaire notre Luciani, identifié comme « un élu corse ». Le quotidien recueille son souvenir : « La première fois que j'ai vu M. [Robert] Borrel […], il n'était pas très convaincu. » Et le journaliste d'ajouter : « Ses réticences n'ont pas duré. Le casino pouvait augmenter sensiblement les ressources de la commune. » On peut le croire.[II]

---

est plutôt inquiété par la Société du casino de la baie des Anges à Nice, qu'il a fallu dissoudre en 1999. Elle était présidée par Robert Feliciaggi, mais Romo était l'un des deux principaux actionnaires (avec Franck Sonigo, propriétaire d'un bar marseillais).

I. Le malheureux Bernard Bonnet n'était pas un supporter du GFCOA. Une enquête commandée en 1999 par ce préfet trop musclé aurait confirmé les soupçons de son prédécesseur, selon lesquels 45 700 euros d'argent public censé aider des handicapés et des chômeurs auraient servi en 1998 à « apurer le passif fiscal et social » du club.

II. Parmi les promoteurs de cette offre impossible à refuser, on retrouve un autre Corsafricain pluriactif, Jacques Bonnefoy, ex-administrateur de la SOGABEN – la société qui voulait décharger des déchets radioactifs au Gabon. Alors directeur de la loterie nationale de Djibouti, son principal allié local était Ismaël Omar Guelleh, chef de cabinet du président Hassan Gouled, et déjà l'homme fort du régime – à cette époque très occupé au nettoyage ethnique des Afars. La Françafrique portera plus tard l'aimable Guelleh à la succession de Gouled.

En octobre 1995, le magistrat Bernard Borrel, coopérant judiciaire à Djibouti, « se suicide ». En janvier 2000, l'ex-chef de la sécurité de Hassan Gouled dénonce « un homme d'affaires corse » dans ce qu'il qualifie de meurtre.

Aujourd'hui, Toussaint Luciani partage l'actionnariat du CIAT avec Chantal Frérot (et Christian Alba). Elle habite au 7 rue Beaujon, au pied de l'Arc de triomphe, tandis que Toussaint Luciani, lui, réside au-dessus d'une station-service, à l'une des sorties les moins cotées de Paris. Curiosité, ils sont tous deux, Toussaint et Chantal, actionnaires de la SCI Beaujon numéro 7. Une adresse très connue du monde des affaires parisiennes : c'est le siège de la délégation générale des Infrastructures commerciales de la chambre de commerce et d'industrie de Paris.

En mars 1997, Jacques Bonnefoy déménage à Madagascar. Il est introduit auprès du président Ratsiraka par son beau-frère, le dentiste parisien Jean-Marc Aubert, et entre immédiatement en affaires avec Annick, la fille du président. Avec son aide, il importe cent trente véhicules de luxe pour les troisièmes Jeux de la francophonie. Annick Ratsiraka n'apprécie pas de n'avoir reçu qu'un maigre « pourboire » de 3 000 euros quand Jacques Bonnefoy et son partenaire Christophe Durand, haut dignitaire de la GLNF (Grande Loge Nationale Française, omniprésente en Françafrique), auraient touché quelque 300 000 euros de commissions. Le facilitateur de ces manœuvres aurait été l'ancien chef de cabinet du sénateur Charles Pasqua, le très joueur Jean-François Probst, conseiller en relations publiques du perdant corse Jean Tiberi et du gagnant congolais Sassou Nguesso.
En 1998, l'ancien de la SOGABEN Jacques Bonnefoy refait surface en prenant contact avec une firme belge, Mines et métaux, « pour essayer de l'intéresser au renflouement d'un navire échoué près de Fort-Dauphin [Madagascar] et qui contiendrait de l'uranium provenant du Gabon » (*La Lettre de l'océan Indien*, 28/03/98). La même année, à travers sa société Asiaco, il monte un projet d'importation de machines à sous à Madagascar. Bourreau de travail, il est vu à la tour Elf essayant de convaincre l'ancienne éminence grise de la SOGABEN de racheter la raffinerie malgache de Toamasina…

Créativité financière

Où les Rougier accueillent des assureurs « totalement novateurs »

Il ne serait pas sage de refermer la porte des bureaux Rougier sans rendre une visite, au moins de courtoisie, à la troisième société qui y est abritée[I]. Le Cabinet Bernard international (CBI), une société d'assurances, a été créé en 1994 par le Niortais Jean-Luc Bernard ; en 1997 un certain Yves Marquelet, né en Côte d'Ivoire, entre dans son capital à hauteur de 50 %. L'année suivante, ces vendeurs d'assurances créent Assurbois – basée, elle, à La Rochelle, le port français qui voit débarquer le plus de bois Rougier. Si la firme se spécialise dans le « courtage d'assurances à destination des entreprises de la filière bois », il est plus qu'évident, en regardant la liste de ses clients – dont quasiment toutes les filiales de Rougier –, que c'est bien la filière africaine qui est principalement visée[II]. La publicité de la firme fait état d'un « concept totalement novateur ». On propose « un ensemble de services et prestations spécifiquement adaptés à chacune des branches de la filière. La maîtrise des risques prend une place privilégiée dans ce

I. La quatrième firme, CCD, est aujourd'hui en liquidation. Créée en 1992, elle comptait Francis Rougier parmi ses administrateurs. Elle était « marchand de biens » et « agent immobilier ». L'ancien collaborateur Henri Berliet, directeur entre 1940 et 1944 des services commerciaux de l'usine lyonnaise de son père, aurait été un autre administrateur.

II. Les commissions payées en 2000 à Assurbois par des filiales africaines de Rougier (SFID, Cambois, TIB, Rougier Gabon), ainsi que des « honoraires » (non détaillés) reçus de ces filiales se sont élevés à 76 357 euros. Les autres clients africains d'Assurbois (une firme « camerounaise » du nom de Trex Division Corporation, six firmes ivoiriennes et trois firmes gabonaises) lui ont payé 52 248 euros, Rougier SA et ses filiales françaises 51 175 euros.

concept. L'objectif […] est de réduire ensemble : Vous et Nous, la vulnérabilité de votre entreprise et de limiter la probabilité d'occurrence de sinistres ainsi que leur gravité. »

De Vous à Nous, ce thème se prolonge ainsi : « Le programme d'assurances et de prévention ne représente qu'une des facettes d'Assurbois dans la mesure ou d'autres services situés en amont et en aval participent à l'élaboration de cet environnement sécurisé. […] Assurbois fait appel à des professionnels pour tous les domaines concernés par ces prestations. » On se demande de quels professionnels il s'agit exactement.

Assurbois n'assure pas que des sociétés forestières. Parmi les sept particuliers bénéficiant de sa « sécurité », quatre sont membres du clan Rougier. Dont Jacques et Francis : les personnes physiques ont elles aussi besoin de maîtriser les risques.

Quant au département Assurbois Yachting, il assure les « bateaux bois, yachts classiques, unités de prestige, et chantiers navals ». Pour l'année 2000, voici la liste des clients « bateaux » et le montant en euros des commissions versées : Tressières Pascal, 26 ; Gillet Hervé, 124 ; Jabre Gabriel, 103 ; Destremau, 60 ; Belthe Daniel, 86 ; Caland Pierre, 1 287 ; Barre Éric, 66 ; Lagadeuc Yann, 21.

L'assureur de ces bateaux ivres n'a-t-il pas oublié quelques zéros ? Une commission de 26 euros peut correspondre à une vieille barque. Sauf qu'on imagine mal le propriétaire d'une tel esquif évoluant à l'aise dans les bureaux branchés de l'assureur rochelais – tapissés d'ailleurs de bois tropical… Le triptyque forêt-yachts-assurances a un petit air de triangle des Bermudes.

Il faut croire que ce genre de triangle fait des adeptes en forêt françafricaine. Un autre yachtman avisé, René Brenac, a fondé la bien nommée société gabonaise SOGAFRIC[I], le plus grand groupe multisectoriel du pays d'Omar Bongo. Une filiale, la société Industrielle et forestière du Komo (IFK), a obtenu en 2000 un permis de coupe de 200 000 hectares sans la moindre mise aux enchères, contrairement aux vœux de la Banque mondiale. Celle-ci n'a pourtant pas hésité, avec le concours de l'Agence française de développement, à financer le « plan d'aménagement durable » d'IFK. Qui sera sans doute un modèle de transparence.

L'actuel directeur général de SOGAFRIC, Christian Kerangall, et son cofondateur, Robert Boutonnet, sont administrateurs de la banque la plus profitable du Gabon, la BGFIBank, dont SOGAFRIC détient 30 %. Cette sorte de nouvelle FIBA, de coffre-fort TotalElf-Gabon[II], est présidée par le directeur adjoint du cabinet d'Omar Bongo, Patrice Otha. Elle compte parmi ses autres administrateurs Pascaline Bongo, la fille d'Omar, ex-administratrice de la SOGABEN. Côté finance, René Brenac préfère la banque gabonaise à l'assurance rochelaise.

Il détient à Paris la Société financière Courcelles (SFC), au capital de 366 000 euros. SFC est gérée

I. Active dans la juteuse reconstruction de Brazzaville dès la fin de la guerre civile de 1997, SOGAFRIC cherchait en 2000 des partenaires américains pour un projet de chantier de réparation navale à Port-Gentil (Gabon), évalué à 12 millions de dollars.

II. La BGFIBank a fait 13,1 millions d'euros de bénéfice en 2001. Elle a signé « un partenariat avec Western Union pour que les sous circulent plus vite… » [LDC, 18/04/02].

par son fils Christophe. Avec son frère, ses deux sœurs, son père et sa mère, le jeune Christophe est aussi actionnaire de la société immobilière La Désirade, créée en 1993 par le propriétaire de la SOGAFRIC pour assurer « la prise à bail, l'administration, l'acquisition, la propriété d'un bateau de plaisance au bénéfice de ses membres ». Si le capital de cette « entreprise » (1 500 euros) fait penser à la modestie des primes d'Assurbois, son siège social fait plutôt songer à la famille Rougier : la résidence du Golf de Valinco, à Olmeto Plage (Corse-du-Sud), est au cœur du territoire de Jean-Jé Colonna.

Yaoundé : nuée sur la forêt

Comique

Où la Banque mondiale s'adonne à la commedia dell'arte

Les fonctionnaires de la Banque mondiale ne sont pas réputés pour leur sens de l'humour. Il semble y avoir des exceptions. En octobre 2000, l'expert forestier principal de la Banque pour la région Afrique rentre d'une visite au Cameroun. Dans son rapport interne, Giuseppe Topa raconte comment son équipe a « félicité les autorités camerounaises pour le déroulement des adjudications de vingt et une concessions forestières en juin-juillet 2000. Ces adjudications se sont déroulées avec rigueur et transparence, dans la satisfaction générale de la profession et des partenaires internationaux ».

Les adjudications en question, portant sur 1,7 million d'hectares de forêt, étaient les premières depuis celles, désastreuses, de 1997, qui marquèrent le début de la mise en application des « réformes » du secteur forestier au Cameroun.

Que M. Topa ait vu « rigueur et transparence » là où tricherie et braderie étaient encore une fois à l'ordre du jour ne prêterait peut-être pas à sourire si l'on n'y était forcé par la qualité et la conviction d'un vrai talent comique. En ce mois d'octobre, M. Topa jouait en fait une sorte de rappel : bissé par la « profession » et les « partenaires », il rejouait un sketch déjà proposé au grand public quelque temps

plus tôt. Début juin, Giuseppe Topa s'était en effet confié à *Jeune Afrique/L'Intelligent*[1] :

« Nous recherchons en priorité les solutions négociées. Au Cameroun, cette démarche a permis de passer d'une dynamique de confrontation très dure à des rapports constructifs avec le gouvernement, les professionnels et les ONG environnementales. Du coup, ce pays met en place un système d'attribution des concessions, de contrôle de l'exploitation et de protection de la nature qui pourrait devenir à terme l'un des plus performants dans le monde. »

Si la Banque est mondiale, la mythologie est ici bien américaine. Le triomphe des solutions négociées là où jusqu'à hier régnaient confrontation et obscurité – voilà l'*american way*, la toute-puissance du *positive thinking*. « Du coup », le rêve s'installe, il ouvre sur un horizon sans fin, dopé à l'hyperbole bon marché. Force est de constater que le satisfecit de l'expert de la Banque sur le déroulement des appels d'offres de l'été 2000 a été émis… avant leur déroulement.

La prestation d'octobre de M. Topa aurait sûrement souffert si mention avait été faite du rapport de l'observateur indépendant des adjudications. D'autant que la nomination d'un tel auditeur,

I. Le 11 mars 2002, le codirecteur de cette publication, dont le siège parisien est très proche de l'ambassade du Cameroun, qualifie « le pays de Paul Biya » de « *success story* discrète, qu'il n'est peut-être pas politiquement correct de relever […]. Et tant pis pour ces Camerounais qui […] trouvent paradoxalement suspect tout compliment à leur égard ». Tant pis aussi pour une presse indépendante « trop souvent au bord du caniveau parce que trop souvent vénale ». Tous les observateurs de la presse panafricaine savent que *Jeune Afrique/L'Intelligent* est le mieux placé pour cette leçon de déontologie.

Olivier Behle, était une initiative de la Banque. Dans son rapport, adressé le 7 juillet 2000 au ministère de l'Environnement et des Forêts, il remarquait d'abord un problème d'information :

« La qualification des offres s'est heurtée de manière générale à une insuffisance de données disponibles pour l'analyse. Ainsi en est-il de l'état des sanctions appliquées aux contrevenants, de même que de la situation des usines, des superficies et des titres déjà antérieurement attribués. »

Difficile pour la commission interministérielle d'attribution d'évaluer « l'expertise » d'une société quand la liste de ses permis antérieurs est introuvable. Sans références, les critères techniques selon lesquels les candidats allaient être sélectionnés ne pouvaient que se révéler très flous. Olivier Behle est d'avis que « la qualification technique n'est pas un obstacle véritable dans le processus d'attribution ». Bref, comme dans les meilleurs casinos de Douala, une tenue correcte est strictement exigée, mais n'importe qui peut jouer. Bien sûr, certains joueurs sont plus expérimentés que d'autres :

« L'examen de l'évaluation révèle paradoxalement que les soumissionnaires, qui étaient seuls en compétition pour une UFA [unité forestière d'aménagement], ont soumissionné quasiment au prix plancher, ce qui peut laisser croire qu'ils ont eu connaissance […] qu'ils étaient seuls en compétition. »

Rabat-joie, Olivier Behle se permet de signaler un autre « paradoxe » désagréable :

« Il est apparu qu'un très grand nombre de soumissionnaires n'ont pas joint un tableau de la situation financière de l'entreprise. Pour un grand

nombre de celles qui ont joint cette situation financière, les informations présentées sont apparues incohérentes, voire irréalistes, sinon manifestement fausses. […] Il nous apparaît anormal que soient appelées à concourir, eu égard aux enjeux, des sociétés ayant pour seul capital social 1 million de francs CFA [1 500 euros] et dont la solvabilité est seulement attestée par un simple contrat de location de matériel et/ou par une simple attestation bancaire de garantie de solvabilité. Cette situation est une porte ouverte à toutes les manipulations. »

Si les observations d'Olivier Behle sont nettement en décalage avec la sérénade de Giuseppe Topa, l'observateur indépendant se montre, en fin de compte, bon joueur lui aussi : on note une absence troublante de noms propres dans son rapport, ainsi qu'une certaine hâte dans sa rédaction. Behle et Associés est le partenaire, depuis 1995, du cabinet d'avocats Moutome-Wolber, qui ne cache guère son rôle de tentacule françafricain. Seul avocat français à être inscrit au barreau camerounais, Gérard Wolber se vante publiquement de ce qu'il appelle ses « attributions » : « Oui, je fais du lobbying. Si quelqu'un vient me demander comment faire pour étendre les activités de sa société au Cameroun, j'estime de mes attributions de lui ouvrir des portes, de faciliter la signature de contrats avec l'administration, je l'aide […] avec la qualité de mes contacts.[1] »

Un langage adéquat. Gérard Wolber est conseiller du commerce extérieur de la France ; sa femme Elissar est la nièce du redoutable sultan des

1. *Jeune Afrique Économie*, décembre 1990.

Bamoun, un des alliés les plus proches de Paul Biya[I]. Elle était en affaires, au moment des appels d'offres scrutés par Olivier Behle, avec l'épouse de Bernard Zipfel, président de l'antenne locale des Amis de Jacques Chirac[II].

Le document de Behle et Associés se garde donc d'indiquer l'identité du grand gagnant des adjudications 2000, Ingénierie forestière (INGF). Cette société récemment créée est la seule à avoir raflé trois concessions. Elle est contrôlée par le fils du président, Franck Biya.

En famille

L'étiquette Biya facilite bien les choses

Au moment où Giuseppe Topa s'enthousiasme de l'intégrité des appels d'offres forestiers de 2000, l'information selon laquelle INGF est la société du Premier fils est disponible sur presque chaque trottoir de Yaoundé. Elle n'a certes pas échappé à la Banque : ses propres consultants rédigent pour le ministère camerounais des Finances une *Revue technique des concessions forestières*, où figure un

I. Gérard Wolber a pour associé Douala Moutome, ancien ministre de la Justice. Il est devenu chef du Comité de vigilance de la communauté française au Cameroun après le meurtre crapuleux d'un des siens en janvier 2000 à Douala, la mégapole portuaire. S'en est suivie la création d'une police d'exception, le Commandement opérationnel, auteur d'excès épouvantables, dont plusieurs centaines d'exécutions extrajudiciaires (lire [NC, 243]). La « vigilance » du grand avocat à l'égard des tortures et assassinats de masse commis par cette milice semble avoir été moins efficace que sa revendication sécuritaire.

II. De passage à Yaoundé entre les deux tours de l'élection présidentielle de 2002, Michèle Alliot-Marie, présidente du RPR, a loué la militance de l'avisé Zipfel « dans ce continent africain qui lui est si cher » (*Cameroon Tribune*, 02/05/02).

tableau indiquant l'origine du capital des soumissionnaires. En face d'INGF est mentionné « F. Biya ». Le document-source était lisible dès septembre 2000.

Le jeune Premier a alors trente ans, dont à peu près quatre passés dans les parages du secteur bois. Il aurait pu mieux respecter la solennité, sinon le sérieux, de la mise en scène de la Banque : pour trois concessions différentes, INGF propose trois offres identiques – d'un montant presque double de la deuxième offre la plus importante de la séance. La société s'oblige à débourser 1,3 milliard de francs CFA (2 millions d'euros) sous 45 jours. Une broutille pour le clan présidentiel. Pourtant, au jour fatidique, Franck Biya se déclare contraint de lâcher une de ses trois prises au deuxième soumissionnaire. Encore une société chanceuse[1].

Les créateurs d'Ingénierie forestière SA auraient pu la nommer Ingénierie financière SA. La présidente de son conseil d'administration, Michèle Roucher, n'a pas l'air d'une novice. Elle est la belle-sœur du neveu de Paul Biya, Bonaventure Mvondo Assam – le député forestier préféré des Rougier. La femme de celui-ci était, jusqu'à sa mort, la patronne du restaurant La Marseillaise à Yaoundé, l'établissement libanais où la serveuse la plus débrouillarde du début des années 1990 s'appelait Chantal Vigouroux, l'actuelle épouse de

I. Ces adjudications étaient soumises à une règle selon laquelle une concession dont la caution bancaire reste impayée 45 jours après la date d'attribution est dévolue au deuxième soumissionnaire. La règle est illégale. Le décret d'application de la loi forestière de 1994 stipule que, passé le délai de 45 jours, « la concession concernée est à nouveau soumise à la procédure d'appel d'offres public ».

Paul Biya. Michèle Roucher représente la Société industrielle et commerciale du Cameroun (SICC) au sein de la nouvelle Société de trading et d'exploitation de pétrole brut et de produit pétrolier (TRADEX)[I]. Du sérieux.

Les billets de banque ayant tous la même couleur, les affaires du pétrole et les affaires du bois vont très bien ensemble. La TRADEX est présidée par le directeur général de la Société nationale des hydrocarbures (SNH) – célèbre pour son rôle de vecteur de rétrocommissions d'Elf à destination de l'entourage de Charles Pasqua. La SNH fut aussi le mécène de la Rose-Croix, une chevalerie mystico-barbouzarde très influente au Cameroun[II]. Mais l'actionnaire le plus insaisissable de TRADEX est la société genevoise Adryx Oil, filiale du groupe Addax & Oryx, basé aux îles Vierges – un paradis fiscal de première classe.

Le moins qu'on puisse dire de la publicité de ce groupe est qu'elle est sélective. Impossible de rater la bonne parole d'Addax & Oryx dans les pages du périodique qui publie les plaisanteries de Giuseppe Topa. « Ensemble, nous allons aider nos forêts à reprendre du poids », promet la firme virginale. Un équipement gazier d'Oryx Bénin va pouvoir accroître le nombre de bouteilles de gaz ménager dans le pays, explique le texte. « En réduisant la consommation de bois de chauffage, cette nouvelle forme d'énergie permettra d'économiser chaque année

I. SICC, qui possède une scierie à Obala (aujourd'hui en redressement judiciaire), est aussi membre du groupement d'intérêt économique Boskalis-Campo qui drague le chenal de Douala, long de 50 km. Où les dragueurs ont-ils déposé les 4,7 millions de m^3 de sable hautement toxique qu'ils ont collectés jusqu'à fin 2000 ?
II. Lire [NS, 447] et [NC, 79-83].

l'équivalent de 600 hectares de forêt. […] Oryx contribue à préserver les forêts africaines. »

Les 128 000 hectares de forêt camerounaise « cadeautés » à Franck Biya ne contribuent évidemment pas à cette noble cause : pas de publicité, donc, pour les liens d'Addax & Oryx avec le clan présidentiel de Yaoundé. Pas de réclame non plus pour les activités d'exploration aurifère de la filiale Axmin en Centrafrique : les ressources naturelles de ce pays font en général l'objet d'un pillage éhonté. On attend aussi le publi-reportage qui nous informerait de la condamnation récente par la justice suisse de plusieurs responsables d'Addax pour l'aide apportée à feu le dictateur Sani Abacha dans le vol organisé des richesses du Nigeria.

Les amis de Thanry

Une multinationale franco-chinoise jongle avec les assiettes (de coupes)

Les appels d'offres 2000 du secteur forestier réformé furent également un grand cru pour la multinationale franco-chinoise Thanry. Via trois de ses plus petites filiales, la firme a récupéré plus de 230 000 hectares de forêt. En avait-elle vraiment besoin ? Ajoutées aux permis qu'elle contrôlait déjà, directement ou indirectement, ces nouvelles adjudications lui donnaient environ 850 000 hectares pour le seul Cameroun – plus de quatre fois le maximum légal[1]. Les offres de Thanry ne souffraient

1. « Toute prise de participation majoritaire ou création d'une société d'exploitation par un exploitant forestier ayant pour résultat de porter la superficie totale détenue par lui au-delà de 200 000 ha est interdite. » Article 49 (2) de la loi n° 94-1 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.

pas du fait qu'un proche de sa direction, le député du parti au pouvoir Maurice Baloulognoli, siégeait à la commission interministérielle d'attribution. En 1998, cet ancien infirmier aurait reçu 4 000 francs CFA pour chaque mètre cube coupé par la Compagnie forestière du Cameroun (CFC), une filiale de Thanry implantée dans les parages de son village natal, Mopou. L'exploitation forestière ne fait pas que des gagnants. En 1997, l'élection du député Baloulognoli a fait perdre à la région son unique infirmier, mué en « intermédiaire ». En avril 2000, les ouvriers du camp de la CFC n'avaient toujours pas accès à l'eau potable, comme en témoigne une enquête menée par des ONG camerounaises :

« La CFC a creusé un puits à l'usage des habitants du camp sans avoir recours à un expert. Quand il a été constaté que l'eau était impropre à la consommation, la compagnie a procédé à un traitement de l'eau qui ne s'est pas avéré efficace. À ce jour, l'approvisionnement en eau de l'ensemble de la population du camp [plus de 300 personnes] repose sur cette source impropre à la consommation ; les particules contenues dans l'eau la rendent même peu attrayante pour la toilette. [I] »

Au long des années 1990, les écologistes se sont familiarisés avec Thanry. On connaît ses saccages, son allergie aux impôts, son mépris des droits des riverains, son goût pour la viande de brousse, son affection pour les fongicides les plus toxiques [II]. En 1999, le ministère de l'Environnement et des

I. CIEFE *et al.*, *Étude d'impact social et environnemental de l'exploitation forestière dans la concession de la Compagnie forestière du Cameroun*, avril 2000.
II. Lire [SF, 84].

Forêts (MINEF) a lui-même vigoureusement dénoncé la firme pour « exploitation anarchique […] sans le moindre respect des assiettes de coupe, [qui] remet en cause toute la politique forestière et de gestion durable de nos ressources prônée par le gouvernement[I] ».

Et pourtant. On a le sentiment, comme pour les Rougier, que tout n'a pas encore été dit sur le sujet.

Il apparaît que Thanry avait un grand ami en Centrafrique, l'ex-Premier ministre Jean-Luc Mandaba, mort en octobre 2000. Par empoisonnement, si l'on en croit ses proches. Son fils Hervé meurt à peine deux semaines plus tard. On ne sait pas de quoi. Ni pourquoi exactement le conseiller spécial français du président Patassé, Serge Kiné, aurait « déconseillé » toute autopsie[II]. Apparemment, ces décès n'ont pas eu d'impact négatif sur les chiffres d'exportation, via le port de Douala, des filiales centrafricaines de Thanry dont Jean-Luc Mandaba aurait été le partenaire[III].

Ce dernier avait lui-même un vieil ami français, une figure du réseau Pasqua : Lucien Aimé-Blanc, ancien patron de l'OCRB (Office central de répression du banditisme). Il avait également ses entrées dans le réseau limitrophe, celui des deux Jacques, Foccart et Chirac : en octobre 1995, alors bras droit du président centrafricain Patassé, Jean-Luc Mandaba fut invité d'honneur aux assises du RPR. Quatre ans plus tard, Thanry a fait un lobbying

I. *Rapport de la mission d'évaluation des progrès réalisés sur les concessions forestières (UFA) attribuées en 1997 dans la province de l'Est*, décembre 1999.
II. D'après [LDC, 16/11/00].
III. Ces exportations se sont élevées à 79 985 m^3 entre juillet 2000 et juin 2001.

poussé auprès du président français pour qu'il ramène « à la raison » son confrère camerounais Paul Biya : elle trouvait vraiment déraisonnable de devoir appliquer l'interdiction d'exportation de grumes camerounaises (*log ban*) programmée pour 1999. Le *log ban* fut appliqué avec retard et les essences les plus rentables en furent exemptées[I].

Encore un pluri-actif que ce Mandaba. Il possédait une belle concession de diamants à Carnot. Il a eu envie, on le conçoit, de monter une petite compagnie aérienne avec l'ex-pilote belge de la famille royale saoudienne, Ronald Desmet : Centrafrican Airlines. En décembre 2000, un rapport des Nations unies a décrit cette société comme un acteur majeur du trafic d'armes entre les pays d'Europe de l'Est, le Liberia du seigneur de la guerre Charles Taylor et les sinistres rebelles sierra-léonais du RUF (Revolutionary United Front). Une livraison d'août 2000 comprenait des hélicoptères, des systèmes antichars et anti-aériens, des missiles, des véhicules blindés, des mitrailleuses, une myriade de munitions[II]. Mandaba est mort entre cette livraison et la publication du rapport onusien. Le véritable directeur de Centrafrican Airlines n'était autre que le célèbre trafiquant russe Victor Bout – entre mafia et barbouzerie.

I. En 1998, lors d'une visite officielle en Malaisie, Jacques Chirac a signé avec ses hôtes un accord pour la mise en œuvre d'un projet de gestion durable de la forêt d'Afrique centrale. Le consultant technique pour cette aventure – dont on ne parle plus – aurait été Thanry.

II. À noter que c'est avec l'appui de Jean-Claude Fortuit, ancien ambassadeur de France en Sierra Leone, que Jean-Luc Mandaba a mené début 1999 une tentative de médiation dans la guerre civile du Congo-Brazzaville.

Quel rôle jouait l'argent forestier dans cette affaire ? Qu'en savaient Thanry, les réseaux et les services secrets français, entremêlés ?

Bolloré, si pressé

Où une multinationale apparaît plus efficace à soigner son image qu'à préserver l'environnement

Sur la liste des lauréats des coupes 2000 de bois camerounais, on repère vite un récidiviste, Vincent Bolloré, derrière sa Société industrielle des bois africains (SIBAF) et sa Forestière de Campo (HFC). C'est le seul investisseur franco-français à emporter deux concessions[I]. Si la SIBAF est depuis longtemps associée au nom du chasseur Valéry Giscard d'Estaing[II], la HFC est plus connue depuis les

I. Sur l'une d'entre elles, la SIBAF était curieusement seule en compétition.

II. La direction de la SIBAF, aujourd'hui horrifiée par le moindre soupçon de mort d'animal chez elle, a toujours favorisé la chasse. Jusqu'à la fin des années 1980, au moins. Les écologistes ne devraient pas ignorer la biographie-brulôt du chasseur Roger Fabre (Christian Dedet, *Ce violent désir d'Afrique*, Flammarion, 1995) : « La réglementation de chasse […] était extrêmement floue dans le Sud [du Cameroun] où le candidat désirait s'installer. Enfin, après avoir accompli à Yaoundé les manœuvres d'usage, Fabre en arrivait à la conclusion qu'aucune amodiation ne pouvait être envisagée, tous les espaces étant déjà attribués aux compagnies forestières. Il obtint cependant un conseil. S'entendre avec l'une d'elles, la SIBAF, installée à Kika, dans le district de Moloundou, région très giboyeuse dont le chef de poste se trouvait être un des "petits frères" du ministre des Eaux et Forêts. S'étant rendu sans délai à Douala, Roger Fabre fut reçu par le directeur français de cette société, M. Billet, homme accueillant, à l'esprit ouvert, ne voyant aucun inconvénient – tout au contraire – à ce qu'un professionnel de la chasse vînt s'installer sur le territoire de l'exploitation. » Se vantant du grand nombre d'éléphants de forêt et de gorilles dans sa concession, le forestier se voit rappeler par le chasseur qu'en fait on ne chasse pas le gorille. « M. Billet ne

années 1960 pour son rôle de pilleur de la réserve naturelle de Campo-Ma'an. Un procès-verbal a même été dressé contre elle en 2000, et un autre en 2001, signes indiscutables de progrès sur le terrain. Signes aussitôt contrés par la signature, en décembre 2001, d'un accord entre la HFC et le World Wide Fund for Nature (WWF), toujours soucieux du bien-être de ses protecteurs industriels. On se permet d'espérer qu'au moment de la signature de l'accord la société avait bien payé les 9,21 millions de francs CFA qu'elle devait pour « non-respect des normes d'exploitation forestière », un paiement toujours non réglé en juin 2001[1].

Quant au partenariat entre la HFC et la société forestière de l'officier le plus gradé de l'armée

---

pouvait être plus coopératif : "Je me rends à Kika demain matin avec notre avion d'entreprise, si cela vous dit de venir et de vous rendre compte par vous-même…" » C'est le début d'un beau mariage. « Jamais Roger Fabre n'aurait pu espérer une implantation aussi aisée et rapide au sein de la forêt équatoriale. […] M. Billet trouverait normal que le guide fasse loger ses clients dans le bâtiment d'accueil de la société. » Encore que le chasseur se voit contraint de refuser cette offre trop généreuse, préférant établir un camp « en pleine brousse ». « Du moins, participant aux frais, pourra-t-il bénéficier de la logistique locale et même louer un des avions de la compagnie pour aller chercher ou reconduire ses visiteurs à Douala. » La camaraderie entre Blancs rappelle une époque où les avions étaient moins disponibles. « À l'arrivée des clients, le verre de bienvenue pris au siège même de la SIBAF distrait autant les forestiers qu'il plaît aux chasseurs arrachés depuis quelques heures à peine à leurs soucis de civilisés. […] Bien souvent, les acheteurs de la SIBAF viennent se joindre au festin des chasseurs. » Ces civilisés aiment bien les pygmées « si nombreux autour de Kika », mais pas vraiment les gens moins exotiques de la bourgade de Batouri, aux franges de la forêt, en contact depuis plus longtemps, eux, avec les compatriotes des chasseurs : « On ne trouve dans cette localité que de bons ivrognes ! »

1. PV n° 040/MINEF du 10/11/2000. En juin 2002, le ministère a sommé HFC, par voie de presse, de régler une nouvelle pénalité de 230 millions de francs CFA (350 000 euros) pour avoir outrepassé les limites de son assiette de coupe.

camerounaise, le vieux général Pierre Sémengué, on imagine qu'il entre dans l'une des rubriques favorites des certificateurs : « Appui au développement local ».

Au Cameroun le « dernier empereur d'Afrique », Vincent Bolloré, n'est pas apprécié que du seul WWF. En 1999, il a obtenu la concession du chemin de fer CAMRAIL avec le Sud-Africain Comazar. Il a vite appris comment plaire aux privatiseurs de la Banque mondiale, dont les cœurs sont réputés plus durs que ceux des écolos anglo-saxons.

La politique forestière établie en 1991 par la Banque est catégorique : « Le groupe de la Banque ne financera en aucune circonstance l'exploitation forestière commerciale dans les forêts primaires tropicales » – comme celles qu'abat la HFC par exemple. En juillet 2000, celle-ci est l'une des trois firmes sélectionnées pour fournir 60 000 traverses et 1 225 « pièces en bois » pour des « travaux d'entretien de voies de chemin de fer »… Le tout aurait été payé par la Banque mondiale : c'est elle en effet qui finance « le coût d'acquisition de fournitures intervenant dans le cadre de travaux de renouvellement de voie […] et de confortement de voie […] par CAMRAIL[1] ».

Sans doute le remplacement des vieilles traverses de chemin de fer par des bois Bolloré était-il assez urgent : il convenait d'améliorer le transport du bois en provenance de la deuxième concession de Bolloré dans le lointain sud-est du pays, de faire charger ce bois par un manutentionnaire Bolloré,

1. Selon un appel d'offres antérieur, dont l'attributaire est inconnu. Tout comme celui de l'appel d'offres de juin 2002, également financé par la Banque, pour 148 000 traverses de plus.

dans des wagons Bolloré, destinés au parc à bois Bolloré, pour qu'il retrouve au bout du chemin, sur les quais, les beaux navires de Bolloré. Appelons ça « la valorisation locale des ressources naturelles pour le marché domestique ».

Vu l'urgence, il n'est pas certain que la multinationale ait eu le temps de prendre en compte tous les soucis afférents à la réhabilitation de la CAMRAIL, à laquelle la Banque mondiale contribue à hauteur de 21,39 millions de dollars[1]. En 1999, le plus fort souci de la Banque quant aux aspects environnementaux du projet était l'absence « d'un système adéquat pour se débarrasser de l'équipement et des matériaux jetés pendant la réhabilitation ». Une étude d'impact de novembre 1998 était plus précise :

« Élimination des traverses en bois hors service : Les traverses en bois, bien qu'usagées, contiennent toujours de la créosote. Leur élimination se fait selon les manières suivantes :

– Laissées dans la nature, les traverses en bois, étant biodégradables, se décomposent. Mais la créosote qui s'y trouve reste dans son état initial et pollue le milieu naturel.

– Les ménages les récupèrent comme bois de construction ou bois de chauffe, les fumées et odeurs qui s'en dégagent contiennent de la créosote néfaste pour la santé publique. »

L'atelier de créosotage, que Bolloré a hérité de l'ancienne société nationale Regifercam, « avait été mis en place sans un système qui puisse assurer la collecte des déchets toxiques. […] L'atelier a un

1. La contribution de l'AFD serait de 12 millions d'euros et celle de sa filiale Proparco de 5,6 millions d'euros.

système de caniveaux pour collecter les effluents (résidus et eaux contaminées), mais ceux-ci sont canalisés dans la nature sans traitement. […] La quantité de produits utilisés est d'environ 8 000 litres par semaine à raison d'une opération d'imprégnation par jour. […] Le secteur du traitement du bois est situé à l'écart par rapport aux autres bâtiments des ateliers, la population civile de l'agglomération la plus proche est à une centaine de mètres. […] La population riveraine des ateliers de Bassa n'a été nullement concernée par notre étude alors que le système de canalisation des produits de déversement contamine la nappe phréatique qui n'est pas bien profonde dans cette ville portuaire de Douala. »

Cadre flexible

Comment couper court aux adjudications de coupes

On ne peut vraiment s'étonner que la commission interministérielle nommée pour les adjudications de 2000 se soit montrée tolérante pour le montage INGF, pour l'ogre Thanry et pour l'envahissant Bolloré. Elle ne faisait que son travail. Plus surprenantes étaient les conditions juridiques dans lesquelles elle a dû travailler. Pour les règles de base d'un appel d'offres, référons-nous à la jurisprudence française, nullement la plus exigeante en la matière. Sont interdites « toutes pratiques tendant à permettre ou faciliter la coordination des offres des entreprises soumissionnaires ainsi que les échanges d'informations entre elles antérieurement à la date où le résultat de l'appel d'offres est connu ou peut l'être, que ces échanges portent sur

l'existence de compétiteurs, leur nom, leur importance, leur disponibilité en personnel et en matériel, leur intérêt ou leur absence d'intérêt pour le marché considéré ou le prix auquel ils se proposent de soumissionner[I]».

Un coup d'œil à la liste des soumissionnaires de juin 2000 révèle que bon nombre de ceux qui se battaient très dur pour la même concession étaient en fait… des sociétés associées. On se demande par quelle sorcellerie deux filiales du même groupe, « en concurrence », ne seraient au courant ni du nom ni de l'existence de leurs compétiteurs éventuels ? Au bal masqué de juin 2000, la firme Cambois, détenue à 57 % par Rougier SA, « arrache » une concession de 145 585 hectares, la plus grande offerte, à la SFID… détenue à 56 % par Rougier.

Avec un cadre juridique aussi flexible, l'on pouvait s'attendre que la forêt camerounaise tombe entre les mains des sociétés les moins aptes à la gérer « durablement ». Il suffit de se référer aux critères et analyses du MINEF lui-même. Sur les neuf soumissionnaires qui ont obtenu les « notes techniques » les plus basses, huit ont gagné au moins une concession. Ces neuf firmes contrôlent une superficie totale avoisinant le million d'hectares.

Autre paradoxe : malgré le poids de l'argent dans cette affaire, la société qui a proposé l'offre financière la plus basse de l'adjudication[II] s'est vue

I. Conseil de la concurrence, neuvième rapport d'activité, année 1995. En avril 1995, le Conseil a condamné six filiales de la Générale des Eaux à une amende de 1 million d'euros pour avoir négligé de signaler à l'autorité chargée de l'attribution d'un marché public l'existence des « liens qui pouvaient unir les entreprises soumissionnaires ».

II. 1 100 francs CFA/ha/an, en deçà du minimum légal en vigueur pour les appels d'offres précédents, en 1997.

récompensée de la deuxième plus grande concession. L'heureuse avare, Lorema, est contrôlée par Rougier, et la concession qu'elle convoitait tant n'était curieusement au goût d'aucune autre firme[I]. Cachottière de surcroît : selon les données qu'elle a communiquées à la délégation départementale du Dja-et-Lobo, la firme a réussi pendant l'année 1999-2000 à évacuer plus de bois qu'elle n'en a produit ![II]

Les gagnants emportent leurs prix, s'alliant aussitôt avec les entreprises qui avaient été exclues de la fête pour « faute lourde ». Les clins d'œil s'échangent. Un grand calme assomme les écologistes. Les rapports « constructifs » se nouent. Les villages aux abords des nouvelles surfaces de coupe reçoivent, en cadeau, du riz et des sardines. Ils les mangent. Les milliers de mammifères, coincés, se résolvent à prendre la fuite. Par malheur, ils se retrouvent face à d'autres forestiers. Le sous-préfet sourit. La grande pluie arrive. Rideau.

Patrice Bois et son Grand-Maître

Comment il n'est pas inutile de s'adosser à des initiés

Viennent les appels d'offres de 2001. Pouvait-on faire pire qu'en 2000 ? Oui. En juin 2001, une certaine Clotilde Mballa, réputée amie de la première dame du Cameroun Chantal Biya, accapare pas moins de quatre UFA, pour un total de 250 000

I. Ce fut aussi le cas de la SOCIB : écran de Rougier, elle a fait une offre minimum. Elle fut seule à concourir.
II. D'après un rapport interne du MINEF, novembre 2000.

hectares[I]. Femme du secrétaire général de la Fédération camerounaise de football (FECAFOOT), elle est l'écran de la société italienne Patrice Bois. Sa propre société, Kodima, a pour objet la vente de matériaux de construction et le commerce général. La commission interministérielle lui a décerné une note technique égale au minimum légal[II].

Les curiosités que présente Patrice Bois ont été détaillées précédemment [SF, 25-30], non sans une certaine témérité. La plus grande scierie de Yaoundé incarne l'esprit de solidarité entre les peuples. Si les familles italiennes de Giancarlo Fuser et de Patrizio Deitos ont choisi un administrateur camerounais on ne peut plus illustre, celui-ci ne cache pas qu'il apprécie les Français tout autant que les transalpins. En 1999, l'honorable Nicolas Amougou Noma, premier vice-président de l'Assemblée nationale et Grand-Maître de la Rose-Croix, devient président de l'Assemblée des parlementaires de langue française (APF), dont la 26e session siège à Yaoundé. Le 14 juillet 2001, il est nommé chevalier de la Légion d'honneur lors d'une émouvante cérémonie à la résidence de l'ambassadeur de France. Le diplomate comme le Grand-Maître savent qu'en 1998 l'Agence française de développement (AFD) a subventionné à hauteur de 1,15 million d'euros la scierie voisine de Patrice Bois, Transformation intégrée du Bois (TIB), qui

I. Comme INGF l'année précédente, elle relâchera une des concessions au deuxième soumissionnaire.

II. Avant d'avoir obtenu deux « ventes de coupe » (permis de 2 500 ha) en janvier 2000, Kodima n'aurait coupé que 4 « récupérations » (censées ne pas dépasser 1 000 ha chacune), toutes situées dans le département natal du président, le Dja-et-Lobo.

appartient à Rougier et au groupe italien Dassi[1]. Le directeur général de TIB nie avec véhémence toute relation commerciale, administrative ou financière avec son voisin. Mais ce démenti n'a pas fait taire la rumeur selon laquelle Patrice Bois et TIB auraient des actionnaires en commun.

On ne sait toujours pas quel malheur a précipité le licenciement de la plupart des cadres de Patrice Bois en 1999. Ni pourquoi la protection de l'usine, qui avait déjà subi un braquage peu après son ouverture, était si légère le 30 octobre 2000. Vers 17 heures ce jour-là, trois gangsters foncent dans le bureau du directeur administratif et repartent avec 25 millions de francs CFA (38 000 euros), plus une somme en lires dont le montant ne fut pas communiqué à la presse. Après une opération qui a duré « moins de cinq minutes », selon le *Cameroon Tribune*, les malfaiteurs tuent à bout portant le gardien de Patrice Bois – « parce qu'il devait certainement connaître quelques membres du gang ». L'homme travaillait pour Eagle Security. Le monde est petit : en 2001, la fille de Clotilde Mballa, protectrice des Italiens, s'est mariée avec le fils de l'ex-ministre des Finances… propriétaire de Eagle Security.

Comme plusieurs intimes de Paul Biya, Nicolas Amougou Noma a un goût prononcé pour le cumul des mandats. Ce député affairé est aussi

I. L'investissement le plus évident de la TIB dans le développement local consiste à sponsoriser la Fédération camerounaise de karting (FECAKART). Le Racing Karts de Mvan (RKM), au quartier de la scierie, profite surtout aux rejetons des Français expatriés. Le premier vice-président de la FECAKART, Christian Audibert, travaille pour l'AFD. Le RKM, précise-t-il, bénéficie de « toute l'assistance et les autorisations nécessaires » de la part de la Communauté urbaine de Yaoundé (*Cameroon Tribune*, 10/05/2002). La FECAKART a décidé d'étendre son activité à la lutte contre le sida en apportant son aide à la Fondation Chantal Biya.

président de la commission interparlementaire de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, président de section et membre du comité central du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC). Mais c'est en octobre 2001 qu'il se voit délivrer son plus beau titre, par décret présidentiel. Il devient « délégué du gouvernement auprès de la communauté urbaine de Yaoundé » – en bref « super-maire », avec pour objectif majeur d'ôter tout pouvoir aux élus de la ville. S'il est évident que « l'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur », comme l'indique le décret en question, d'autres avantages ne sont pas à exclure. Tandis que les grumes destinées aux scies de Patrice Bois ont la fâcheuse habitude de sortir de la forêt sans le moindre marquage, rendant les pistes fiscales assez fangeuses, les gros paquets d'argent font un va-et-vient incessant entre le Cameroun et l'Italie.

Le plus grand défi du nouveau super-maire, la presse le répète souvent, est de s'attaquer à l'insalubrité de la capitale : « Yaoundé serait une ville belle ! Elle est même belle, il ne faut pas que nous sous-estimions. Notre ville, elle est belle. Ce qu'il faut maintenant, ce sont des moyens. […] Je le redis, […] laissez-moi découvrir les moyens dont dispose la maison et nous verrons.[1] » Appliquée à la kleptocratie camerounaise, l'expression « conflit d'intérêts » est quelque peu pittoresque. Comment Nicolas Amougou Noma va-t-il réussir à nettoyer la ville ? Ou bien, avec quels moyens l'administrateur de Patrice Bois va-t-il présenter comme propre ce qui ne l'est pas ?

1. Cité par *Cameroon Tribune*, 05/11/01.

Promesses italiennes

Où les intervenants transalpins montrent leurs capacités de séduction

Selon toutes les apparences, le ministre de l'Environnement de l'époque, Sylvestre Naah Ondoua, aimait les familles italiennes. En 2001, ses services ont attribué la plus grande concession à la société FIP-CAM contrôlée par les Bruno : Marco, Mario, Maurizio et Gabriel. Ils projetaient de construire une scierie à Nkolnguet, près de Mfou, ville natale du ministre. L'investissement aurait représenté 20 milliards de francs CFA (30 millions d'euros), sur 120 hectares. Le projet était bien en route quand les Bruno apprirent que leur société, et huit autres, avaient été sélectionnées par les autorités de Côte d'Ivoire afin de renflouer, aussi vite que possible, la trésorerie du pays. Au grand plaisir de Laurent Gbagbo, apprécié des socialistes français, la Banque mondiale aurait levé ses objections à l'exploitation d'une zone de la forêt ivoirienne autrefois protégée.

Au Cameroun, la presse indépendante n'a pas hésité à signaler les « intérêts occultes ou supposés tels » à l'œuvre en coulisses pour l'octroi de l'UFA 10 047 à FIP-CAM. Le 20 juillet 2001, un mois après l'ouverture des propositions financières, *La Nouvelle Expression* remarque que cette firme « semble bénéficier des attentions très particulières du destin, incarné par le ministre de l'Environnement et des Forêts ». Créée le 5 septembre 2000, FIP-CAM transfère son siège de Yaoundé à Mfou le 2 mai 2001 – moins d'un mois après la signature d'un nouvel arrêté du ministre modifiant les critères d'évaluation et de sélection des soumis-

sionnaires forestiers : le siège du candidat doit désormais être situé dans la région où il prétend opérer. Quelques jours après la notification des adjudications, le siège de FIP-CAM est rapatrié dans la capitale[I]. Où la vie est plus belle et les restaurants italiens plus nombreux.

Chaque fois que l'on croit avoir repéré un forestier camerounais libre de tout patronage exotique, surgit de derrière l'arbre un Blanc, tout sourire, avec sa valise. Prenons le cas de Bonaventure Takam. L'attribution en 2001 d'une concession de presque 100 000 hectares à sa Société camerounaise de transformation du bois (SCTB) était en tous points remarquable : l'offre de Takam était la plus basse de l'adjudication, plus basse même que les offres perdantes ; la SCTB faisait preuve, comme le grand gagnant Kodima, d'un summum d'incompétence (une note technique égale au minimum légal) ; au moment de l'attribution, Takam n'avait toujours pas payé l'amende de 10 millions de francs CFA (15 000 euros) dont il avait écopé en janvier 2001 pour « exploitation forestière frauduleuse[II] ».

I. « Pour remporter la concession, FIP-CAM se serait donné un siège social fictif à Mfou », poursuit l'article de *La Nouvelle Expression*. « Démenti formel de son directeur général adjoint, pour qui les nouveaux bureaux de Yaoundé ont été pris à titre provisoire, en attendant la fin des travaux de l'usine à Mfou où la direction ne peut pas encore s'installer matériellement, tant que le chantier n'est pas achevé. Ce ne seraient donc que des coïncidences… »

II. La sanction a été prise contre la « SCTCB » (« C » pour « commercialisation »), qui partage le siège de la SCTB à Bafoussam. Celle-ci a été agréée à la profession d'exploitant forestier le 5 novembre 1998 ; la SCTCB a été immatriculée le 12 avril 2000, moins de deux mois avant qu'elle ne se voie attribuer sa première concession. La SCTB ainsi que la SCTCB ont obtenu une « vente de coupe » le même mois (janvier 2001) où est rédigé le procès-verbal d'infraction n° 039/PV/MINEF/DF. Ajoutons que la SCTCB sous-traite ses activités à la société SIM (Rougier) sans l'accord préalable du MINEF.

Si Bonaventure Takam fait partie des exploitants nationaux les plus prometteurs du Cameroun, il doit sa réussite à un ami personnel du chef de l'État, le sultan et roi des Bamoun, Ibrahim Mbombo Njoya – apparenté, on l'a vu, à Me Gérard Wolber. Dans ses magasins de Bafoussam, Bonaventure Takam a longtemps écoulé les produits de la société du sultan, la Société d'exploitation forestière du Noun (SEFN). Il lui a acheté sa première scie, aux alentours de 1994, et continue de s'approvisionner de ses coupes. Or le sultan, bien que très autochtone, a un côté multinational. L'une de ses accointances s'appelle Charles Pasqua. Une autre, aujourd'hui incarcérée à la maison d'arrêt de Besançon, s'appelle Claudio De Giorgi. Cet Italien, propriétaire d'un château à Saint-Lupicin, est l'ex-patron d'une entreprise bien particulière, la Leadership Academy. Installée au Cameroun en 1998, celle-ci se présente comme la filiale africaine d'un holding financier suisse, Founder Millenium Securities. À travers une banque basée aux îles Vierges britanniques, l'International Finance Service Ltd (IFS), M. De Giorgi ne veut rien de moins qu'enrichir tout le monde :

« La Leadership Academy SA donne la possibilité aux épargnants potentiels d'avoir un compte en devises dans des banques suisses à partir de petites sommes, avec un bénéfice mensuel moyen de 4,75 % entre autres avantages et garanties. Le mois dernier, les gains étaient de plus 11 %. »

En mai 2000, la direction de la Leadership Academy se trouve chez Son Altesse le sultan, au chevet de l'hôpital du palais des rois bamouns. Le *Cameroon Tribune* du 27 juin relate l'événement :

« Le directeur général a remis respectivement cinq lits métalliques de grande qualité et deux chaises roulantes d'une valeur de deux millions et demi de nos francs au directeur de l'hôpital. Le meilleur pourtant était à venir, c'est ainsi que le DG de la Leadership Academy a remis un chèque de 9 104 000 francs [CFA] pour les travaux d'extension de l'hôpital. […] Avant de quitter Foumban, la délégation de la Leadership rendra d'ailleurs une visite de courtoisie à Sa Majesté au Palais. […] Le groupe a une certaine philosophie. Celle de réserver 0,1 % de bénéfice à des œuvres sociales. La Leadership Academy intervient à travers des organismes de bienfaisance mais aussi directement. Elle a à ce jour remis 22 millions de francs [CFA], deux ans à peine après son installation à des orphelinats à Yaoundé et Douala, mais sa première grande intervention, c'était à Foumban le 30 mai dernier. »

Avec ou sans calculatrice, l'épargnant curieux de cette philosophie se rend compte que le bénéfice annuel de l'Academy devrait avoisiner les 11 milliards de francs CFA (16,8 millions d'euros). Il oubliera qu'au moment de la publication de ces informations l'organisme n'était toujours pas agréé par le ministère des Finances, ni par la Commission bancaire d'Afrique centrale. Le sultan des Bamoun, lui, ne s'était pas laissé décourager par l'annonce légale publiée sept mois plus tôt dans le même *Cameroon Tribune* (15/10/99) :

« Compte tenu de la confusion survenue dans l'annonce légale […] du 13 juillet 1999 portant sur la création de l'institution financière IFS International Private Banking à Douala et des informations fallacieuses qui en sont découlées, il est porté

à la connaissance de tous les partenaires de suspendre immédiatement toute activité par rapport au placement jusqu'à l'aboutissement de la procédure d'agrément. Nous vous remercions pour votre confiance. »

La procédure en question a abouti le 11 août 2000 au rejet officiel de la demande d'agrément de M. De Giorgi par le ministre des Finances. Mais le 3 octobre 2000, les lecteurs d'un superbe hors-série du *Cameroon Tribune*[1] consacré au projet de pipeline Doba-Kribi n'en auront pas la moindre idée. Sur deux pages de « publi-reportage », la Leadership Academy détaillait ses diverses prestations : « la formation et le recyclage des chefs d'entreprises grâce à des séminaires qu'elle modère dans des secteurs du leadership, du marketing, du management, des techniques de communication, de la finance internationale, de la rhétorique et de la programmation neurolinguistique ».

Un séminaire à Kribi, futur terminus du pipeline, « avait pour objectif de remettre en question les techniques conventionnelles pour une meilleure efficacité et efficience sur le marché international

1.On préfère ne pas faire trop confiance à ce quotidien. En décembre 2000, « grâce à la sollicitude jamais prise en défaut du chef de l'État », la SOPECAM, éditeur du *Cameroon Tribune*, a acquis une nouvelle rotative de marque canadienne, pour plus d'un milliard de francs CFA (*Cameroon Tribune*, 15/01/01). Une part de la « dotation spéciale » du Palais aurait aussi payé le faiseur d'image de Paul Biya, le français Claude Marti, pour rendre le journal plus convaincant. Intime de plusieurs dictateurs du continent, Claude Marti s'occupe parallèlement du look de la Fondation Chantal Biya. Les amis israéliens du président camerounais semblent être des lecteurs avides de son journal. À peine trois semaines après avoir déposé ses lettres de créance, le nouvel ambassadeur se déclare disposé à élargir la coopération entre son gouvernement et la SOPECAM.

de plus en plus libéral ». Intrépide, Leadership Academy « entend dans l'avenir jouer un rôle primordial, notamment celui de conseil auprès du marché boursier national et initier des projets […] qui n'ont rien à voir avec la formation ».

Deux semaines plus tard, le rêve implose. Suite à une enquête de la Kriminalinspektion, deux collègues allemands de M. De Giorgi sont écroués en Allemagne. Le ministre des Finances du Cameroun ferme son pays à l'Academy. Elle aura entretemps réussi à voler une dizaine de milliards de francs CFA à des milliers de « petits » épargnants camerounais. Combien d'entre eux ont-ils confié leur argent parce qu'ils ont eu confiance en l'omniscience du sultan forestier[I]?

Les jokers de Pallisco

Un forestier français bien transporté et parrainé

L'octroi en 2001 de trois nouvelles concessions à la société française Pallisco et à deux de ses sociétés-écrans ne fut pas la seule bonne nouvelle que cette firme reçut cette année-là. En septembre, son relais principal sur le terrain, le général de brigade Benoît Asso'o Emane, fut promu général de division. Juste récompense pour ce diplômé de l'École d'application de l'arme blindée et de la cavalerie à Saumur (1964[II]) : « Je suis un homme comblé.

I. Celui-ci reste bien abrité. Membre tout-puissant du bureau politique du RDPC de Paul Biya, il a créé la « Jeunesse du sultan Njoya » – dont les activités ont moins à voir avec la « redynamisation de la culture bamoun » qu'avec la consolidation du pouvoir de l'ex-parti unique.

II. Sept ans après Jacques Chirac.

[…] Je me suis toujours défini comme le sabre de mon empereur. Et je me rends compte que l'empereur apprécie le sabre. »

Souhaitons seulement que les limites des concessions forestières du général soient aussi sacrées que les frontières du pays : toutes les forêts de Pallisco – plus de 310 000 hectares – sont regroupées autour de la réserve naturelle du Dja, classée au patrimoine mondial par l'UNESCO[I].

Pallisco se montre on ne peut plus généreux envers les résidents du village de Mindourou, où est implantée sa scierie. Certains, bien sûr, sont plus méritants que d'autres. La société se vante d'avoir construit à ses frais le bâtiment qui abrite la sous-préfecture, ainsi que la maison du sous-préfet ; le poste de gendarmerie est aussi l'une de ses œuvres sociales. Avec l'aide des « études » que rédige le MINEF, assisté de consultants dont la neutralité laisse à désirer, on cerne assez facilement le profil de la maison Pallisco : celui du « bon colon », soucieux du lent épanouissement des âmes à sa charge, encore informes…[II]

Un peu plus difficiles à cerner sont les contours de la Société de transports et négoces du Came-

I. Le général et ses camarades ont un faible pour la viande de ce périmètre : les militaires et la garde présidentielle sont très impliqués dans le braconnage le long des routes forestières, surtout à l'est et au sud du Dja. En juillet 2001, une équipe du programme de l'Union européenne ECOFAC a tenté de contrôler un véhicule militaire qui transportait, semble-t-il, 250 kg d'ivoire. Elle a été violemment battue.

II. Une lettre ouverte publiée dans *Le Messager* en août 2002 par le chef du personnel de la Société forestière Hazim (SFH) fait allusion à une incursion illégale dans une UFA non attribuée par une « grande société forestière basée à l'Est […] à partir de sa vente de coupe n° 100 224 » – en l'occurrence celle de Pallisco. La société aurait reçu une amende de 480 millions de francs CFA qui « n'est toujours pas payée ».

roun (SODETRAN-CAM), une firme associée à Pallisco via la société Forestiers réunis de l'Est-Cameroun (FORECAM). Avec une note technique seulement un point au-dessus du minimum légal, elle a obtenu sa toute première concession en 2001. Il est vrai que, longtemps active sur de petites superficies à l'est du Dja, elle s'est bâti une réputation dans le transport des grumes à bord de camions bien garnis de viande de brousse.

Moins de trois semaines avant l'attribution de sa concession, SODETRAN-CAM publiait un communiqué dont le ton, comme la grammaire, est quelque peu chancelant :

« Autrefois, la société SODETRAN-CAM (SDC) s'est spécialisée dans le transport de grumes et de produits forestiers, et a aussi 18 véhicules pour le transport de carburant. SDC a décidé récemment d'éliminer progressivement tout transport de grumes et d'étendre ses activités en matière de carburant et de marchandise général. SODETRAN-CAM met en œuvre actuellement un programme d'investissement qui inclut des activités telles que l'approvisionnement en produits pétroliers et carburants pour le compte de Mobil Oil Cameroon et donc avait besoin d'acquérir 10 véhicules de transport de carburant. Un résumé de l'étude environnementale pour le projet a été produit par l'International Finance Corporation, faisant partie de son *due diligence* environnemental et social… [1] »

En 1994 et 1996, la filiale de la Banque mondiale pour le secteur privé, l'IFC, a investi 2,1 millions de dollars dans le plus grand transporteur de grumes d'Afrique centrale, l'United Transport

1. Notre traduction.

Cameroon (UTC). Somnolents, les écologistes ont attendu jusqu'en 2000, à la veille du remboursement du deuxième crédit, pour envoyer des lettres exprimant leur inquiétude[1]. Après enquête interne, la Banque leur a répondu :

« Malheureusement, au moment des prêts à UTC, […] le *due diligence* de l'IFC n'a pas entièrement pris en compte les dimensions exactes du transport de grumes d'UTC. […] La direction et le personnel de l'IFC sont inquiets des effets éventuels que pourrait avoir actuellement cet investissement de l'IFC sur les forêts du Cameroun. »

Mais il n'est pas sûr que les enquêteurs de la Banque aient cogné à toutes les bonnes portes : « Les investigations faites par l'IFC […] n'ont mis à jour aucune preuve liant la famille présidentielle à UTC », une des accusations les plus gênantes des écologistes en question. La Banque bat assez longuement sa coulpe, évoquant ses « ressources limitées » au début des années 1990, ce qui expliquerait que « le projet UTC n'ait reçu aucune visite de terrain de la part d'un expert environnemental ».

Aujourd'hui, bien entendu, tout a changé. Les projets de l'IFC sont « examinés de fond en comble par les spécialistes de l'IFC en matière d'étude

I. Le moment choisi était la publication d'un rapport de la Banque prétendant résumer toute l'histoire de son implication dans la réforme du secteur forestier camerounais. Un texte qui, malgré ses cinquante pages, ne fait aucune allusion aux prêts de la Banque à UTC. Ayant brossé une triste histoire des bonnes intentions déroutées par les obstacles du terrain, les experts concluent : « Il est très clair que l'utilisation de la conditionnalité n'a pas pu induire l'engagement du gouvernement du Cameroun dans la mise en application des réformes en matière de politique forestière. » Difficile d'évaluer une stratégie de la carotte et du bâton si on évite de comptabiliser les carottes attribuées aux transports, probablement l'industrie la plus douteuse du secteur à réformer.

environnementale ». Et pourtant : « En dépit du fait que le processus plus contraignant était bien en place au moment du deuxième investissement dans UTC en 1996, nous reconnaissons que nous n'avons pas focalisé sur les implications éventuelles des enjeux forestiers dans ce projet précis. »

Les leçons seraient tirées de l'épisode UTC ? Le transporteur SODETRAN-CAM, attributaire d'une forêt en 2001, s'apprête au même moment à recevoir de l'argent de la Banque mondiale[I]. Il est vraiment formidable qu'elle ait « décidé récemment d'éliminer progressivement » de son activité « tout transport de grumes »…

Mais Pallisco ne prend pas de risques. Si un général est toujours un investissement sûr, et la bienveillance de Washington un atout prometteur, la firme voit en son partenaire Jean-Marie Assene Nkou sa carte maîtresse[II]. « Frère » du ministre de l'Environnement, président de l'Association des forestiers camerounais, cet homme d'affaires revend ses grumes à Pallisco à une fraction de leur prix sur le marché. Également président du conseil d'administration de… SODETRAN-CAM, il a reçu sa première grande superficie en 2000, en dépassant les offres proposées par… Pallisco et SODETRAN-CAM.

En 1998, Jean-Marie Assene Nkou a créé National Airways Cameroon (NAC) avec un partenaire sud-africain. La compagnie, qui a renoncé en 2000 à ses « lignes régulières », a pour ambition de

I. Un prêt de 807 200 dollars, non encore approuvé.
II. L'ancien ambassadeur du Cameroun en Italie, copropriétaire d'une scierie près de Bertoua, figure aussi parmi les associés de Pallisco.

desservir « les destinations non couvertes par la CAMAIR ». On pense inévitablement aux chantiers forestiers. Mais pas uniquement. En décembre 2001, la NAC fait partie des trois entreprises présélectionnées pour un marché du MINEF : le « survol aérien de certains parcs nationaux », afin de contrôler l'exploitation anarchique de la forêt. Jean-Marie Assene Nkou nie la rumeur persistante selon laquelle NAC est un *joint venture* avec un fils de feu le maréchal Mobutu.

Spécial Khoury

Comment la pluriactivité facilite les ambitions

Parmi les soumissionnaires à l'appel d'offres de 2001, le nom du Franco-Libanais Pascal Khoury n'apparaît nulle part. Ce n'est pas que les diagnosticiens de la Banque aient insisté pour son exclusion : l'idée semble avoir été on ne peut plus éloignée de leur esprit. C'est seulement que le jeune Pascal Khoury était à ce moment-là déjà fort heureusement comblé. Fin 2000, sa société Pascal Khoury Sciage Transport Forêt (PK-STF) est très discrètement bénéficiaire d'une concession « spéciale », la réserve forestière de So'o Lala[1].

Selon toute apparence, tout ce qui touche Pascal Khoury est un peu spécial. Ses méthodes auraient été apprises sur les genoux de son père Paul, dont les liens éventuels avec l'antenne camerounaise du PMU français ont été évoqués ailleurs [SF, 11-13]. La famille roule sur l'or, Pascal sur celui qui appartenait jadis à son oncle, Élie, mort dans un accident de la route en 1997. Paul Khoury a estimé qu'une

1. En janvier 2001, PK-STF remporte quatre « ventes de coupe ».

fortune aussi vaste serait plus utile entre les mains de son propre fils, Pascal, qu'entre celles de la compagne des vingt dernières années du défunt, elle aussi bénie d'un fils. La veuve se bat en vain.

Pendant ses années d'études en France, Pascal n'aurait pas été inconnu des stups français, mais ils auraient eu le temps d'oublier ses allers-retours France-Espagne à bord de son yacht, la *Princesse*. Aujourd'hui, l'homme est forestier. Son emploi du temps est trop chargé pour qu'il aille se détendre dans la villa familiale, à La Baule. Il y a des négociations à mener, des décisions à prendre, des mains à serrer. Le 31 mai 2001, en marge du colloque de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) réuni à Yaoundé, le ministre Naah Ondoua amène les représentants de la Banque mondiale ainsi qu'une importante délégation de conférenciers à Mbalmayo, pour visiter la scierie de la PK-STF. Le journaliste d'État remarque : « Il ne fait pas de doute que, du côté de PK-STF, l'on respire à grands poumons, et les ambitions sont de taille et multiples au Cameroun. »

C'est sûr. Pascal Khoury se dit aussi « favorable au respect des lois et règlements de notre pays[1] ». Quelle instance de contrôle se permettrait d'en douter ? Un appel d'offres a été lancé en septembre 2000 pour l'exploitation de la réserve de So'o Lala. Le 30 juin précédent, sur le parking du ministère de l'Environnement, Pascal Khoury remet les clefs de deux véhicules 4 x 4 flambant neufs entre les mains du ministre. La presse a été convoquée. « Conscient de la lourde responsabilité de votre département ministériel, déclare l'héritier, notamment le

1. *Cameroon Tribune*, 15/06/01.

contrôle de l'exploitation forestière, la gestion, la protection et la restauration de l'environnement, notre entreprise trouve l'occasion d'apporter notre modeste contribution en offrant à votre département aujourd'hui un cadeau de deux véhicules qui vous aideront à réaliser votre mission exaltée. »

Le ministre aurait « décrit le geste comme une marque de confiance qu'a la société PK-STF en les institutions camerounaises ainsi qu'un sens élevé du partage, une notion que nous sommes appelés à cultiver dans l'intérêt du développement humain [1] ».

Il y avait tant d'émotion au moment du partage ! Personne ne s'est rappelé que seulement quatre jours auparavant des agents du MINEF (brigade provinciale du Sud) avaient dressé un procès-verbal contre PK-STF pour « prise de participation sans accord préalable de l'administration forestière » et « exploitation forestière au-delà des limites » de son permis. En revanche, sous le soleil écrasant de Yaoundé, personne ne pouvait manquer les inscriptions ornant les portes des deux 4x4 offerts : « Ministère de l'Environnement et des Forêts, cadeau de PK-STF ».

Le 3 janvier 2001, PK-STF est déclarée attributaire de So'o Lala. Le 29 janvier, la firme signale l'existence de capitaux propres inférieurs à la moitié de son capital social (280 millions de francs CFA, soit 427 000 euros). Mystère. La société la mieux-disante pouvait-elle vraiment être en banqueroute ? Plus mystérieux encore : tandis que la notification de l'adjudication fait allusion à un appel d'offres « restreint », l'avis d'appel d'offres auquel Pascal Khoury a répondu n'avait fait état

1. *Cameroon Tribune*, 03/07/2000. Notre traduction.

d'aucune restriction, invitant à participer « à égalité de condition […] tous les exploitants forestiers agréés exerçant au Cameroun ». Sujette à un plan d'aménagement spécial, financé par l'OIBT, la forêt de So'o Lala est en train d'être tronçonnée par un forestier agréé à la profession le 9 novembre 1998. Un forestier dont l'expérience dans l'aménagement « spécial », ainsi que dans tout autre sorte d'aménagement, est – soyons gentil – « limitée ».

Un Environnement très politique

Comment l'intelligence des règles du jeu vient à un ministre

Il est difficile de ne pas sentir au MINEF un brin de prédilection pour le clan Khoury. Force est pourtant de constater que, plus que d'attribuer la réserve de So'o Lala à Pascal Khoury, ce qui importait au ministre fin 2000 était de… l'attribuer. Selon *La Lettre du Continent* (19/10/00), il semblait y avoir urgence :

« Depuis plusieurs années, le ministre […] Naah Ondoua surveille de très près son challenger, le directeur général de l'Office national pour le développement de la forêt (ONADEF), Jean-Williams Sollo. On prête à cet Ewondo[1] d'Akono – qui préside l'OIBT – des manœuvres pour remplacer Naah Ondoua, l'Ewondo de Mfou. Tous les coups sont permis… Pour contrer Sollo, Naah Ondoua a lancé un appel d'offres spécial pour l'attribution de la réserve forestière de So'o Lala, où sont centrées l'essentiel des activités de l'ONADEF. Les grumes vont voler… »

I. Ethnie du Cameroun.

Dans un système forêt-mafias-monarchie, on comprend qu'un ministre de l'Environnement exhibe de temps en temps les démangeaisons classiques du patrimonialisme. La veille de la rentrée scolaire 2000, le ministre Naah Ondoua a fait un don de 3,5 millions de francs CFA pour la réfection des salles de classe des écoles de Mfou-ville. Il aurait distribué des enveloppes « fort substantielles » aux jeunes de Ndangueng, son village[1]. Dans un régime sous ajustement structurel, 3,5 millions de francs CFA (5 300 euros) représentent une somme énorme pour un fonctionnaire, même débordant de cœur. Mais, pour les barons locaux du parti au pouvoir, le moment de la « redistribution » était bien venu. Début août, les opposants du Social Democratic Front (SDF) avaient décidé, comble d'impertinence, d'ouvrir une cellule du parti à Mfou. Les élites du RDPC, dont le ministre de l'Environnement, tiennent une réunion de crise sous l'égide du secrétaire général adjoint du parti, le ministre délégué à la présidence Grégoire Owona (dont la sœur, Christine, est exploitante forestière). La contribution la plus visible du parti au développement local n'avait peut-être pas été assez appréciée. Alors que les enfants de la ville étaient toujours privés de salles de classe, faute de toiture, la permanence du parti avait été gratifiée d'importants travaux de réfection. Située à quinze kilomètres de la capitale, la ville de Mfou n'a toujours pas l'électricité. *Le Messager* (02/10/00) développait :

« Récemment, le réaménagement du lac de Mfou, commandité par le ministre Naah Ondoua, a provoqué d'autres problèmes qui en rajoutent à

1. D'après *La Nouvelle Expression*, 20/09/00.

cette atmosphère délétère. Dans leurs manœuvres, les lourds engins ont rasé les champs des paysans, détruisant toutes leurs récoltes. L'abattoir de la ville, aussi proche du lac, a été détruit. Sous le coup des mêmes travaux, une digue s'est brisée, libérant les eaux du lac qui ont bloqué le chemin du lycée. »

Comme partout ailleurs, « la consolidation de la base » dans le département natal du ministre Naah Ondoua passe forcément par la forêt. En 1997 et 1999, celui-ci octroie deux permis de « récupération de bois » au député de la région, Isidore Onana Owona. Définie par la loi comme l'abattage des arbres *in extremis* pour laisser place à des projets de développement bien déterminés, sur une superficie ne devant pas dépasser 1 000 hectares, la récupération est vite devenue un moyen d'obtenir des forêts entières « sans aucune justification technique ou autre » – pour citer une étude du ministère des Finances[I]. Coïncidence : la validité du deuxième permis du député débute le mois même où toute nouvelle attribution de récupération est suspendue jusqu'à nouvel ordre, « compte tenu des abus constatés dans [leur] attribution[II] ».

I. Jean-Jacques Faure, Jacques Njampiep, *Étude sur le secteur forestier informel*, mars 2000. Pour le ministère des Finances, les permis de récupération « ont souvent été accordés sans discernement et sans contrôle *a posteriori* ». Le MINEF lui-même l'admet, bien que censés être attribués uniquement « dans des circonstances exceptionnelles […] suite à des changements urgents d'affectation des sols, [ces permis] ont toutefois été utilisés pour combler le déficit de production né de la suspension de l'attribution des titres réguliers au cours de l'exercice 1998-99 ». *Planification de l'attribution des titres d'exploitation forestière : suivi et révision (exercice 2000-2003).*

II. Décision n° 0944/D/MINEF/DF portant sur l'arrêt des autorisations de récupération et d'évacuation de bois et sur l'arrêt des permis et autorisations personnelles de coupe. Ce qui n'empêche pas le ministre de continuer de les attribuer – le jour même de la

Au cours de l'année 2001, le ministre perfectionne sa technique : il signe tout ce que les experts de la Banque mondiale lui demandent. Fin 2000, la Banque constate un petit problème autour des ventes aux enchères par le MINEF de bois « frauduleusement abattu ». Le fraudeur, ou ses gens, ont tendance à se voir déclarer gagnants. Le bois a tendance à avoir été fraîchement abattu. Et la mise à prix avoisine le dixième du prix du marché. On sait que les forestiers sont passés maîtres dans le blanchiment en tout genre. Le rapport de la Banque remarque :

« Les bois confisqués au cours des récentes opérations de contrôle sont vendus aux enchères au niveau local. Ces ventes se font dans l'absence de règles précises rigoureusement appliquées et risquent de devenir les nouveaux passe-droits de l'exploitation illicite. La mission recommande que le MINEF suspende toute nouvelle vente aux enchères de bois confisqué. »

Le ministre hésite à appliquer cette recommandation sur le coup, tout en la prenant très au sérieux. En décembre 2000, il publie une lettre circulaire qui stipule quelques règles du jeu. On relève que désormais :

signature de la suspension. La Banque mondiale est-elle au courant ? En octobre 2000, Giuseppe Topa écrit : « Dans le cadre de sa stratégie de planification, le MINEF a accompli un travail de mise en ordre et de transparence dans la gestion des titres qui vient enfin limiter les opportunités, autrefois répandues, de masquer des exploitations illicites. Le MINEF a récemment confirmé que toutes les autorisations de récupération sont expirées. Toute activité menée sur la base d'un tel titre est donc désormais illégale. » Entre le 30 juillet 1999, date de leur suspension officielle, et octobre 2000, quand la Banque félicite le MINEF pour les avoir suspendues, pas moins de 49 récupérations ont été octroyées.

« Sont exclus des ventes aux enchères :

– Les sociétés titulaires des titres dans lesquels les bois ont été frauduleusement coupés.

– Les sous-traitants de l'opérateur économique responsable de la coupe frauduleuse.

– Les personnes physiques ayant organisé les tenues de palabre avec les populations riveraines en vue de l'exploitation des bois objet de la vente.

– Toute personne physique ou morale ayant été sanctionnée pour coupe frauduleuse pendant les douze derniers mois précédant la vente.[1]»

Et c'est le seul ministre qui sera habilité à signer les autorisations d'enlèvement des bois attribués.

Mais un mois plus tard, le ministre comme la Banque en avaient tout simplement assez :

« Il m'a été donné de constater que de nombreux opérateurs économiques du secteur forestier effectuent, avec quelquefois la complicité du personnel du ministère de l'Environnement et des Forêts, des coupes frauduleuses dans la forêt et se présentent ensuite dans mes services pour se faire délivrer des autorisations d'enlèvement de bois soi-disant abandonnés en forêt, ou solliciter à leur profit l'organisation des ventes aux enchères. Ce genre de pratique mettant en danger le patrimoine forestier du pays, j'informe le personnel du ministère de l'Environnement et des Forêts et les opérateurs économiques intéressés qu'à compter de la date de signature de la présente lettre-circulaire aucune autorisation ne sera plus délivrée, sous quelque prétexte que ce soit, pour enlèvement, par des personnes non autorisées, des bois non abattus

1. Lettre circulaire n° 4668/LC/MINEF/CAB relative aux conditions de vente des produits saisis.

à l'intérieur des titres d'exploitation en cours de validité. De même, l'organisation des ventes aux enchères des bois abandonnés en forêt ou frauduleusement abattus est interdite.[1]»

Deux mois plus tard, dans la plus grande vente aux enchères jamais organisée au Cameroun, 73 000 m^3 de bois sont bradés pour une valeur d'environ 11,4 millions d'euros. Le public non initié n'a guère eu le temps de réagir. L'avis au public lui a donné exactement deux jours ouvrés pour soumissionner. Et il a négligé d'indiquer les essences de bois mises aux enchères, parmi les dizaines de lots disponibles, comme si l'information était déjà connue. Les résultats n'ont pas été rendus publics. Ni la liste des personnes physiques ou morales rigoureusement exclues de la séance, s'il y en avait.

Nuée

Où la forêt mène à tout

« Le secteur forestier au Cameroun est en voie d'assainissement », répète-t-on à l'envi. Il y aura des adjudications mieux policées à l'avenir, c'est promis ; il y aura des sanctions de plus en plus dures contre les exploitants indélicats ; on verra, un de ces jours, sortir de la jungle du bois certifié libre de toute imperfection impérialiste.

Et pourtant, les narines des investisseurs les mieux avisés ne se trompent pas. Ces derniers temps, les nouvelles sociétés « forestières » se créent au Cameroun à un rythme impressionnant ; les

1. Lettre circulaire n° 0399/LC/MINEF/CAB portant interdiction des opérations de vente aux enchères, d'enlèvement et de transport des bois frauduleusement abattus en forêt.

« opérateurs » les plus variés sont visiblement peu effrayés par la réforme sans pitié du secteur. Ils arrivent d'un peu partout pour ouvrir un bureau, ou au moins une boîte aux lettres, à Douala ou à Yaoundé. Tels ces Croates, Tomislav et Branka Galin, dont le pays d'origine est plus connu en Afrique comme base arrière du négociateur principal du RUF sierra-léonais, ou comme destination occasionnelle des vols de Liberia World Airlines, que pour son expertise dans la gestion durable de la forêt tropicale.

Voici encore MM. Vanhaute et Vanhoutven, dont la firme B & A Company Ltd, basée dans la capitale camerounaise, a pour objet « la foresterie, les produits du sous-sol, la vente d'armes et munitions de chasse, le biomédical, les consommables médicaux, le transport, le commerce général, l'import-export, le négoce, l'infrastructure et la maintenance industrielle, l'agro-industrie, l'industrie de transformation, l'industrie touristique, le transit, les marchés financiers, l'ingénierie ».

Il faudra voir ce que réussira à faire au cours des quatre-vingt-dix-neuf prochaines années l'Industrial Forestry Corporation, vouée à l'exploitation forestière, comme son nom le suggère, et à « la promotion de la faune », que son nom ne suggère pas. Ou bien Wadje & Sons Company Ltd, qui, elle, s'occupe très précisément de « l'exploitation de tous bois sur pied en grumes ou débits » ainsi que, plus vaguement, du « génie civil » et de « l'alarme anti-intrusion ».

L'Entreprise forestière et industrie du bois a aussi un savoir-faire dans « l'hôtellerie » ; elle offre des « prestations de services divers ». À la façon

justement de l'exploitant forestier Société des travaux et de services divers. À l'Agence internationale de développement économique et commercial, on coupe la forêt en n'oubliant pas « l'extraction de minerais et divers produits précieux », « le tourisme sous toutes ses formes », en passant par « l'immobilier » et « les transactions financières ». Recovery and Financing Consulting SARL, quant à elle, connaît apparemment tout aussi bien la forêt que le recouvrement de créances ou les relations publiques. La polymorphe Citec International SARL se voue au « traitement de la transformation totale des produits forestiers » ainsi qu'à une activité de « détective privé ».

Si MM. Robert Fernandes et Paul Pirson, de Fernandes-Pirson Industries SARL, ont l'intention louable de transformer le bois camerounais au pays, on ne sait pas – on ne sait pas si on veut savoir – la nature de leur expertise dans « la conservation des produits en chambre froide ». Paul Pirson, ancien membre de la représentation de l'Union européenne à Yaoundé, doit cependant disposer d'un bon carnet d'adresses. La Société camerouno-portugaise (« exploitation des salles de jeux, de casino, toutes autres activités commerciales liées à la détente ») va-t-elle détendre la communauté forestière expatriée ?

Un ministre entreprenant

Far East à Bélabo

Si la petite bourgade de Bélabo, dans la province camerounaise de l'Est, compte de nombreux monuments au développement, c'est le développement des bénéfices des investisseurs étrangers qui s'y révèle particulièrement honoré.

Située sur la ligne du chemin de fer, Bélabo est reliée à la capitale provinciale, Bertoua, par 80 kilomètres de ce qui était, jusqu'en 2001, la seule piste goudronnée d'une province grande comme un cinquième de la France. Le goudron plaît aux grumiers qui sortent de la forêt. Car c'est à Bélabo que la CAMRAIL, reprise en 1999 par un consortium dominé par le groupe Bolloré, charge les grumes. Vincent Bolloré se trouve être également l'actionnaire principal de la Société d'exploitation du parc à bois de Bélabo (SEB).

La route est également appréciée par la minuscule, mais très influente, bourgeoisie de Bertoua, dont le chef de file est la belle-mère de Paul Biya : elle peut ainsi, sans être souillée par la poussière de la piste, accéder à la gare – pour des voyages inaccessibles aux salariés des chantiers forestiers de la province : un aller-retour Bertoua-Yaoundé coûterait leur paye mensuelle.

C'est aussi à Bélabo qu'on trouve, depuis peu, une impressionnante « plate-forme multimodale ».

Gérée par la CAMRAIL bolloréenne[I], elle est censée faciliter le contrôle du transit de bois en provenance des pays voisins. Du contrôle, à vrai dire, il y aurait bien besoin. Depuis la mise en application en 1999 d'une interdiction partielle d'exportation des grumes (*log export ban*), les forestiers s'ingénient à fausser l'origine de leur production. Plusieurs sociétés présentent le bois qu'elles coupent au Cameroun comme provenant du Congo ou de Centrafrique, où aucune interdiction n'est en vigueur[II]. C'est sans grande surprise qu'on trouve, parmi celles-ci, la Société d'exploitation des bois du Cameroun (SEBC), filiale du condamné Thanry, rencontré au chapitre précédent. Un berger s'avère parfois être un espèce de loup : en 2000, cette même CAMRAIL qui s'érige en contrôleur privé nomme comme nouvel administrateur Christian Smida… directeur général de la SEBC.

Promis au bonheur libéral et privatisé, les habitants de Bélabo ont dû, dès 1996, se séparer de leur scierie. Elle appartenait à la Société forestière de

I. À travers la société SOMAC, dont les administrateurs sont Patrick Claes (CAMRAIL), Daniel Charrier (Saga, filiale de Bolloré) et Carlos de Almeida (TRADEX, *cf.* chap. 2). Le directeur technique de la SOMAC est Adriano Ballan, directeur général de United Transport Cameroon (UTC), la société de transport de grumes préférée de la Banque mondiale malgré son mépris des lois (*cf.* chap. 2 et [SF, 37-42]). Qu'importe, par exemple, son bilan effrayant en matière de sécurité, puisque, selon un observateur, « elle est gérée directement de la chambre à coucher présidentielle ». À Belabo, Bolloré est évidemment présent aussi pour la logistique de l'oléoduc Tchad-Cameroun, qui passe par là…

II. Un document interne de la Banque mondiale admet, en octobre 2000 : « Actuellement, des grumes sont exploitées au Cameroun mais marquées "RCA" ou "Congo", pour être ensuite exportées à partir de Douala au mépris du *log export ban* et sans paiement de la surtaxe. » Les auteurs du document souhaitent « formaliser et rendre opérationnelle la collaboration avec CAMRAIL pour le contrôle d'origine des bois ».

Bélabo (SOFIBEL), l'une des deux entreprises publiques camerounaises de transformation de bois. SOFIBEL a été rachetée par un investisseur libanais basé au Burkina Faso, Michel Fadoul, via une société contrôlée par ce dernier, SCAF (Scieries africaines du Cameroun)[1]. Le rachat de cette scierie publique a été assez aisé. Selon *Le Messager* (20/01/99), « il est de notoriété publique […] que M. Fadoul […] s'est associé à M. Franck Biya dans le secteur bois pour la reprise de la SOFIBEL ».

Cette *joint venture* aurait pu être l'une des toutes premières réussites forestières du jeune fils du président, fraîchement revenu d'un long séjour en Californie où il aurait associé études, trafic de drogues et contrefaçon de dollars. Franck Biya n'était pas encore ce qu'il est devenu plus tard : l'ami quasi incontournable des investisseurs désireux d'éviter les marécages administratifs de son pays.

Pourtant, l'affaire s'est enlisée. Au moins un des deux signataires de la « convention particulière » entre l'État et la société de Fadoul, la SCAF, semble ne pas l'avoir respectée à la lettre. En tant qu'« opérateur économique », cette société comptait sur l'octroi de 200 000 hectares de forêt environnante pour approvisionner sa nouvelle acquisition : or sa filiale « forestière » locale, la Société industrielle pour la diffusion des équipements mécaniques au Cameroun (SIDEM), n'a reçu en 1997 que deux petites ventes de coupes de 2 500 hectares chacune. Il se dit que Michel Fadoul aurait manqué quelques paiements…

I. Filiale de la firme ivoirienne Compagnie des scieries africaines, producteur important de contreplaqués, placages et portes isoplanes.

Aucun des deux signataires ne s'inquiétait, apparemment, de ce que la convention elle-même était parfaitement illégale : la loi forestière de 1994 interdit clairement toute attribution directe de permis d'exploitation ; toute autorisation de coupe doit passer par une adjudication publique. La scierie SOFIBEL, victime d'un ajustement structurel un peu hâtif, n'a jusqu'à aujourd'hui jamais rouvert ses portes. Force est de constater que les rapports entre Fadoul et la Première famille n'en ont pas trop souffert.

Fadoul Afrique

Depuis son siège à Ouagadougou, le Groupe Fadoul Afrique – « un partenaire pour vous aider à préparer demain ! » – rayonne au Cameroun, au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Togo, au Nigeria et en Centrafrique. La forêt ne représente qu'une seule de ses cibles. À travers une cinquantaine de filiales, il opère aussi dans l'importation de voitures et de pièces détachées, le génie civil et l'imprimerie. Au Cameroun, Fadoul est mieux connu pour sa reprise, en décembre 1996, de l'importateur MIT-CAM des véhicules Nissan et des camions Mack – les grumiers haut de gamme tant prisés par Franck Biya[1]. La nouvelle direction a profité de l'occasion pour mettre à la porte la plupart des cadres. En 1998, elle a fait jeter en prison tout le personnel du magasin de Douala, accusé de vol. Les mauvaises habitudes ont dû commencer assez tard, puisque cinq des détenus avaient plus de trente-trois ans d'ancienneté…

1. Lire [SF, 22].

Malgré une forte implantation des concurrents sur le sol camerounais – un 4x4 dernier cri est un *must* pour tout apparatchik du régime –, MITCAM jouit d'une capacité remarquable à rafler les marchés publics. Pour la seule année 2001, elle a décroché les commandes des ministères de la Jeunesse et des Sports, des Affaires sociales, des Investissements publics et de l'Aménagement du territoire, de l'Éducation nationale, de la Ville et, à trois reprises… du ministère de l'Environnement et des Forêts.

Le mot « monopole » vient parfois à l'esprit des concurrents de Fadoul. En octobre 1999, le Collectif des associations des commerçants du Burkina Faso adresse une liste de doléances au ministre du Commerce. Certaines entreprises du pays sont coupables, selon eux, « d'une pratique commerciale planifiée qui consiste à vendre à perte quand il s'agit de mettre à genoux un commerçant burkinabé, des situations de monopoles qui ne disent pas leur nom, d'une occupation anarchique des secteurs d'activité commerciale. […]. À titre d'exemple : […] le Groupe Fadoul, connu dans l'importation de véhicules, se retrouve dans tout le reste des activités commerciales[1] ».

En 1995, l'intimité de Fadoul avec le président béninois est plutôt difficile à cacher aux nombreux décideurs françafricains rassemblés à Cotonou pour le sommet de la Francophonie : avec l'argent des coopérations française et canadienne, et un partenaire nigérien, il a construit l'hôtel des hôtes de marque. Sans grand délai, il s'est vu attribuer le terrain choisi : tout une plage publique.

1. *San Finna*, 08/11/01.

Michel Fadoul n'a jamais cessé de se faire voir de ce cartel de décideurs. À la soirée de gala organisée le 11 mai 2000 à Paris, en marge du Grand Prix hippique de l'amitié France-Afrique, il a jeté ostensiblement 25 millions de francs CFA [38 000 euros] sur la table pour faire monter les enchères au bénéfice de la Fondation Suka de Chantal Compaoré, la première dame burkinabé. Il y avait, ce soir-là, tant de monde à impressionner : Anne-Aymone Giscard d'Estaing, Jacques Godfrain, Charles Millon, Jean-Marie Cavada, Boutros Boutros-Ghali, Antoinette Sassou Nguesso… Fadoul a saisi l'opportunité d'offrir à la Fondation une ambulance tout équipée.

En plus de ses avoirs en Afrique, Michel Fadoul possède une poignée de sociétés françaises : la Société d'investissements automobiles africains (SIAA), à Élancourt dans les Yvelines, actionnaire principal de MITCAM ; des sociétés de commerce de gros en matériaux de construction et équipements automobiles, ainsi qu'une agence de voyage – toutes basées en Auvergne.

La diversification est bien à l'ordre du jour pour Fadoul. En 2000, il a créé une société à Douala dont l'objet est un peu particulier : « Sécurité des biens, protection des personnes, intervention sur tous sites protégés ou non, gardiennage, intervention sur alarmes, surveillance, télésurveillance, convoyage de fonds et de valeurs, encadrement, formation, messagerie. » Son nom ? Société Express Security (SES).

Sécurité d'abord

Les sociétés de sécurité privées en Afrique bénéficient, depuis un certain temps, de plus d'attention

médiatique. Elles en mériteraient encore davantage, bien que tel ne soit pas forcément leur souhait. On sait désormais la tendance de ces entreprises à se transformer allègrement en recruteurs de mercenaires ou de milices privées ; à entretenir des relations étroites, voire familiales, avec l'extrême-droite européenne (notamment le Département Protection Sécurité du Front National, le DPS[1]) ; à apprécier, pour leur encadrement, les anciens barbouzes ou commandos, et comme commanditaires les grandes compagnies pétrolières. Ou forestières.

En Centrafrique, les sociétés de sécurité privées ne font pas dans la dentelle : « Le 22 novembre 2000, en exploitants forestiers et propriétaires de société de gardiennage et de sécurité, [le président] Patassé et ses complices se sont rendus coupables d'une trentaine d'assassinats lors d'une manifestation de travailleurs à Bayanga. […] Ce jour-là, […] les ouvriers et autres personnels de la société d'exploitation du bois de Bayanga manifestent pour leurs droits mais […] le mouvement sera aussitôt réprimé par les vigiles de la société SCPS [Société centrafricaine de protection et de sécurité], chargée de la sécurité des locaux. […] La SCPS est une société de gardiennage et de sécurité domiciliée à Bangui, à deux pas de la villa Adrienne, résidence de M. Ange-Félix Patassé. Elle appartient à MM. Ange-Félix Patassé, Koffi [le beau-frère togolais de Patassé] et Lionel Gannes, alias Lionel Ganbéfio [le patron français d'un night-club banguissois]. La SCPS veille aussi à la sécurité

I. Lire [NS, 299-302, 324-327] et [NC, 218-221].

présidentielle sur le territoire centrafricain. À Nola[I], il y a un an, cette société a tué un paysan après l'avoir battu et torturé. Deux vigiles en activité reprochaient au paysan d'avoir cherché du fagot sur un domaine privé sur lequel ils veillaient. […] Le domaine interdit […] fait partie d'une exploitation minière appartenant à M. Patassé[II].»

Au Cameroun, selon une loi votée en septembre 1997, la création de toute nouvelle société de sécurité privée doit faire l'objet d'un décret présidentiel. Mais il y a tant de choses à signer au palais d'Etoudi ! Une des activités qu'assure la nouvelle entreprise de sécurité de Michel Fadoul, le transport de fonds, est expressément interdite aux sociétés privées. Le secrétaire général de la présidence Marafa Hamidou Yaya l'a lui-même rappelé dans une lettre aux ministres de décembre 1999.

On ne sait pas si SES aura « la chance » de s'impliquer dans le plus gros marché de sécurité régional de ce début de millénaire, le pipeline Tchad-Cameroun. Le chef de file Exxon ne fait évidemment appel qu'aux *good old boys* : un ancien de la CIA est en position à N'Djamena, et un

I. Base de la société forestière franco-malaysienne SESAM, dont il sera question au chapitre suivant.

II. *Kodro-Centrafrique*, 25/10/00. La Société des bois de Bayanga (SBB) est une filiale de la société française Eau et électricité de Madagascar (EEM), contrôlée jusqu'à récemment par la firme Maurel et Prom du financier Jean-François Hénin (Opus Dei). EEM qualifie cette version des faits de « substantiellement biaisée ». Son directeur, Baudoin de Pimodan, prétend : « Les troubles qui ont éclaté à Bayanga n'ont aucun lien avec notre usine ; ce serait la venue à Bayanga de deux "griots" qui auraient semé la discorde entre les villageois de Bayanga. Le chiffre de trente morts semble […] très exagéré ; on nous a parlé de deux morts, ce qui bien entendu est encore trop. Nous avons effectivement connu, pour notre part, une grève des ouvriers de la scierie pour une question de primes ; il n'y a rien d'anormal à cela. »

ex-attaché de défense américain revisite son ancien poste à Yaoundé. Le groupement Spie-Capag/Willbros a missionné PHL Consultants, de l'ancien gendarme élyséen Philippe Legorjus. Kellog/Bouygues/CEGELEC a retenu la société de sécurité Geos, choyée par les Services français (son conseil de surveillance est présidé par Jean Heinrich, ancien patron du service Action de la DGSE puis directeur du Renseignement militaire). Pour protéger sa logistique, Bolloré a fait appel à Sécurité sans frontières, sur le conseil de son Monsieur Afrique, Michel Roussin. Etc.

Pourtant, la SES n'est pas destinée à rester inaperçue. Si Fadoul a pris soin de remplir son conseil d'administration de bon nombre de Camerounais et Camerounaises, on relève aussi le nom d'un certain Pierre Hesnault, directeur général de la société française de transit international Hesnault SA[1]. La firme n'est pas très connue en France. Tel n'est pas le cas de son PDG, nommé en août 1997 : Jacques Godfrain. Nous allons suivre quelque temps ce PDG et son directeur général : ils

I. Lequel Hesnault crée, le 30 novembre 1998, à Carcassonne, le Service audois de sécurité (SAS). Son objet statutaire est « la protection des personnes ». Le même jour est créée la Société audoise de surveillance, dont l'actionnariat, la direction, le capital social, le siège et – coïncidence – le sigle sont tous identiques à ceux de la SAS. Mais la société de surveillance, elle, se consacre à « la sécurité des biens, l'intervention sur tous sites protégés ou non, le gardiennage canin, les interventions sur alarmes, la surveillance (rondes et patrouilles), la télésurveillance » ainsi que « la création et l'exploitation d'un fonds de commerce ». En juin 2000, son objet est étendu au « convoyage de fonds et de valeurs pour un montant inférieur à [30 500 euros] ». Les deux entreprises de sécurité d'Hesnault sont dotées de deux comptes différents à la Société générale. Leur homonymie est un vieux truc, qui a déjà servi en Françafrique. Chez l'ami Compaoré, par exemple (lire [NS, 471-2]).

vont nous transporter dans l'arrière-plan « logistique » des dégâts de la Françafrique, nous éloigner des arbres pour mieux apprécier la forêt.

Godfrain et la CFD

Ancien ministre de la Coopération (1995-1997), disciple godillot de Jacques Foccart à qui il doit sa carrière, le député RPR de l'Aveyron est aujourd'hui une sorte de passerelle entre son parti et l'extrême droite. Celui qui fut le trésorier du SAC – le Service d'action civique, voyoucratie du gaullisme – jusqu'à sa dissolution dans le sang en 1982 n'a pas perdu son goût pour la manière forte. Doté d'une vision très particulière de l'histoire (« La transition vers l'indépendance s'est effectuée en Afrique francophone dans la paix, sans goutte de sang. […] La France a accompli […] une œuvre exceptionnelle ! […] Dans les pays francophones, entourés des soins de Jacques Foccart, il n'y a pas eu de sang versé pour la conquête du pouvoir.[I] »), Godfrain est resté proche du Mouvement Initiative Liberté (MIL). Cette organisation foccartienne, qui a pris partiellement la relève du SAC, a entre autres objectifs celui de combattre – en plus de l'immigration et des communistes – « l'écologisme […], une entrave à l'esprit d'initiative […], l'antiracisme qui […] aboutit à détruire la nation [ainsi que] le tiers-mondisme [qui] vise à culpabiliser l'Occident et les pays développés présentés comme des exploiteurs cyniques des pays pauvres[II] ».

I. Jacques Godfrain, *Afrique, notre avenir*, Michel Lafon, 1998.
II. Cité dans *Réflexes*, mai 1996.

Jacques Godfrain rejette bien entendu « le terme péjoratif de "réseaux" ». Mais « tout citoyen a son "réseau", ses cercles de proches et de relations utiles ». *A fortiori* quand on est une figure de la Grande Loge Nationale Française, qui tend de plus en plus, dans l'Hexagone et en Françafrique, à devenir le « réseau des réseaux »[I] – au cœur desquels a été initié Jacques Chirac, depuis quatre décennies[II].

C'est tout naturellement qu'en 1995 Jacques Chirac, élu à la présidence de la République, a fait de Jacques Foccart son Monsieur Afrique et de Jacques Godfrain son ministre de la Coopération[III]. Le réseau des forestiers RPR (ils le sont presque tous) est l'un des plus nébuleux de la nébuleuse françafricaine. Un jour d'indignation, deux d'entre eux nous confiaient qu'il était impossible d'exploiter les forêts d'Afrique francophone sans verser au parti néogaulliste un « impôt » parallèle, assimilable à un racket.

Le moins que ces forestiers pouvaient attendre en retour, c'est qu'un ministre de la Coopération issu des mêmes réseaux utilise les moyens dont il a la tutelle pour développer leurs marges bénéficiaires (l'assiette de l'« impôt »). Pendant les deux années passées par Jacques Godfrain à la tête de ce ministère, entre les printemps 1995 et 1997, la manne de la Caisse française de développement (CFD) a été bien orientée. Les décisions de l'année 1996 sont sans conteste imputables au disciple de Foccart. Au Gabon, la CFD a décidé de financer

I. Lire [NC, ch. 4].
II. *Ibid.*, première partie : « Un fils prodige de la guerre froide ».
III. Même si Alain Juppé a tenté, sans succès, d'y faire obstacle. Lire Agir ici et Survie, *Jacques Chirac et la Françafrique*, L'Harmattan, 1995.

pour 42,7 millions d'euros un tronçon routier de 185 km en direction du Cameroun (Ndjolé-Mitzic), au grand plaisir des défricheurs. La Compagnie équatoriale des bois, filiale gabonaise de Thanry, a obtenu un financement de 1,45 million d'euros. Au Congo-Brazzaville, la CFD a contribué « à la restructuration financière de la Congolaise de développement forestier ». Le secteur forestier ivoirien, sous la houlette du frère-président Henry Konan Bédié, s'est fait prêter 17 millions d'euros… Au Cameroun, la filiale PROPARCO de la CFD a financé, pour 2,4 millions d'euros, « le programme d'investissements d'un groupe d'entreprises du bois (exploitation forestière et scierie) », en l'occurrence Pallisco.

En 1997, Jacques Godfrain a dû quitter précipitamment son ministère pour cause de dissolution et de changement de majorité parlementaire, mais c'est son équipe qui avait supervisé le budget de la CFD. Cette dernière a offert un magnifique cadeau aux forestiers opérant au Cameroun : elle a décidé de financer, pour 34,6 millions d'euros, l'axe routier nord-sud Yaoundé-Ambam (120 km). Au Gabon, une société forestière a obtenu un prêt bonifié de 1,67 million d'euros. On ne sait pas de quel groupe il s'agit, la CFD ayant décidé, en toute transparence, de ne plus nommer dans son rapport annuel les bénéficiaires privés de son aide publique.

Avec l'ami Pierre

En juin 1997, donc, Jacques Godfrain se trouve un peu désœuvré. Pas pour très longtemps. À la réunion du conseil d'administration d'Hesnault SA,

le 1er août, Pierre Hesnault se félicite de se voir remplacer par l'ancien ministre à la tête de sa société. Le procès-verbal de la réunion indique : « Monsieur Pierre Hesnault rappelle les hautes fonctions qu'exerce monsieur le ministre Jacques Godfrain et sa connaissance des destinations où la société intervient, de leurs acteurs économiques et de leurs décideurs politiques, qui seront un atout essentiel au développement des activités de la société. [I] »

Pierre Hesnault a bien choisi sa nouvelle recrue : au Cameroun, par exemple, l'ancien ministre ne pourra que renforcer les relations des partenaires Hesnault et Fadoul avec la famille du président Biya et son pactole forestier. Jacques Godfrain ne pouvait lui-même trouver un pantouflage plus évident : partenaire officiel de la Coopération, Hesnault SA dispose d'un bureau dans l'enceinte même du ministère. Elle est agréée entre autres pour le transport de médicaments classés stupéfiants, ce qui implique en principe une enquête longue et minutieuse de la part des autorités compétentes : gageons que l'ancien ministre en aura été dispensé. Conseiller du commerce extérieur de la France, chevalier de la Légion d'honneur, Pierre Hesnault [II] serait aussi un ancien du SAC – comme Jacques Godfrain.

I. Un autre ancien ministre de la Coopération, Georges Gorse, avait déjà présidé le conseil d'administration de cette société (jusqu'en juin 1993).

II. Il ne cache guère un penchant nostalgique pour la droite de la droite. Acquéreur d'un château cathare dans l'Aude, avec 835 ha de vignoble, c'est un fanatique des croisades. Il se veut descendant d'un empereur de Constantinople, au XIIIe siècle… Ce fort parfum de « chevalerie » renvoie à l'idéologie fondatrice d'une grande partie des Services occidentaux. Lire [NC, 39, 79-83].

Dans le livre qu'il a publié six mois après son installation chez Hesnault, Jacques Godfrain se déclare « plein d'admiration pour les grandes entreprises privées françaises installées en Afrique, pour ces sociétés d'import-export qui connaissent tous les rouages et possèdent un savoir-faire considérable ».

En 1997, les rapports entre Hesnault et son rouage préféré, Michel Fadoul, devaient être bien connus de l'ancien ministre[I]. Ils l'étaient, depuis quelques années, de l'administration fiscale. En mai 1989, le fisc perquisitionne une série de sociétés[II] appartenant à Hesnault et Fadoul ainsi que le domicile et le véhicule de ce dernier.

À la suite de ces perquisitions, deux arrêts de la Cour de cassation précisent : « Il existe ainsi des présomptions que la SARL Interfrench Company minore ses recettes imposables […] en omettant sciemment de passer […] des écritures ou en passant […] des écritures inexactes […] au bénéfice de M. Fadoul […]. Il résulte des informations collectées par l'administration fiscale, que M. Fadoul […] perçoit directement, sous forme d'avoirs établis au titre de facture de fret grâce à la complaisance de la société Hesnault, transporteur international, des rémunérations occultes qui devaient participer aux résultats de la SARL Interfrench[III]. »

I. En 1998, le conseil d'administration d'Hesnault SA annonçait qu'en 1996 le volume des affaires avec le groupe Fadoul – un chiffre indiqué séparément de ceux portant sur « Afrique » « PPND » et « Océan indien » – s'était monté à près de 3,6 millions d'euros et avait dégagé une marge brute de plus de 20 %.
II. Hesnault SA à Plaisir (Yvelines) ; la Compagnie française pour l'industrie et le commerce international (Interfrench Co), une société de négoce de Michel Fadoul à Amilly (Loiret) ; la SAREMI, une société immobilière du même Fadoul.
III. Arrêt n° 110 du 08/01/91.

Si, à cette époque, Michel Fadoul et Pierre Hesnault ont dû passer quelques nuits blanches, ils ne les ont pas passées en prison. En janvier 1991, la Cour de cassation trouve en effet les trois pourvois de Fadoul et Hesnault fondés – sauf sur le fond. Les ordonnances de mai 1989 des magistrats de Versailles et de Montargis autorisant les perquisitions avaient permis « le recours pour l'accomplissement des tâches exclusivement matérielles à des agents de collaboration de l'administration fiscale n'ayant pas au moins le grade d'inspecteur et n'étant pas habilités par le directeur général des impôts à effectuer des visites et saisies ». Les trois ordonnances attaquées ont donc été cassées.

Retour au centre de l'Afrique

Si les activités, en particulier immobilières, du groupe Hesnault en France se déroulent dans la plus grande opacité et dans une impunité quasi totale, elles paraissent pourtant bien anodines en comparaison des agissements africains du groupe. La nuit du 27 mai 2001, à Bangui, une poignée de militaires fidèles à l'ancien dictateur André Kolingba s'attaquent à la résidence présidentielle. La tentative de coup d'État échoue, par étapes. Le régime d'Ange-Félix Patassé est sauvé grâce au renfort de troupes libyennes et des rebelles congolais du Mouvement de libération du Congo (MLC). Dans les semaines qui suivent, des centaines de civils sont tués. Le président centrafricain et le MLC accusent les Services français d'être impliqués dans le complot. Dans la maison de Kolingba ont été découvertes des caisses remplies d'armes, marquées

« Coopération Militaire Française ». En juin 2001, *Africa Confidential* continue de s'interroger : « Comment les rebelles ont obtenu leur argent, c'est un mystère… »

Jean-Marc Simon, ancien directeur de cabinet de Jacques Godfrain, était ambassadeur de France à Bangui au moment des événements. En novembre 2001, il fut réaffecté à Abuja, après que le président nigérian, en visite à Paris, eut levé « une lourde hypothèque » : « Les services secrets nigérians estimaient en effet que l'impétrant avait servi dans trop de pays instables, secoués par des coups d'État justement au moment où il y était en poste… [1]»

Jusqu'où la commission d'enquête chargée par le gouvernement centrafricain d'éclairer le sujet mènera-t-elle son travail ? En juillet 2001, la presse centrafricaine annonce que « l'interpellation et le placement en garde à vue de Me Pierre Abraham Mbokany, notaire de l'État, a suscité quelques remous. […] Malgré sa garde à vue, Me Mbokany a tenté de faire effectuer un transfert bancaire portant sur une somme d'argent de près de 50 millions de francs CFA […] vers le compte bancaire de l'ambassade d'un grand pays à Bangui, qui aurait accepté de mettre à l'abri son pactole. […] Par ailleurs, il y aurait également sur le compte bancaire du même Mbokany à la Banque populaire maroco-centrafricaine […] la coquette somme de 56 millions de francs CFA. De source proche de la commission, […] on indique que la présence de

1. [LDC, 06/12/01] Quelques années auparavant, en 1998, Laurent-Désiré Kabila (détesté par Jacques Godfrain) avait refusé que Jean-Marc Simon soit nommé ambassadeur à Kinshasa.

ces fortes sommes d'argent sur les comptes du notaire […] s'expliquerait par les considérables honoraires et commissions diverses qu'il aurait encaissés peu avant la tentative de coup d'État, suite aux énormes transactions immobilières résultant de la vente de plusieurs immeubles au centre-ville de Bangui appartenant au groupe Hesnault[I]».

Évidemment, « l'État n'aurait point perçu les droits qui lui revenaient » sur ces transactions. « L'absence simultanée de Bangui de tous les protagonistes de ces opérations au moment du coup d'État manqué intriguerait […] la commission…[II]» Reste à savoir qui sont tous ces protagonistes. Étaient-ils, par exemple, des proches du général Kolingba, détenteur, lui, de 39 titres fonciers dans le centre-ville ?

Ces ventes immobilières semblent bien être la partie émergée d'un sale iceberg françafricain. En Centrafrique, pays de tous les trafics, Pierre Hesnault assure sa présence grâce à une société de distribution pharmaceutique, la SODIPHAC, reprise en 1989[III]. On constate que plus cette société perd de l'argent, plus Hesnault SA s'acharne à ne pas la lâcher.

Ce n'est pas la première fois que le nom d'Hesnault apparaît dans le contexte d'un coup d'État en Centrafrique. En mars 1996, Bruno Bermont, le secrétaire général du groupe, vient en visite à Bangui. Il licencie presque toute la direction de la SODIPHAC, pour « abus de biens sociaux et

I. *Centrafrique-press*, 16/07/01.
II. *Ibid.*, 13/07/2001.
III. Mais il disposait déjà dans ce pays d'une agence de transit, ATV. Il était en relation de longue date avec le fondateur de la SODIPHAC, et son transitaire exclusif.

escroquerie »[1]. Il n'hésite pas à menacer les intéressés, tous expatriés, d'un emprisonnement local immédiat s'ils ne quittent pas le territoire sous huit jours. Les licenciés portent plainte. La justice centrafricaine interdit à Bermont de quitter le pays. Ce qu'il fait pourtant le 3 avril, en compagnie d'Hervé Dalloz, débarqué quelques mois plus tôt de son poste de PDG de la SODIPHAC. Bermont et Dalloz ont pris l'avion à l'aéroport de Bangui. Le chef d'état-major centrafricain, le général Gombadi, aurait facilité leur fuite.

Deux semaines plus tard, la première des trois mutineries de 1996 éclate. Les autorités locales soupçonnent l'implication d'Hesnault. Un colonel bien placé a reçu une information de France selon laquelle des caisses à destination du Centrafrique auraient été embarquées au Havre, dans des conteneurs expédiés par Hesnault, sans être mentionnées sur le manifeste du navire. Les caisses auraient disparu au cours du trajet Douala-Bangui…

Les responsables de la société de transit présidée par Jacques Godfrain ne manquent pas d'expérience dans les professions « discrètes ». Jusqu'à sa mort accidentelle en 1995, le Monsieur Afrique d'Hesnault SA était l'ancien policier Robert Gatounes – très remarqué dans le premier cercle de la dictature Kolingba, aux côtés du tout-puissant colonel de la DGSE Jean-Claude Mantion. Depuis 1999, le Monsieur Afrique du groupe est l'ancien général français Jean Varret. Cet ex-adjoint du colonel Mantion a occupé un poste

1. À la façon des licenciements effectués quelques mois plus tard chez MITCAM à Douala par Michel Fadoul, le partenaire d'Hesnault (*cf. supra*).

clef : il a dirigé à Paris la Mission militaire de coopération de 1990 à 1993. Au cœur d'un secret d'État : la France menait une guerre secrète au Rwanda, portant à bout de bras un régime ethniste au sein duquel germait le génocide de 1994.

En printemps 1996, les inquiétudes envers Hesnault gagnent la présidence centrafricaine. En conversation le 17 mai avec un vieil ami, fils de colon, Ange-Félix Patassé lui demande : « Hesnault SA a-t-elle des rapports marqués avec l'opposition ? Qui dans la direction du groupe a un aperçu réel des marchandises qui transitent par ses filiales ? » Le lendemain de ce tête-à-tête éclate la deuxième mutinerie. Une troisième se déclenche en novembre.

Début 1997, l'Élysée charge un haut fonctionnaire de l'ambassade de France à Bangui d'éclaircir le rôle exact d'Hesnault pendant les « troubles ». On attend encore la publication de son rapport. Les résultats d'une enquête diligentée par le procureur de la République centrafricaine ne sont pas très favorables au directeur général de la SODIPHAC, Hugues de la Morinerie. Nommé en 1995 par Bruno Bermont pour suppléer Dalloz, ce fils d'un ami de Pierre Hesnault – directeur à la Banque de France – a été expulsé en août 1997 pour « comportement subversif ». Il aurait communiqué avec les mutins par téléphone portable.

Pendant cette période, la situation financière de la SODIPHAC continue de s'aggraver. À la veille des mutineries déjà, elle « devait » 500 millions de francs CFA à Hesnault SA, et plus de 150 millions aux banques. Elle se trouve incapable de régler ses fournisseurs. Le siège français imposait que ces

règlements passent par le canal d'une assez mystérieuse firme suisse, la Société anonyme services (SAS) – troisième occurrence de ce sigle barbouzard dans la nébuleuse Hesnault. À Bangui, deux nouveaux directeurs se succèdent. Sans aucun succès. Début 1998, le groupe fait appel à un pharmacien militaire en retraite, un ancien de l'équipe centrafricaine du colonel Mantion (DGSE). Mais la « famille » ne cesse de se déchirer. En novembre 1999, le beau-frère Koffi du président Patassé[I] devient le PDG du groupe Hesnault RCA (République centrafricaine). Sa première décision est de se débarrasser de l'officier pharmacien. Celui-ci décide de porter plainte, ce qui lui aurait valu des menaces physiques de la part du général Varret, le vigile d'Hesnault-Afrique.

La maison, apparemment, est adepte des méthodes musclées. En novembre 2000, l'avocat centrafricain du groupe, Me Jean-Pierre Kabylo, impayé et impatient, adresse une lettre très irritée à M. Koffi : « Le groupe Hesnault était impliqué dans de bien sales affaires sous le régime Kolingba, et Bermont sait à quoi je fais allusion. […] Appointé à 18 000 francs [français] par mois, ce qui est dérisoire, Bermont dispose chaque année de 5 % du bénéfice sur un chiffre d'affaires de 360 milliards[II] que réalisent les cent cinquante entreprises Hesnault dans le monde. Et ce depuis vingt ans.

I. Le même Koffi que nous avons rencontré à la tête de la société de sécurité préférée de la Société des bois de Bayanga.

II. Il s'agit probablement de francs CFA et du chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés du groupe. À moins qu'il s'agisse d'un cumul sur 20 ans… ? Selon le Registre national de commerce, le chiffre d'affaires de Hesnault SA était, en 1999, de 14 320 948 euros.

[…] Il partage avec les grands criminels. » Bermont et son patron seraient « hommes sans foi ni loi, bien rares ceux qui n'en sont pas à regretter de les avoir connus de trop près ». Démissionnaire fin 2000, Me Kabylo décide de reprendre ses services peu de temps après. Un colis piégé envoyé de France l'aurait fait changer d'avis…

En juillet 2000, le général Varret vient à Bangui proposer au président Patassé de lui monter une garde prétorienne. Méfiant, ce dernier refuse. Fin mars 2001, un mois avant le coup manqué de mai, Jean Varret est de retour dans la capitale centrafricaine. Il essaie de vendre à la hâte une bonne partie de l'immobilier de la société Hesnault. Dans la foulée, il rend visite à l'ambassadeur Simon. Il repart pour la France le 1er avril, ramenant avec lui un certain Chauvel – un responsable du groupe quelques mois auparavant, avec des fonctions un peu vagues.

En juillet 2001, la commission d'enquête sur la tentative de coup d'État entend des témoins. Certaines des questions posées réussissent à filtrer – mais pas toutes. Et surtout pas à la presse française. Du genre : « Étiez-vous au courant que le groupe Hesnault se livrait à des trafics d'armes, de drogue et de pierres précieuses ? Pourquoi le général Varret a-t-il fait tant de séjours à Bangui et à Douala ces derniers temps ? »

Le Centrafrique suscite décidément beaucoup d'appétits. Ses diamants en sont la cause la plus connue. Mais ses réserves forestières n'y sont pas étrangères. D'autant que celles du Cameroun fondent à vue d'œil. Et que Sassou-Nguesso a livré en grand les forêts du Congo-Brazzaville aux financiers de ses guerres civiles et de ses comptes offshore.

Le Centrafrique a bien le droit de bénéficier lui aussi du « développement durable » à la française : sous l'œil bienveillant de la Coopération, les gérants des sociétés forestières les plus cotées s'appellent Quinet, Cablé, Dorval, Guerric, Gaden…

Fraternité

L'année 2001 a été bonne pour Pierre Hesnault, pour Michel Fadoul et pour Jacques Godfrain.

Le 29 janvier, Bernadette Chirac inaugure, à Ouagadougou, le Centre hospitalier national pédiatrique Charles de Gaulle, construit pour 4,6 millions d'euros – dont 3,7 millions d'euros d'aide française. L'ambiance était si joyeuse qu'on aurait presque pu oublier un détail : le maître de cérémonie, Blaise Compaoré, avait été dénoncé le mois précédent dans un rapport des Nations unies sur la Sierra Leone comme un intermédiaire incontournable entre les amputeurs du Revolutionary United Front et la mafia ukrainienne. Au milieu, la forêt libérienne dévastée. Quant aux fournitures d'équipements hospitaliers, on ne s'étonne pas que les heureux attributaires aient été contraints de mettre leurs marchandises à la disposition du seul transitaire agréé par le ministère de la Coopération pour ce projet de développement : Hesnault SA.

Michel Fadoul continue à se faire de nouveaux amis. La société immobilière auvergnate SA Volcania, dont il devient administrateur, partage le même nom – à une voyelle près – que le nouveau parc européen du volcanisme de Valéry Giscard d'Estaing, Vulcania. La quasi-homonymie n'est pas un hasard.

Ce genre de clin d'œil s'adresse aux initiés. Si la Volcania de Michel Fadoul comporte dans son actionnariat quelque deux cents résidents locaux, à qui l'homme d'affaires va devoir apprendre à plaire, elle comporte un « actionnaire » parisien majoritaire avec lequel le courant passe peut-être déjà bien : la Grande Loge Nationale Française. Tout un monde de fraternité éclôt devant Michel Fadoul. Bastion de la Françafrique, la GLNF compte parmi ses illuminés Denis Sassou Nguesso, Idriss Déby, Blaise Compaoré, Omar Bongo, Georges Rawiri, Paul Biya, Alfred Sirven, ainsi que Didier Schuller. Sans oublier Jacques Godfrain.

C'est encore en 2001 qu'est née, le 18 juin à Douala, l'association Renaissance Afrique-France (RAF). Son président fondateur, Denis Tillinac, est l'ami personnel de Jacques Chirac et son ancien représentant au Conseil de la francophonie. Devant l'auditoire de la cérémonie de lancement, organisée dans la mégapole camerounaise de Douala, principal port d'embarquement des lambeaux de la forêt d'Afrique centrale, le fervent Tillinac se fait l'écho « de la profonde déception du président français Jacques Chirac, qui se sent blessé et particulièrement choqué que les liens entre les pays africains et la France se soient relâchés ces derniers temps à cause d'un affairisme douteux, d'un paternalisme désuet, des réseaux occultes et nocifs faisant parfois fi des principes d'éthique, fondement de la société française[1]». Dénonçant « l'ère Foccart », ce visionnaire nomme vice-président de la RAF l'ancien ministre Jacques Godfrain, qui déclarait en 2001 :

1. *Cameroon Tribune*, 28/06/01.

« Je n'ai jamais vu le moindre cas de corruption.[I] ». Le même Godfrain est aussi le vice-président de l'association des Amis de Jacques Foccart[II] – saint patron des forestiers françafricains.

I. *Le Midi Libre*, 22/08/01.
II. Lors du premier colloque national de l'AJF, Jacques Godfrain « s'est félicité du huis clos de cette réunion et de l'absence de la presse… » [LDC, 23/03/00].

Tombés pour la France

Coron « nonobstant »

Ce n'est pas à un vieux forestier
que l'on apprend à faire des grimaces

L'entreprise coron coupe la forêt camerounaise depuis le milieu des années 1930. Début janvier 2001, ce ne sont pas exactement des vœux de bonne année qu'elle reçoit dans un courrier du ministre de l'Environnement Sylvestre Naah Ondoua :

« Suite à la convocation administrative n° 0768/CA/MINEF/CAB/UCC du 11 décembre 2000 adressée à votre société et relative au règlement du contentieux en cours dont le montant à payer est de francs CFA 16 783 308, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir vous présenter dans mes services (porte 644) au plus tard le 25 janvier 2001 à 10 heures précises, pour règlement total du dit contentieux, faute de quoi vos activités d'exploitation et d'exportation seront suspendues. »

On voit mal les ascendants Coron, administrateurs de la capitale camerounaise au temps du protectorat français, recevoir pareille sommation. À soixante-six ans, l'actuel PDG Robert Coron en aurait reçu un certain nombre. Ses nombreuses décorations, et même le pistolet qu'il affectionne de porter, semblent ne plus impressionner vraiment l'administration « indigène » : voilà qu'elle ose

contrarier la course au profit de cet officier de l'Ordre national du Mérite, commandeur de l'Ordre camerounais de la Valeur, officier de la Légion d'honneur, conseiller du commerce extérieur de la France. Robert Coron siège au Conseil supérieur des Français de l'étranger en tant que délégué élu ; il est l'ami intime de l'ancien ambassadeur de France, le très introduit Yvon Omnès. Telle est la logique « démocratique » de la kleptocratie camerounaise : même les grands sont mis à contribution.

Le directeur général de Coron, Pierre Méthot, a adressé au ministre de tutelle Naah Ondoua une réponse rapide, longue et respectueuse. Mais quelque peu lacunaire. Au nom des responsables de sa société, l'exploitant forestier ne peut s'empêcher de signaler d'abord leur « étonnement face aux infractions qui [leur] sont reprochées ». Il rappelle au ministre que son entreprise a « mis en place de nouvelles méthodes de travail et de suivi de [ses] opérations forestières devant [lui] permettre de mieux gérer le patrimoine forestier mis à [sa] disposition ». Dommage que ces méthodes n'aient pas été mises en place quelques décennies plus tôt, épargnant un patrimoine forestier désormais bien diminué ! « Enfin, comme vous le savez déjà, notre société est en train de construire un important complexe de transformation du bois […] dans la zone même de notre concession forestière, concession qui doit assurer notre approvisionnement pour les décennies à venir. »

Sur ce dernier point, Pierre Méthot a très vite changé de discours. Le 3 mars 2001, il confie à *Bois National* que ces 105 000 hectares (attribués en 1996 hors appels d'offres, en violation flagrante

de la loi forestière de 1994) ne lui suffiront pas du tout. Pour être rentable, la scierie de Pela aura besoin de 5 000 à 15 000 m^3 par an de bois provenant « d'autres sources locales ». Mais une nouvelle scierie est toujours la bienvenue. Coron n'en avait qu'une, à Yaoundé, datant de 1938.[1]

Pierre Méthot a la bonne réponse à chacun des reproches du ministre. Les contrôleurs du MINEF accusent sa société d'exploiter au-delà des limites de sa concession ? C'est qu'« il y a quelques imprécisions dans la définition exacte de ces limites ». Une piste datant de l'époque allemande, aujourd'hui à peine visible, aurait été confondue avec une piste « qu'empruntent déjà depuis de très nombreuses années les villageois » ? L'administration aurait pu éviter ce « simple mais malheureux malentendu » si elle avait accepté le plan d'aménagement déposé par la firme « la même année » où elle s'est vue attribuer sa forêt.

Luc Durrieu de Madron, l'expert de la Banque mondiale qui a rédigé en 2000 une *Revue technique des concessions forestières*, semble croire que le dépôt de ce plan d'aménagement date plutôt d'avril 1998 (deux années après l'adjudication en question) et ne s'étonne pas trop de sa non-approbation par les autorités locales. Il estime que ce plan « se démarque complètement des principes qui dirigent l'aménagement durable, à savoir le calcul d'un pourcentage de reconstitution pour calculer les DME [diamètres minimum exploitables] par essence et éventuellement la rotation. Ce plan se borne à utiliser les DME actuels et à prévoir les volumes exploitables […] par utilisation (déroulage/sciage) ».

1. Lire [SF, 65-68].

Et l'expert d'ajouter : « Il est déjà clair que garder les DME administratifs actuels pour certaines essences est dangereux pour leur régénération. » Ce curieux plan d'aménagement n'est « pas conforme au Guide [d'élaboration des plans d'aménagement du MINEF] ni aux Directives [nationales pour l'aménagement durable des forêts] ». Il ne comporte « aucune mesure de conservation » ; il ne prévoit aucun chapitre sur la réduction du braconnage, ni sur la valorisation des pertes à l'abattage, ni sur l'exploitation à impact réduit, ni sur la protection des droits d'usage des riverains.

La suite de la réponse de Pierre Méthot à monsieur le ministre oublie quelque peu ces riverains et leurs divers droits. Il préfère jouer au pauvre Français racketté. Les documents d'exploitation seraient mal tenus ? « Malgré nos demandes répétées et nos visites presque quotidiennes auprès de vos services, nous n'arrivons toujours pas à obtenir les documents nécessaires en nombre suffisant et dans des délais raisonnables. » Coron couperait des essences non autorisées dans le certificat d'assiette de coupe ? « Les essences mentionnées comme étant non autorisées sont des essences très communes dans notre forêt, des essences que nous avons toujours exploitées. Il s'agit ici en fait d'une simple erreur de frappe de notre part […] et non d'un acte malicieux. » Si les agents du ministère ont trouvé quelques grumes en sous-diamètre, « ce problème […] se présente fréquemment pour tous les forestiers ». Quelques billes non marquées ? « Nonobstant que le nombre de billes concernées par cette infraction

soit vraiment non significatif, nous sommes prêts à reconnaître que nos équipes d'abattage auraient dû marquer, en même temps que les souches, les billes à la souche avant leur débardage. […] Malheureusement certains de nos personnels n'ont pas respecté les consignes. »

M. Méthot, qui doit à l'administration presque 17 millions de francs CFA, connaît bien son métier. Vers le milieu de son avant-dernier paragraphe, il s'exécute, noir sur blanc : « En guise de notre bonne foi, nous joignons à la présente un chèque au montant de 3 millions représentant ce que nous croyons être une juste amende (amende, dommages et intérêts) pour les quelques petites infractions pour lesquelles nous pouvons reconnaître un tort tout en invoquant circonstances atténuantes. » Mais comment savoir ce que ce chèque de 3 millions « représente » sans savoir à l'ordre de qui il a été émis ? Bien sûr, il n'est pas du ressort du cabinet du ministre de réceptionner les chèques – ni même de les convoyer à la trésorerie.

Serait-on en présence d'un « simple mais malheureux malentendu » de plus ? Ou l'« argumentation » Coron s'est-elle révélée à ce point convaincante ? En juin 2001, le MINEF publie un communiqué récapitulant l'ensemble des amendes forestières imposées au cours des douze derniers mois – réglées ou non. Le document fait état d'un procès-verbal contre Coron en date de 10 janvier 2001, soit quatre jours avant que Pierre Méthot n'ait usé de sa plume si élégante. La pénalité indiquée n'est plus que de 13,5 millions de francs CFA, avec la mention : « réglé ».

De Coron à Interwood, du Cameroun à Monaco

Quand l'argent du bois se met à surfer entre les paradis fiscaux

En 1999, l'entreprise de Robert Coron a été rachetée par Interwood, une multinationale installée dans un petit appartement parisien, près de la tour Montparnasse. Voici quelques années, cette société de négoce, concurrente de Rougier, s'est rendue compte que le moment de la diversification était venu. Pour mieux sécuriser son commerce, elle s'est lancée dans l'acquisition de sociétés d'exploitation forestière en Côte d'Ivoire, au Congo, au Gabon, au Liberia. Et au Cameroun, où prospérait depuis plusieurs générations la vénérable famille Coron.

Ce n'est plus le cas, en apparence. D'où quelques bisbilles entre le directeur général d'Interwood, Philippe Gueit, et le fier mais vieillissant Robert. En avril 2001, la trésorerie d'EGTF RC Coron est passée sous la ligne de flottaison : 2 961 867 628 francs CFA de déficit (4 513 886 euros). Son comptable notifie à Interwood que le commissaire aux comptes, PriceWaterhouse (un « grand » de la profession), « refuse la certification sur des motifs qui ne les en avaient pas empêchés au cours des exercices précédents ». Cela pourrait, ajoute-t-il, « nous permettre de dénoncer leur mandat sous prétexte de partialité ou d'erreur professionnelle[1] ».

1. Le comptable commente : « Même s'il est fait état d'un compte débiteur et d'un compte créditeur concernant la Société du bac de la Haute-Sanaga (SBHS), il n'est pas proposé de provisionner le compte débiteur alors que le rapport précise que "le litige a été porté devant les tribunaux au cours de l'exercice 95/96 et n'a, à ce jour, pas connu de dénouement". […] En ce qui concerne les

Les fax que Robert Coron envoie à Philippe Gueit au printemps 2001 sont donc empreints d'une certaine ire : « Je me permets de vous signaler que je sais lire votre page de garde et qu'il était inutile de me faire appeler par une tierce personne. Je pense que vous auriez pu vous-même avoir la délicatesse de le faire. Recevez, monsieur le président, mes salutations distinguées. »

Le 18 juin 2001, le loyal Méthot adresse une missive à Interwood. Il s'avère que le directeur général de Coron est mieux renseigné sur l'argent personnel de M. Coron que M. Coron : « M. Coron nous a demandé de faire le point de son compte courant au 31/05/01 et de lui transmettre. Nous avons complété la mise à jour mais avant de transmettre quoi que ce soit à M. Coron, je vous soumets ci-annexé l'état de la situation pour avis et accord. » Entre-temps, quelqu'un a oublié de payer le commissaire aux comptes. Dans une note interne, PriceWaterhouse ne cache pas sa « grande surprise » des mœurs judiciaires camerounaises : « la société [Coron] – dont la situation financière s'est fortement dégradée – a obtenu auprès du tribunal de grande instance de Nanga Eboko l'arrêt des poursuites individuelles contre les SA EGTF Coron et Coron Industries afin de négocier un concordat préventif avec ses créanciers. […] L'acceptation de ce concordat se traduirait, pour notre cabinet, par la perte de 60 % de la créance [sur Coron] soit 2 400 000 francs CFA. »

intérêts de compte courant de Robert Coron, les intérêts provisionnés et confirmés dans leur rapport ne portent que sur […] les remboursements et non pas sur l'intégralité du compte. »

Décidément, le directeur général de Coron informe beaucoup. Toujours au mois de juin, Philippe Gueit alerte l'actionnaire principal d'Interwood, DF Synergies : « Nous venons d'apprendre que M. Méthot préparait une lettre circulaire pour informer nos banques au Cameroun du jugement prononçant la suspension des poursuites. Il est évident que les sièges des banques seront immédiatement informés et que les conséquences peuvent être celles décrites dans mon fax d'hier. Les lettres ont été mises en attente mais il serait illusoire de penser que l'information ne circulera pas et l'impact peut être encore plus négatif si nous ne prenons pas d'initiative. Par contre, le contexte dans lequel nous présenterons cette mesure sera déterminant. Il semble que les banques ne pourront pas réclamer les cautions rapidement mais elles disposent de nombreux moyens pour bloquer l'activité d'Interwood (qui se maintient à un niveau tout à fait satisfaisant). [I]»

Le vieux comptoir colonial des Coron semble bien à plat, mais il n'est pas sûr que l'héritier meure de faim. En mars 2001, l'un des comptes en Europe d'EGTF RC Coron a été définitivement fermé. Mais il était prudemment situé à Monaco : n° 000256536C, chez BNP-Paribas [II]. Cette banque n'a pas la réputation de coincer les profits néocoloniaux. Ni la Principauté, où se redistribuent entre autres les plus-values des réseaux Pasqua.

Les fournisseurs de Coron aiment eux aussi ces havres de la libre et discrète circulation des capitaux.

I. Fin 2001, Interwood aurait vendu ses actions Coron à la firme camerounaise Société africaine des bois du Mbam (SABM), propriété du milliardaire libanais Miguel Khoury, un proche du pouvoir.
II. Philippe Gueit était l'un des deux signataires autorisés.

Un certain Pascal Legrand, gérant de la société unipersonnelle ABC Services, a l'art de dénicher les meilleures affaires. Ce Français repère pour Coron les petits exploitants locaux en mal de légitimité. En 2001 par exemple, il ramasse des centaines de mètres cubes de bois des établissements Eloungou Toua Désiré (ETD). Un an auparavant, en août 2000, ETD avait vu 1 586 m^3 de sa production illégale saisis par le MINEF dans l'arrondissement de Messamena. Le petit agissait alors pour le compte d'un grand, celui-ci non sanctionné : Hazim Hazim Chehade, consul du Liban à Douala et plus puissant forestier du Cameroun, utilisait ETD pour couper à l'intérieur de l'UFA n° 10 047, déjà attribuée à une autre société.[1]

Pascal Legrand dépose son argent sur un compte au doux nom écologique, « Green Leaves », à l'antenne monégasque de la banque Ansbacher. Filiale du sud-africain First Rand Group, cet établissement se spécialise dans la création et l'administration des sociétés offshore, à travers ses antennes aux Bahamas, dans les îles Vierges britanniques, les Caïman et les anglo-normandes, en Suisse, à Monaco. La banque se veut « multiculturelle, multifacettes ». Sa publicité est tout sauf malhonnête : « Quand le monde même est votre canevas financier, vous pensez librement. Les limites disparaissent. Celles réelles et celles perçues. Ansbacher crée des solutions libres de contraintes culturelles.

1. Pascal Legrand est l'associé, au sein de la Tropical Wood Company, d'un certain Christian Varnier, poursuivi par la justice camerounaise depuis mars 2001 pour « exercice illégal des activités forestières ». En novembre 2001 Tropical Wood a été sanctionnée à hauteur de 13 millions de francs CFA pour « exploitation forestière non autorisée ».

Des solutions jusque-là inimaginables sont présentées. Les problèmes effectivement contournés. C'est ça la liberté de la culture Ansbacher.[I]» Durant les quatre premiers mois de 2001, le compte monégasque de Pascal Legrand a été alimenté par Interwood à hauteur de 162 301 euros.

Le président d'Ansbacher Monaco, Lindsay Leggat Smith, a été nommé récemment par le prince Rainier III, « sur présentation du gouvernement », membre du Conseil économique et social de la Principauté. Albert, le fils de Rainier, se montre particulièrement royal dans le domaine de l'humanitaire au Cameroun. L'orphelinat de Muataba dans la province du Littoral, heureux bénéficiaire du soutien d'Albert de Monaco, a l'air d'être un vrai orphelinat avec, on l'imagine, un vrai comptable. On ne peut en dire autant de l'hôpital Princesse Grace, dont la construction devait être financée par les recettes du World Music Awards de 1999. Ce show s'est déroulé à Monte-Carlo sous le patronage du prince Albert et sous les yeux de 900 millions de téléspectateurs. Mais l'édification de l'hôpital a pour le moins échappé au regard de la plupart des Camerounais.

Ony Bros Ltd, un écran de la firme Mbah Mbah Georges (MMG), fournit aussi du bois à Coron. Allergique aux impôts et inconsciente de la gestion forestière, cette petite firme expédie ses profits camerounais à la banque autrefois préférée d'Omar Bongo et du regretté tyran nigérian Sani Abacha : la Citibank de New York[II]. Le 22 mars 2001, le

I. Notre traduction.
II. Cette banque abrite aussi un compte de la société libérienne Oriental Timber Company (OTC), du forestier-trafiquant d'armes Gus Van Kouwenhoeven.

MINEF a suspendu, « pour défaut de paiement de la taxe d'abattage du 1er trimestre de 2000/2001 », l'agrément d'Ony Bros à la noble profession d'exploitant forestier. Mais personne ne semble avoir pris conscience de cet obstacle. Deux mois et demi plus tard, Interwood vire plus de 12 millions de francs CFA (18 300 euros) sur le compte new-yorkais de la firme. En octobre 2001, elle ajoute 7 millions de francs CFA (10 700 euros) en échange de quelques grumes de pachyloba.

Ony Bros a-t-elle payé sa taxe ? La firme a l'habitude d'autres arrangements. En juin 2000, un ingénieur forestier plutôt courageux de la brigade provinciale de contrôle du Sud décide de rendre visite au chantier Ony Bros. Dans son rapport de mission, il se plaint du « refus de collaboration du chef de la section des forêts de la place pour des raisons que nous ne maîtrisons pas ». Il poursuit : « Une fois sur le terrain, la mission a constaté qu'une partie de cette exploitation se fait en dehors des limites et semble être soutenue par le responsable local des Forêts qui a ordonné le transport de grumes afin de faire baisser le volume du bois saisi. […] Cette complicité s'explique également par le fait que depuis le 05/06/2000 […] une telle activité se déroule à moins de 10 km de Kribi[1] alors que tous les moyens (véhicule, motos et agents) sont mis à sa disposition et qu'aucun contrôle ne soit effectué dans ce chantier malgré les renseignements qui lui sont parvenus. »

1. La grande station balnéaire du pays, terminus du pipeline Tchad-Cameroun et région natale de l'officier le plus gradé de l'armée de Paul Biya, le général et forestier Pierre Sémengué, partenaire de Bolloré.

Dans un deuxième rapport en juillet 2000, le même fonctionnaire écrit : « Sur l'axe Kribi-Ebolowa à PK 10 village Lende, la Société Ony-Bross, […] qui devait opérer dans l'Arrondissement de Lolodorf, se livre au pillage. […] La situation est d'autant plus flagrante que la coupe s'opère de part et d'autre de l'axe central. […] La brigade a fait saisir les bois se trouvant du côté droit de l'axe routier. […] Lors du passage de l'équipe conjointe en date du 29 juin 2000, les bois […] avaient déjà été enlevés. Nul doute que des instructions relatives à l'enlèvement […] proviennent de Notre Section, qui transige et contrecarre toutes nos actions sur le terrain. » Et d'où « Notre Section » reçoit-elle ses instructions ? Il est bon de noter qu'Ony Bros distribue au Cameroun les scies de la marque australienne Lucas Mill. Ces précieux équipements seraient parfois importés à bord de l'avion présidentiel, dont il faut supposer qu'il accomplit toutes les formalités douanières…

Plusieurs clients d'Interwood sont eux aussi pourvus d'adresses exotiques : la société portugaise Clichy Investments Ltd est basée à Gibraltar ; une firme de Singapour, au nom aveuglant de Sunlight, conserve une partie de son argent à la BNP de Monaco. Au Cameroun, la forêt et ses défenseurs sont cernés de paradis fiscaux.

Beaux parrainages

Aux troubles intersections du militaire, de la politique, de la finance, du pétrole et des Services

L'environnement de Robert Coron ouvre bien des perspectives. Son ancien directeur général, Jean Liboz, a dû démissionner en mars 2000 : il était

accusé d'avoir commandé et surveillé, quelques mois auparavant, la torture d'un de ses mécaniciens, suspecté de vol. L'épisode a semble-t-il été bien enterré. Aujourd'hui gérant d'une usine à Eseka, Transformation tropicale du Sud (TTS)[I], qui plaît beaucoup à Interwood, Liboz est content de continuer à toucher un salaire du groupe. Chevalier de la Légion d'honneur, réputé proche de la garde présidentielle, ce forestier a une forte aura françafricaine. Il aurait au moins une fois reçu un appel direct du palais de Paul Biya, dans le genre : « Le Nigeria menace pour de vrai cette fois, aidez-nous, cher Liboz, il faut des armes, et vite.[II]» Ces livraisons d'armes « parallèles » existent dans la région, elles font parfois basculer le sort d'une guerre (par exemple au Congo-Brazzaville et en Angola), mais elles n'intéressent guère la presse française et ses journalistes patentés. Il ne reste qu'à être sourd ou prêter l'oreille à la « rumeur », en l'affublant de tous les conditionnels possibles. On ne peut exclure que ladite rumeur fasse payer à Jean Liboz ses méthodes à l'ancienne et sa proximité du régime. Les médias parisiens, quant à eux, continuent d'interviewer régulièrement cet homme bien placé, dès

I. Un haut lieu de l'histoire camerounaise. Jadis la plus grande scierie du pays, elle fut incendiée en 1955, l'une des toutes premières cibles de la lutte armée menée par le parti indépendantiste UPC (Union des populations du Cameroun) contre la tutelle française. L'UPC fut l'objet d'une répression effroyable (lire [LF, 91-108]). Prochain investissement de l'AFD : une plaque commémorative ?

II. Le Nigeria a un vieux conflit frontalier avec le Cameroun, à propos de la presqu'île pétrolière de Bakassi. Il se réactive assez régulièrement (lire Dossier noir n° 7). TotalFinaElf étant très présente dans les deux pays, la France est prudente dans ses livraisons officielles d'armes au régime allié de Paul Biya. Mais des armes peuvent venir discrètement depuis le Gabon, au sud.

lors qu'ils font escale au Cameroun pour enquêter sur le triste sort de la forêt.

L'usine de Liboz, TTS, apprécie les grumes de la Société forestière de la Bouraka (SFB), dont elle est devenue en 2000 le partenaire exclusif. La SFB n'avait jusque-là rempli aucune des conditions de la convention provisoire qu'elle avait signée avec le MINEF en 1998, suite à l'attribution de sa concession de 70 000 hectares. Mais Interwood n'en est pas trop gênée, car cette société a un atout spécial : elle est contrôlée par le général Paul Yakana Guebama. Être le partenaire de ce diplômé de l'École supérieure de guerre de Paris vous garantit un bon accueil dans les hautes sphères de la République camerounaise. Le général est proche du ministre chargé de mission à la présidence, Justin Ndioro, du secrétaire d'État à la Gendarmerie, Rémy Ze Meka, ainsi que du secrétaire général des services du Premier ministre, Louis-Marie Abogo Nkono. Le zèle du général connaît des éclipses. Quand la poudrière de Yaoundé a explosé mystérieusement le 18 février 2001, il s'est fait remarquer par son arrivée tardive sur le terrain. Quatre mois plus tôt, il avait été dépêché par Paul Biya sur les lieux d'un accident fort mystérieux – l'une de ces énigmes dont le régime opaque de Yaoundé a le secret. À Lamé, au sud du Tchad, l'hélicoptère transportant l'état-major du président s'est écrasé au retour d'une cérémonie, le lancement officiel de la construction du pipeline Tchad-Cameroun. Paul Yakana Guebama, encore colonel, annonça au bon peuple « un accident classique ». Le pilote aurait percuté un arbre, tout simplement. Toujours un arbre de trop.

Il est somme toute normal qu'Interwood passe par les militaires. Ses comptes généraux font état d'autres amitiés plus difficiles à expliquer, sauf dans une conception assez large de l'assurance tous risques, ou dans une nostalgie géologique des liens entre le pétrole et la forêt. Les 1er et 8 mars 2001, par exemple, Interwood décaisse 83 847 euros à un certain Ahmed Khalil. Le premier virement, depuis la Société générale, est destiné à « Khalil (SICC) », le deuxième, depuis le Crédit commercial de France, à « Khalil Ahmed p/c Coron ». Il n'est pas tout à fait surprenant de trouver Ahmed Khalil lié à la SICC de Michèle Roucher, la madone des pétroliers camerounais, associée à la société forestière de Franck Biya[I] : ce Franco-Syrien est un intermédiaire dans l'embrouille judiciaire à haut risque qui oppose l'État camerounais à un Irako-Britannique bien connu de l'univers Elf et des réseaux Pasqua, Nadhmi Auchi – l'un des « financiers » les plus considérables de la planète, autrefois actionnaire principal de Paribas[II]. Auchi ne veut pas relâcher une reconnaissance de dette de 40 millions de dollars émise dans des conditions fort suspectes par le Cameroun au début des années 1990, un montage financier largement égaillé dans les paradis fiscaux et les réseaux françafricains.

Mais ce n'est pas le nom d'Auchi qui figure dans les comptes d'Interwood. C'est celui de Khalil. Ancien conseiller financier de Rifaat al-Assad, le

I. *Cf.* chap. 2. On note qu'en mars 2001 Interwood a acheté un chargement de bois SICC pour 30 500 euros. Peut-être n'était-elle pas informée du procès-verbal dressé le 12 janvier précédent contre la SICC pour « non-paiement de taxe entrée usine », ni de la pénalité de 91 millions de francs CFA imposée par le MINEF. Le contentieux n'est toujours pas réglé début 2002.
II. Lire [NC, 151-157].

frère du feu dictateur syrien, Ahmed Khalil semble travailler aujourd'hui pour des Américains, des Canadiens et divers Saoudiens. Auparavant, il était peut-être plus sélectif. Le bénéficiaire des versements d'Interwood en mars 2001 était autrefois membre de l'association France-Afrique-Orient (FAO). Cette association fut largement arrosée, entre autres, par le marchand d'armes milliardaire Pierre Falcone[I], et elle a concouru sans compter aux œuvres politiques pasquaïennes. Bernard Guillet, conseiller diplomatique de Charles Pasqua et trésorier de FAO, n'a rien voulu dire aux enquêteurs sur quelques dons non négligeables. Ainsi d'un chèque de 106 714 euros émis par la banque Audi à Beyrouth en 1998. Au *Canard enchaîné* (24/10/01), le directeur de cet établissement a expliqué : « Malheureusement, la loi libanaise sur le secret bancaire interdit de donner toute information, y compris aux autorités judiciaires. » Il n'est pas sûr que cette interdiction soit malheureuse pour tout le monde – pour Interwood par exemple. Au moins deux de ses fournisseurs, le Libanais Victor Haikal, basé au Liberia, et un certain « Woodco », y gardent des comptes[II].

Saute-frontières

Les grumes n'ont pas de patrie

Éplucher les factures de l'entreprise Coron est une activité instructive. Les incongruités s'entassent comme les grumes au port. Dont une qui gêne

I. Qui réussit aussi de fructueuses ventes d'armes au régime Biya.
II. Cette dernière firme s'apprêtait en avril 2001 à recevoir un paiement de 11 252 euros d'Interwood. La transaction a été assurée par la COFACE (institution de garantie publique).

toute la pile : l'homme d'Interwood au Cameroun semble faire ses meilleures affaires avec les bois qui ne viennent pas du Cameroun. Les plus belles grumes de Coron proviennent toutes de la firme congolaise Cristal, contrôlée par le consul honoraire de Roumanie au Congo et patron de la Société nationale d'électricité, Émile Ouosso[1]. Depuis la fin des années 1990, cette entreprise détient un coin de forêt du Nord-Congo aujourd'hui limitrophe – par hasard – de la concession des Rougier. Le service du chemin de fer Congo-Océan restant un tantinet aléatoire, les grumes Cristal sortent du Congo par le Cameroun, en passant par le Centrafrique.

Ce trajet un peu détourné favorise les amalgames. Il faut se rappeler que, au fur et à mesure que la forêt du Cameroun s'amenuise, les forestiers qui y sont implantés ressentent, sans grande surprise, une pénurie de bois. Par ailleurs, depuis 1999, ces mêmes entrepreneurs ne sont plus autorisés à exporter les essences les plus rentables sous forme de grumes. Les grumes du Congo et de Centrafrique étant toujours les bienvenues sur le marché mondial, il peut donc exister, chez les moins scrupuleux des exploitants du Cameroun, une certaine motivation à falsifier l'origine de leur bois.

En 1999, on a cru voir se dessiner un partenariat entre Rougier et Cristal au Congo. Émile Ouosso a

I. Parmi les administrateurs de Cristal on trouve aussi le transporteur libanais Robert Blat et un certain Gilbert Joséphine. Émile Ouosso aurait été l'associé de l'ancienne Unité d'exploitation de bois de Bétou (UEB) dont l'assistance technique, ainsi que tout le matériel d'exploitation, étaient assurés, à l'époque du Congo marxiste, par la Roumanie. Cristal semble avoir acquis au moins une partie de la forêt d'UEB. La firme est récemment passée sous le contrôle du Libanais Hazim Hazim Chehade.

pris la peine de préciser : « Au-delà des relations de bon voisinage que nous ne manquerons pas d'avoir avec ce groupe, il n'existe aucune synergie industrielle entre nos deux sociétés, chacune ayant son actionnariat propre, tout comme son propre projet industriel. [LDC, 01/07/99]» Soit.

En juin 2001, Interwood reçoit les spécifications d'un chargement négocié par Coron : 70 m^3 de grumes de sapelli d'origine « congolaise ». Est jointe une confirmation de l'acheteur, la plus grande filiale camerounaise de Rougier, la SFID[1]. Première bizarrerie : pourquoi la SFID ne transforme-t-elle pas sur place, dans son usine en mal d'approvisionnement, ce bois importé ? Selon la fiche Coron et la confirmation de la SFID, les grumes seront acheminées telles quelles à Sagunto en Espagne. Mais pour mener ce marché à bien, l'accord des responsables du terrain ne suffit apparemment pas : il faut aussi l'autorisation de Rougier International, à Niort, qui émet aussitôt un contrat en bonne et du forme. Deuxième étrangeté : bien que le document de Coron prétende que ces grumes proviennent du Congo – et indique en plus qu'elles sont martelées « CTL » (Cristal) –, le contrat de Rougier International spécifie que l'origine du lot est : « Cameroun ». Erreur de frappe ?

Interwood sait bien que dans cette ère de mondialisation les frontières nationales ne veulent pas dire grand-chose. Certaines frontières moins que d'autres. Bien avant son rachat de Coron au

1. Concurrents, Interwood et Rougier se donnent un coup de main de temps en temps. Philippe Netter, responsable d'Interwood, est l'ancien directeur de la société SIBT, basée à Versailles, qui aurait fourni au chantier de la Bibliothèque nationale le doussié du Cameroun provenant de la concession Rougier.

Cameroun, la firme était très active au Congo, à travers quelques opérateurs parfois ombrageux. Ainsi, elle a avancé quelque 1,5 million d'euros en 1997-1998 à la Société congolaise des bois de Ouesso (SCBO). Une curieuse entreprise. Jusqu'à son rachat en 1999 par le groupe allemand Danzer, la SCBO et sa gigantesque scierie appartenaient au gouvernement congolais (51 %) et au groupe français Doumeng (49 %). La participation du gouvernement aurait plutôt été celle, personnelle, de Denis Sassou Nguesso – dont les rapports avec le « milliardaire rouge » Jean-Baptiste Doumeng et le banquier de ce dernier, Indosuez, ont toujours été excellents. L'usine en question a toutes les caractéristiques d'un éléphant blanc. Après l'avoir généreusement financée, la Banque mondiale a dû en convenir dès 1992, dans un rapport interne : « La mise en activité de ce complexe monstrueux nécessite […] des réformes en profondeur. […] Cette folie des grandeurs se répercute dans les coûts du projet, dont 4,6 milliards de francs CFA [7 millions d'euros] financés par la Banque mondiale et 6 milliards de francs CFA [9 millions d'euros] par des banques congolaises. L'endettement fin 1986 s'élevait à 24,3 milliards de francs CFA [37 millions d'euros]. […] La situation est catastrophique et la poursuite de toute activité dans la structure est impossible. […] L'échec de la SCBO est tout simplement dû à la surévaluation du projet qui a permis aux vautours de s'enrichir démesurément au détriment du Congo.[1] »

1. François Lumet, *Structures régionales et production forestière. Réflexions sur la mise en place de plans régionaux de développement*, 30/03/92.

En 1999, les grumes qu'Interwood achète à la SCBO prennent un trajet encore plus aventureux que celles de Cristal. L'épouvantable guerre civile gêne l'accès au port congolais de Pointe-Noire. Au lieu de transiter par le Cameroun, elles sortent par le port de Matadi, au Congo-Kinshasa. Heureusement, la guerre à laquelle Laurent-Désiré Kabila fait face à l'époque ne menace pas cet endroit. La différence entre le pays d'origine de ce bois et le pays d'exportation, ainsi que l'homonymie de ces deux États, aurait de quoi donner un sacré mal de tête aux douaniers européens. S'ils se préoccupaient de tels détails, bien entendu.

En octobre 1997, trois jours après la prise de Brazzaville par les miliciens « Cobras » de Denis Sassou Nguesso et la coalition de ses alliés étrangers, sous la supervision de l'Élysée, un responsable d'Interwood rassurait un client : la situation était « en voie de normalisation ». Il avait parlé un peu hâtivement. Jusqu'en 2000, il semble que le plus grand fournisseur congolais d'Interwood, Bisson & Cie, se soit vu contraint de s'approvisionner dans une province angolaise voisine : Cabinda. Décidément, il ne manque pas dans cette partie du monde de pays en guerre tout prêts à se débarrasser de ce qu'on persiste à appeler « leur » bois[1].

Il est vrai qu'il faut parfois payer quelque chose en contrepartie. Les comptes généraux d'Interwood font état de plusieurs virements à Bisson & Cie, destinés au ministère congolais des Eaux et

1. En octobre 2001, Interwood achète du bois au Congo-Kinshasa, virant 50 000 dollars sur le compte de la Scibois à la banque libanaise Fransabank. Hors Liban, cet établissement ne possède d'antennes qu'à Paris et à Kinshasa. À Beyrouth, avec l'aide française, la Fransabank se montre bien verte. Elle plante des arbres dans le jardin public de la ville et le long de ses grandes avenues.

Forêts. On relève une amende de 1 524 euros en avril 2000 et une autre de 39 636 euros un mois plus tard. D'autres virements aux « Eaux et Forêts » ne sont en revanche pas indiqués comme représentant des amendes : 5 900 euros et 823 euros en août 2000, 228 euros en septembre, encore 228 euros en décembre, 157 euros en janvier 2001. Et puis il y a ce chèque de 4 575 euros émis le 12 juillet 2000, avec la mention « état-major »[1].

Pour la maison mère, ces frais sont « raisonnables » : entre juillet 1998 et mai 2001, Bisson est financé par Interwood à hauteur de 2,6 millions d'euros. « Raisonnables » aussi les soins apportés à la ressource humaine. Dans un e-mail du 18 juin 2001 à Interwood, Philippe Bisson écrit : « Je me permets de vous répéter, dans l'état actuel des choses : avec un chariot vétuste, sans aspiration de sciure et sans la déligneuse à lames mobile, nous pouvons produire 250 m^3 de sciage par mois. […] Avec votre aide efficace et non extravagante, cette unité de transformation doit être rentable. » L'exposition prolongée à la sciure – favorisée lorsqu'il n'y a pas de mécanisme d'aspiration – est cancérigène.

Si serviables Sahely

Le Centrafricain Patassé a trouvé plus fort que lui dans le surréalisme économique

C'est en observant les affaires congolo-angolaises de Bisson que le zigzag des frontières nationales

1. En février 2002, un responsable d'Interwood écrit à Paris : « Concernant le volume restant sur l'ancien contrat d'Oumé, je suis en train de voir si on ne peut pas "s'arranger" directement avec le centre de Gagnoa (cdt Lasme) plutôt que d'attendre 4 mois que l'on nous établisse un avenant. »

devient vraiment compliqué. Entre juin 1999 et mars 2001, on trouve dans les comptes d'Interwood des virements à hauteur d'environ 152 000 euros au Libanais Fouad Sahely, détaillés comme « p/c Bisson ». Or ce n'est pas au Congo-Brazzaville que se trouve le noyau des activités de la famille Sahely, mais au Centrafrique. Elle y contrôle la Société d'exploitation forestière centrafricaine (SEFCA) et Colombe forêt société nouvelle[1]. Les activités des Sahely se limitent-elles à celles d'un digne exploitant forestier ? Les méchantes langues, nombreuses à Bangui, prétendent qu'elles sont dopées par quelques-uns de ces trafics illicites si prospères en Centrafrique, depuis si longtemps, et jusqu'aux plus hauts niveaux de l'« État » : diamants, ivoire, drogue… Comment, se demandent ces détracteurs, les Sahely peuvent-ils rentabiliser leurs chargements de bois blanc de si mauvaise qualité, vendus à des prix dérisoires – souvent inférieurs au coût de transport ? Ce bois, seul ou accompagné, arrive bel et bien au port. Au cours des années 2000-2001, étaient stockées dans le parc à bois de Douala plus de grumes de la SEFCA que de toute autre société de la région.

Or l'actionnaire le plus connu de la société Colombe est le président centrafricain, Ange-Félix Patassé. Les Sahely aident volontiers ce partenaire présidentiel. En novembre 2000, Marouf Sahely, l'aîné de la famille, a « trouvé », avec les autres commerçants libanais et syriens les plus en vue de Bangui, 2 milliards de francs CFA (3,05 millions d'euros) pour payer un mois d'arriérés de salaires –

1. Cette dernière, concessionnaire de plus de 650 000 ha, s'est récemment associée au groupe franco-chinois Thanry (*cf.* ch. 2).

sur les vingt que réclamaient à l'époque les fonctionnaires du pays. Ce mécène est également bien vu au Cameroun. Si la famille Sahely détient un bureau à Douala – pour mieux contrôler le passage de ses produits au port –, c'est plutôt à Yaoundé qu'elle peut compter sur l'hospitalité camerounaise. Par exemple chez le vieil ami Pierre Sémengué, le général forestier partenaire de Bolloré. Et surtout chez Interwood. Le répertoire téléphonique du directeur Philippe Gueit comporte pas moins de six numéros différents pour cette famille : à Bangui, à Douala et au Liban. Les financements de la SEFCA et de Colombe par Interwood se chiffraient, en 1999, à 1,16 million d'euros[1].

En mars 2001, l'Agence française de développement (AFD) a budgétisé pour le Centrafrique un investissement de 5 milliards de francs CFA (7,62 millions d'euros) qui ne pourra pas faire de mal au trafic – de bois, bien entendu – des Sahely. Une part des fonds devait être consacrée à « la réhabilitation d'un tronçon de la route dite du "4e parallèle", […] ainsi qu'[à] un projet de développement du secteur forestier dans le sud-ouest du pays », selon un très court communiqué. Généreuse dispensatrice de l'argent public, l'AFD préfère rester avare de commentaires auprès du grand public. En aparté, elle admettait qu'une des deux sociétés aptes à tirer profit de cette manne s'appelle

I. Les Sahely ne ménagent pas en retour les petits services. En juin 2001, un responsable d'Interwood écrit à son frère (un missionnaire !) : « Tu peux contacter la famille Sahely à Berberati de notre part, ils pourront peut-être te filer un coup de main pour obtenir un laissez-passer pour le Cameroun. »

Industries forestières de Batalimo (IFB)[1]. La concession d'IFB est limitrophe de celle de la SEFCA. La route à réhabiliter a bien l'air de traverser la forêt des Sahely. Direction : la frontière camerounaise.

Le clan Sahely déborde Bangui, Brazzaville, Yaoundé, Douala ou Beyrouth. À Paris, Noëlle

1. Ce n'est pas une surprise. Créée en 1969, cette société familiale française voulait cette route depuis des lustres. Un rapport de l'Union européenne de 1999 notait : « La priorité pour IFB est la construction du pont de Bambio (celui existant est de trop faible capacité), ce qui lui permettrait d'évacuer directement les bois d'exportation de la forêt de Ngotto vers le Cameroun. […] Ceci éviterait la rupture de charge de la Lobaye à Ngotto et réduirait les transports de grumes de 180 km. » Puisque le coût de transport des grumes IFB est d'environ 65 francs CFA/km/m^3, cette réduction, cadeau du contribuable français, représente pour la firme des économies d'environ 18 euros/m^3. L'AFD est probablement au courant du fait que l'IFB a acheminé 33 402 m^3 de grumes à Douala en 2000-2001. Sa subvention à cette firme atteindrait donc 595 000 euros par an. Peut-être le surplus sera-t-il mieux investi que dans le passé. Le rapport de l'Union Européenne nous rappelle, en passant, que la concession de Ngotto, attribuée en 1996, « lui avait déjà été attribuée en 1981 mais lui avait été retirée suite à des impayés sur les taxes de superficie ». Les auteurs de ce rapport émettent quelques doutes sur l'expertise de l'équipe IFB en matière de gestion durable de la forêt. L'exploitation de la concession de Ngotto est « primordiale » pour la firme vu « l'appauvrissement relatif » de l'ancienne concession de Batalimo, tronçonnée depuis trente ans. En visite à Ngotto, les enquêteurs n'étaient pas vraiment rassurés par leur hôtes : « Certaines phrases comme : "Attends qu'on ait acheté d'autres bouteurs, et on arrivera aux dernières assiettes de coupe en dix ans", prononcées par des cadres de la société, sont révélatrices du risque de dérapage. Ce serait un très mauvais calcul à faire, non seulement vis-à-vis de la loi, mais vis-à-vis de l'aménagement, qui ne garantirait plus d'exploitation durable et qui amènerait la situation observée dans le permis 165, à Batalimo, où l'exploitant est maintenant obligé de faire des trajets importants pour débarder une seule bille. » Finalement, on craint aussi qu'un problème de main-d'œuvre qualifiée ne se pose, « d'autant plus que la loi centrafricaine ne permet pas de faire venir des travailleurs étrangers ». Toujours cet obstacle de la loi. Mais pourquoi, dans un pays de trois millions et demi d'habitants, où les forestiers français sont chez eux depuis un siècle, ne peut-on pas trouver quelqu'un pour travailler dans une scierie ?

Sahely, l'épouse sénégalaise de Marouf, possède avec son frère Nesrallah 50 % de la société de négoce Tropicabois. Cet établissement a la particularité d'être le seul de toute la filière à pouvoir se vanter d'un siège parisien plus branché que celui des Rougier : il est situé rue Cambon, entre Chanel et la Cour des comptes, à deux pas de la rue Saint-Honoré. Dotée d'un capital de 64 000 euros, Tropicabois détient un compte à la Banque française de l'Orient (installée avenue George-V… dans le même immeuble que la sulfureuse banque d'Elf et de Bongo, la FIBA). Son commissaire aux comptes, Eurafrique Conseil, concède une partie de ses locaux au Club des entreprises africaines, sponsorisé par le ministère de la Coopération et la préfecture de Paris.

Le fournisseur « congolais » d'Interwood, Fouad Sahely, est le plus grand actionnaire d'Arenas négoce international (ANI), dont les bureaux sont installés à Nice, 455 promenade des Anglais[1]. Les autres actionnaires de la firme portent tous eux aussi le nom de Sahely : le « Centrafricain » Marouf et sa femme Noëlle, ainsi que Jamal et Nesrallah. Créée en 1992, quand Fouad Sahely n'avait que vingt-cinq ans, Arenas ne doit pas être confondue avec la société Bois tropicaux d'Afrique (BTA), dont la direction est 100 % franco-française. Même si BTA est logée à la même adresse et si elle occupe, elle aussi, une place d'honneur dans les comptes généraux d'Interwood…

Une filiale de BTA, Industrie de transformation du bois de la Likouala (ITBL), œuvre dans le

1. Le capital social de la société (30 500 euros) est abrité sur un compte à la Société générale de Nice-Ouest.

district d'Enyellé, au Nord-Congo. En novembre 2000, les Niçois font le don gracieux d'un groupe électrogène de 42 kilowatts à l'Association pour l'unité, le développement et la défense des intérêts d'Enyellé, dont le président d'honneur est le chef négociateur de Sassou Nguesso auprès de l'opposition armée, son ministre de l'Économie forestière, Henri Djombo.[I]

ITBL a deux voisins : Cristal et Likouala Timber. Entre Industrie de transformation du bois de la Likouala et Likouala Timber, les rapports de bon voisinage seraient aussi bons que ceux, déjà remarqués, entre Cristal et Rougier. Rachetée en 2001 par les Italiens de Patrice Bois (Cameroun), Likouala Timber appartenait jusque-là aux Français de la Société d'exploitation de la Sangha-Mbaere (SESAM), installée, elle, au sud-ouest du Centrafrique. La famille Guerric, propriétaire de la SESAM, semble bien introduite à Paris. Son partenariat avec les Malaysiens de la firme Wong Tuoung Kwang (WTK), saccageurs sans complexes des forêts du sud-est asiatique et de l'Amazonie[II], n'a pas dissuadé la Caisse française de développement de procurer 1,9 million d'euros à la SESAM au milieu des années 1990.[III]

La communication entre Interwood et la SESAM passait par les bureaux parisiens du holding de

I. Le WWF est très impressionné par l'« organisation simple et efficace, à un degré peu commun », d'ITBL, basée dans le village natal du ministre Djombo. Au point d'envisager un partenariat avec cette société.

II. Lire [SF, 82].

III. Aujourd'hui les Guerric s'occupent aussi de prospection forestière au Centrafrique pour le compte du Libanais Dabadji Khalil, dont la Compagnie forestière de l'Est (CFE) dégrade les forêts du Cameroun depuis de très nombreuses années.

Christian Guerric, Ars Longa. Un siège richement situé, 42 avenue de la Grande-Armée. Au moment de sa création, en 1989, Ars Longa comptait parmi ses illustres actionnaires toute la descendance du directeur : les quatre enfants de Christian Guerric, âgés de cinq à dix-huit ans. Une famille d'artistes. L'objet d'Ars Longa est, tant en France qu'à l'étranger, « toutes activités, études, réalisations et prises de participation relatives à la création, la promotion, la diffusion, la commercialisation et la protection d'œuvres d'art. La vente, la location, l'échange, la prise en dépôt et le transport d'œuvres d'art. La création, la vente, la gestion, la représentation et la promotion de galeries d'art. L'organisation de toutes manifestation ou expositions[1] ».

Il est très possible que le trafic de bois centrafricain soit tout aussi rentable que le trafic d'œuvres d'art, mais on préfère en général ne pas regarder une grume d'aussi près qu'un Cézanne. Au bord de la route forestière des Malaysiens, les femmes se vendent le soir, à bas prix, pour avoir de quoi acheter du kérosène et du savon.

En 1997, l'aîné des enfants Guerric, Georges-Alexandre, a créé une société consacrée à « l'activité d'agent commercial », dont le nom fait rêver à d'autres horizons lointains : Transcaucasia Market Development. Question à la Coopération française : sur quoi ouvre SESAM ?

I. En 1991, sont ajoutés : « Prise de participation dans toute société industrielle ou commerciale, immobilière, civile ou autre, tant en France qu'à l'étranger ; représentation de sociétés étrangères en France ; holding. »

Le général Landrin et le bon Dr Stoll

Encore des amis de Sassou…
qui ne craignent pas ses miliciens

Au Congo-Brazzaville, le ministre de l'Économie forestière, Henri Djombo, est également chargé de la « pacification » des milices. Il fait ses premières expériences début 2000 dans la Likouala[I], une région septentrionale hautement stratégique – au moment même où la société ITBL, de la galaxie Sahely, y reprenait ses coupes. En mars de la même année, le ministre mène une délégation officielle à Paris pour présenter ses résultats initiaux aux autorités françaises, déjà bien renseignées. Certains massifs forestiers risquent d'être durablement transformés en repaires de criminels contre l'humanité.

Début 2001, on apprend que certains consultants français « s'emploient […] à créer un corps d'agents des Eaux et Forêts » avec un nombre non spécifié de ces ex-miliciens en reconversion[II]. Un des « conseillers » de la société forestière la plus puissante du pays, la Congolaise industrielle des bois (CIB), s'appelle René Landrin. Cet ancien général français connaît bien le terrain : il a commandé l'évacuation des ressortissants français de Brazzaville pendant la période chaude de juin 1997[III]. Il est revenu au Congo en pleine guerre civile comme conseiller de Denis Sassou Nguesso, sans omettre au préalable de prendre sa retraite de

I. Les kalachnikovs qui lui sont vendues sont payées 10 000 francs CFA chacune, l'argent provenant du ministère de l'Économie forestière.
II. Lire [LDC, 18/01/01].
III. Il a aussi été attaché militaire en Centrafrique sous le régime du général Kolingba, cornaqué par le colonel de la DGSE Jean-Claude Mantion.

l'armée française, ni de créer une société, RPC Conseil, basée à Bayonne.

Quelques interrogations viennent à l'esprit : qui paye ces miliciens mués en écogardes ? Comment sont-ils armés ? Seront-ils affectés dans les concessions de la CIB ? Le patron octogénaire de cette firme au capital allemand et suisse, le Doktor Hinrich Stoll, a toujours assez d'argent pour les bons conseils français mais jamais assez, après quatre décennies de coupes au Nord-Congo, pour mener à bien un simple plan d'aménagement. La CIB reste la société forestière la plus respectée par la Banque mondiale, qui l'a financée à hauteur de 2,75 millions d'euros au milieu des années 1980.

Les affaires du Dr Stoll semblent avoir pris un vrai essor en 1977. Trois semaines après l'assassinat du président marxiste Marien Ngouabi, la CIB signe un protocole d'accord avec les nouvelles autorités de l'État, beaucoup moins virulentes que Ngouabi à l'égard des investisseurs post-coloniaux : Denis Sassou Nguesso en est la figure de proue ; s'il s'affiche lui aussi marxiste, c'est « toujours sous contrôle d'Elf [1] ». La CIB se voit attribuer une concession de 480 000 hectares dans la région de la Sangha. Vingt ans après, le domaine du Dr Stoll gonfle encore avec l'acquisition d'une deuxième forêt de 350 000 hectares, reprise, officiellement, au liquidateur de l'ancien concessionnaire, la Société nouvelle des bois de la Sangha (SNBS). Au capital de cette dernière figurait Pierre Aïm, alors poisson-pilote du groupe Bolloré, ami et grand intermédiaire de Denis Sassou Nguesso. Pur hasard, la

1. Pour paraphraser la « confession » de son ami Loïk Le Floch-Prigent dans *L'Express* du 12/12/96.

guerre civile de 1997 éclate deux ou trois semaines après que cette transaction a été effectuée.

En fait, cette CIB est le royaume du pur hasard. C'est une pure coïncidence si 80 % de ses effectifs sont, avant la guerre, originaires de la région natale du président déchu. Ou si la ville d'Ouesso, chef-lieu des concessions du Dr Stoll, est un des tout premiers objectifs des Cobras lors de la guerre de 1997 ; si un millier de soldats des ex-FAR (Forces armées rwandaises) se trouvent là juste au moment où la ville tombe, facilement, le 13 août ; et si ce reliquat d'une armée génocidaire est demeuré au même endroit.

Dans un rapport interne de la Banque mondiale daté d'avril 2000, on apprend que la taxe d'abattage de la CIB « est versée en espèces à l'administration, à Ouesso, ce qui comporte des risques quant à son transfert à Brazzaville ». Et également, comme une parenthèse, que « la CIB a assuré le fonctionnement des administrations à Ouesso pendant la guerre civile ». Rien n'effraie ces enquêteurs. Il est seulement dommage que leur travail n'ait pas été plus poussé : ils se sont laissés convaincre que « l'attribution des concessions [au Congo] est gratuite et basée uniquement sur des critères techniques ».

Les mêmes experts remarquent : « On dit souvent que la société [*society*] a besoin d'un leadership fort afin de mettre en place des institutions, et de ces institutions un nouveau leadership émergera. » La Banque s'inquiétait à cette époque du fait que contrôler le braconnage dans les concessions forestières du Nord pourrait s'avérer difficile. « Des stratégies de résolution de conflits avec les tiers,

surtout avec les membres de la communauté locale, doivent être élaborées. Une responsabilité de l'État pour [assumer] la justice dans une situation de post-conflit ne serait pas forcément l'alternative la plus faisable. » À bas le monopole de l'État !

Entre mai et août 1999, lors de la reprise tragique de la guerre civile, les réfugiés mourant de faim dans les forêts autour de Brazzaville tentent de rentrer en ville. Des dizaines de milliers d'entre eux, d'une ethnie vilipendée, sont massacrés ou violés par les Cobras sur le chemin du retour. Un témoin raconte : « C'était l'époque où des voyous, incorporés dans la force publique, se comportaient comme des sauvages, découpant les corps de leurs victimes à la machette et accrochant les membres et les têtes sur les calandres des voitures des Cobras, avant de jeter les restes des corps dans le fleuve. Toute la ville a vu ça. Le fleuve est devenu un grand cimetière. » On abandonne, enterre ou brûle les corps, « principalement le long du fleuve, derrière le palais présidentiel[I] ».

Au même moment, un expert forestier évalue la CIB en vue d'une éco-certification éventuelle. Edwin Aalders, de SGS International Certification Services Ltd, écrit le 18 juin 1999 : « Actuellement, la situation politique au Congo est quelque peu contraignante [*constrained*] à cause des troubles actuels entre les partis politiques rivaux. La CIB continue de respecter la législation telle qu'elle est établie dans les lois et règlements existants.[II] »

I. Cité par *Le Monde*, 26/02/00. Sur les crimes contre l'humanité de 1999, lire [NC, 210-214].

II. Notre traduction. Le 13 mai 2002, l'écologiste camerounais Joseph Melloh-Mindako est arrêté sur la concession de la CIB par les agents de la DST (Direction de la surveillance du territoire) en

Jumelage libyo-savoyard

Il fallait bien de l'argent libyen dans le paysage françafricain

La Libye est devenue un partenaire stratégique et incontournable de la Françafrique. Et d'Interwood. Cette dernière fait des affaires avec la Société congolaise arabe-libyenne des bois (SOCALIB), devenue un pilier de la filière bois en Afrique centrale : en 2000-2001, elle s'est classée au sixième rang des sociétés exportatrices de grumes sur la soixantaine répertoriée par les gestionnaires du gigantesque parc à bois de Douala[1], avec 43 286 m^3.

Si le nom de SOCALIB est courant dans le négoce de bois africain, il n'est pas entièrement

train de filmer des activités compromettantes pour l'image parfaite de cette firme. Lors d'une précédente visite, ce militant courageux avait réussi à filmer la fabrication, dans un atelier CIB, de balles spécialement destinées à l'abattage des éléphants. Il a été condamné le 12 août à 500 000 francs CFA d'amende et 45 jours d'emprisonnement pour atteinte à la sûreté extérieure de l'État en temps de paix. Le surlendemain, le général putschiste Denis Sassou Nguesso était officiellement intronisé président de la République devant les représentants de la communauté internationale. Plusieurs diplomates avaient été choqués par le sort infligé à Melloh-Mindako. Cela ne les avait pas empêchés de participer en juin 2002, à quelques centaines de mètres de la prison où croupissait l'« espion », à la réunion préparatoire de la conférence ministérielle pour l'application des lois forestières, la gouvernance et le commerce en Afrique (le processus FLEGT) : lorsqu'il s'agit de faire appliquer les lois forestières, les ministres causent, les militants trinquent.

1. Et pourtant, les rapports entre la Jamahiriya arabe libyenne et la République camerounaise ne sont pas excellents. En 2000, Paul Biya soupçonnait les leaders de la communauté arabe choas de la province de l'Extrême-Nord de trafiquer des armes libyennes destinées à mettre sur pied une rébellion dans la région limitrophe du Tchad. Le soupçon était d'autant plus énervant que le suspect numéro un était un pivot local du parti au pouvoir. L'enquête des services camerounais de renseignements a été assistée sur place par les soins du colonel israélien de la garde présidentielle, l'efficace Avi Fivan.

inconnu au-delà de ce petit monde fermé. Cette société a été victime en 1999 d'une publicité on ne peut plus désagréable. La cour d'assises spéciale a condamné par contumace six espions libyens pour leur implication dans l'attentat du 19 septembre 1989 contre le vol UTA Brazzaville-Paris, qui fit 170 victimes. L'enquête de la justice française s'était appesantie justement sur la SOCALIB, au capital partagé entre le Congo et la Libye. Les actions libyennes appartenaient à la Libyan Arab Foreign Investment Company (LAFICO), étroitement liée aux Services libyens et servant de couverture à leurs agents. Quant au directeur de la SOCALIB, Mohammed Hemmali, il entretenait à l'époque des événements des rapports très étroits avec Abdallah Elazragh, le chef par intérim de l'ambassade libyenne à Brazzaville – plaque tournante des menées africaines de Tripoli. C'est cet Elazragh, haut gradé des Services libyens, qui, selon la justice française, a remis la valise bourrée d'explosifs. Auparavant, deux agents venus de Tripoli avaient réglé les aspects techniques de l'attentat. Ils ont été hébergés chez le directeur de la SOCALIB…[1]

I. Les enquêteurs ont interviewé l'amie de ce directeur. Guilhermina Araujo, « dite Greta », entretenait selon leurs informations « des relations rémunérées » avec Hemmali. « Informatrice supposée de la sécurité militaire congolaise, [elle] confirmait qu'au domicile de [Mohammed Hemmali] elle avait rencontré souvent Abdallah Elazragh et les deux Libyens qui séjournaient chez lui en septembre 1989. Elle indiquait que, lorsqu'elle avait fait part à Hemmali de son prochain départ pour Paris, il semblait paniqué à l'idée qu'elle puisse emprunter le vol UTA du mardi [19 septembre, qui a fait escale à N'djamena] et avait été rassuré en apprenant qu'elle se rendait d'abord à Abidjan. En apprenant l'explosion du DC10, elle avait fait immédiatement le rapprochement et n'avait pas cherché à revoir Hemmali. »

Curieusement, une firme de Haute-Savoie, la SOCARIT, semble avoir des liens assez intimes avec la SOCALIB. Le directeur de la première signe les documents de la seconde !

La SOCARIT intervient dans la filière bois. Elle appartient à hauteur de 51 % à la famille Rittaud et de 49 % à Peltier SA. Cette dernière, bien connue dans l'importation, la transformation et la distribution de bois exotiques en France[I], possède de nombreuses filiales : Vosges Bretagne, Caennaise des Bois, Paris Bois, Forestière de l'Atlantique… Ou Euro Teck, qui se consacre exclusivement à l'importation et la distribution du bois de la dictature birmane, adepte du travail forcé. La publicité d'Euro Teck précise que son bois provient de la « forêt primaire », mais nous assure que les généraux réglementent « sévèrement » l'exploitation des forêts du pays « pour garder leur pérennité ». Celle des forêts, bien entendu…[II]

En mai 2001, le directeur de la SOCARIT, Guy Rittaud, informe Interwood d'une opération assez

I. Philippe Gueit, le patron d'Interwood, est aux petits soins envers ce gros client. Il admoneste ainsi l'un de ses employés trop peu réactif aux revendications de Peltier, qui a reçu un lot mal conforme : « C'est vraiment le comble de ne pas avoir fait les réfactions en compensation. […] On se bagarre au m^3 ou au franc et on laisse filer entre [4 500 et 7 500 euros] d'un coup simplement en ne faisant pas de réfaction. »

II. Au Cameroun et au Liberia, la SOCARIT a employé un ancien légionnaire du nom de Willem Janssen. Celui-ci a aussi travaillé au Cameroun pour la firme SEFE Rany Bois, contrôlée par le directeur de la Société nationale de raffinerie (SONARA), Bernard Eding. Dans une lettre du 10 août 1998 au préfet du département du Nyong et Kellé, les villageois de Ngogbessol-Sud lui rappelaient que, « habile au dol envers les populations paysannes sans ressources, [la SEFE] n'a pas à ce jour honoré un seul de ses engagements ».

complexe, pour des grumes de sapelli à destination de la Libye : « dans le cadre » d'un crédit ouvert en faveur de la SOCALIB par Sahara Bank Tripoli, « d'ordre et pour compte de MEDWOOD » (la Mediterranean Wood Company, basée à Khoms en Libye), deux collègues libyens de Guy Rittaud demandent à la banque de la SOCALIB, la Banque arabe tuniso-libyenne de développement et de commerce extérieur (à Tunis), d'ouvrir une lettre de crédit (adossée sur le prêt Sahara Bank) auprès du Crédit commercial de France, agence Vaugirard, en faveur d'Interwood… Le lecteur qui n'a pas compris ce montage a gagné… d'avoir compris qu'une telle complication cache un circuit trop tordu pour être tout à fait avouable, d'un point de vue écologique et financier.

Mais toutes les parties au contrat sont contentes. Le contrat lui-même est formellement correct. La longue liste des documents exigés comprend même un « certificat d'origine "Congo", dûment authentifié par l'ambassade de Libye au Cameroun ». Le montant de cette transaction, 225 288 euros, dépasse de loin celui de toute autre transaction apparaissant dans la liste dressée en juillet 2001 des « factures en attente de remise en banque ». Autre curiosité : l'argent libyen n'aurait pas été remis en banque. Sous la rubrique « Destinataire » apparaît : « remise directe Interwood ». À la sortie, il y a des biens palpables : des bois tropicaux et, apparemment, des liasses de billets. Mais ces avantages réels sont obtenus au prix de l'expansion d'un « monde sans loi », un espace transnational virtuel destiné à contourner le monde du droit, des accords et des conventions internationaux.

Guy Rittaud écrit à Interwood le 23 mai 2001, sur un papier à en-tête SOCALIB comportant les coordonnées de cette société à Douala. Or SOCALIB n'avait pas encore officiellement de bureau à Douala. La décision de son ouverture ne sera prise qu'une semaine plus tard, par son assemblée générale du 30 mai. Le notaire que choisissent les Libyens n'est pas exactement un notaire, ou pas seulement : nous avons déjà rencontré au chapitre 2 Olivier Behle, associé à l'avocat français Gérard Wolber, payé par la Banque mondiale pour vérifier que l'attribution des concessions forestières est bien conforme aux normes de la plus grande transparence[1]. Ce qui ne semble pas être l'obsession première de ses clients.

Défaillances

Les paradis de la non-sanction

Toutes les sociétés forestières d'Afrique centrale n'ont pas la même chance – ni les mêmes marges – que la SOCALIB. Prenons le cas de la Société de la Haute-Mondah (SHM), filiale gabonaise d'Interwood, et une des deux sociétés du pays à bénéficier d'un partenariat avec le WWF. Le document interne « Analyse financière à fin mai 2001 et projections » n'est guère optimiste : « Compte tenu de la situation nette qui était de [-1,16 millions d'euros] au 31 décembre 2000 et du résultat négatif de [-2 millions d'euros] sur les premiers mois de

I. La SOCALIB semble avoir trouvé un nouveau notaire. Le 14 octobre 2001, l'étude de Me Marceline Enganalim publie, dans le *Cameroon Tribune*, la même information qu'avait publiée le cabinet Behle le 9 août 2001.

l'exercice, la situation nette continue de se dégrader, pour s'établir à [-3 millions d'euros]. Le capital social, de [2,3 millions d'euros], souscrit en 2000 par Interwood, est totalement absorbé en quelques mois. […] Le fonds de roulement serait […] de [-4,3 millions d'euros] à fin mai 2001. Sur un plan financier l'entreprise n'est donc pas viable. »

C'est triste. Mais il ne faut oublier d'ajouter à la rubrique « dettes fiscales et sociales » « le risque de pénalités et de redressement consécutifs au non-paiement de l'impôt depuis plusieurs exercices, évalué à environ [900 000 euros] », ainsi que « le risque d'indemnités de licenciement, qui est incontournable pour redresser l'affaire. Les licenciements doivent aller bien au-delà de la suppression des effectifs [du site] de Mboumi [exploité en fermage] […]. L'impact peut alors être de plusieurs millions [de francs français], sans compter les tensions sociales ».

Donc, « la dette fiscale et sociale qui apparaît au bilan pour [2,2 millions d'euros] peut être estimée, en fait, à [3,8 millions d'euros] ». L'auteur de ce document, diplômé de la Sorbonne, ancien chef de peloton de chars à Saumur et à Kaiserslautern, n'est malheureusement pas plus précis. On ne sait hélas pas depuis combien d'années la SHM, jadis très rentable, a choisi de ne pas payer ses impôts. On ne sait pas non plus les raisons du déficit : des difficultés tout à fait honorables ? ou les maux qui s'abattent assez classiquement sur certaines filiales africaines de groupes français (ponctions excessives des partenaires ou des actionnaires, locaux ou hexagonaux, détournements en Afrique ou en France, dissimulation de certaines ventes…) ?

Peu importe : l'argent ne s'éloigne guère de la grande famille françafricaine. Les dettes bancaires de la SHM sont garanties à hauteur de 2,7 millions d'euros par des cautions de la maison mère à Paris. Au passif, 730 000 euros sont dus à PROPARCO, une filiale de l'AFD. Cinq autres millions ont été prêtés par la Banque gabonaise de développement (BGD), dont la même AFD détient 11,4 %, et dont l'ancien directeur général est le très initié Richard Onouviet, devenu ministre de l'Environnement. Ce dernier est encore administrateur de la banque « présidentielle », la mirifique BGFIBank, qui a elle aussi prêté 900 000 euros… Gageons qu'il n'y aura pas de procès en banqueroute.

Il n'y a rien d'illégal, au sens strict du terme, dans les affaires qu'Interwood brasse avec les Italiens de Basso Timber Industries Gabon (BTIG). Évidemment mieux gérée que la SHM, cette firme avait en 2001 un cash-flow de 4,13 milliards de francs CFA (6,3 millions d'euros). Une bonne moitié des 300 000 hectares que contrôle la BTIG est exploitée en fermage – malgré l'article 21 de la loi forestière de 1982, qui stipule que tout permis est strictement personnel. Mais comme le fermage est tout de même universel au Gabon, la BTIG n'a guère de souci à attendre de la justice. D'autant qu'un de ses permis sous-traités (n° 964811) appartient au… procureur général de la République, Pierrette Djouassa[1].

1. En pleine période anti-corruption, ce haut personnage a déclaré en 2000 : « C'est […] une injustice qui voit le faible subir la loi, tandis que les forts agissent avec un sens d'impunité qui dépasse l'entendement. » (*L'Union*, journal gouvernemental gabonais, 03/10/00). Pierrette Djouassa a fait passer ensuite une loi d'amnistie qui exonère le chef de l'État gabonais de toutes les indélicatesses commises pendant ou après son mandat…

Les délits écologiques pratiqués par les fournisseurs d'Interwood restent bien peu poursuivis. Ils n'en scandalisent pas moins nombre de clients de cette société. Comme ce Français qui déclare : « Je ne comprends pas bien ce qui a pu se passer pour arriver à une telle proportion de petits bois. […] Deux rondins n'auraient jamais dû être chargés. Ce sont des bois "déclassés". […] Je tiens à ce qu'un représentant Interwood vienne les voir. Il n'est pas possible de travailler de cette façon. » Un client espagnol se fâche : « Nous nous mettons en contact avec vous pour vous informer que le lot de bois de 49 m^3 de grumes sapelli du MV "Kuivastu" […], nous le considérons comme bois de chauffage. [1]»

Parfois la maison mère fait part de ces critiques aux exploitants sur le terrain. Un responsable d'Interwood écrit à un forestier gabonais : « Les bois de coupe récente sont déjà piqués […] quand ils arrivent en gare de Ntoum. Faces cassées, […] trop de petit diamètre, […] arrachages, gale, pourriture. […] Il est impératif d'améliorer la qualité de nos bois si nous voulons être en mesure de les vendre à l'export. Trop de bois sont refusés par les clients de passage à Libreville. » Mais plus tard, ce même responsable mérite un rappel à l'ordre de la part de Philippe Gueit, qui endosse pour une fois le ton, sinon les convictions, d'un vrai écologiste. Un agent sur le terrain « a vu le dernier lot AGBA/IZOMBÉ [en provenance du Gabon]. Il demande d'arrêter *le massacre* en envoyant des bois dans un état épouvantable. […] Les clients n'acceptent pas de recevoir des bois dont l'aubier s'enlève à mains nues!

1. Il s'agit d'un lot de bois congolais.

Et il part chez le client du précédent lot, en sachant d'avance ce qui nous attend. »

Il ne manque pas de prétextes pour couper des arbres trop jeunes, en violation de la réglementation. Par exemple, pour un lot d'échantillons de la forêt gabonaise à destination d'Hô Chi Minh-Ville[1], « le diamètre et la longueur importent peu et je pense que des petits rondins de 50 à 60 cm de diamètre et de maxi 5,50 m de long sont suffisants ». L'itinéraire de cette commande et son financement sont à peu près aussi transparents que ceux du pétrole lourd de l'*Erika*. Elle est passée en effet par l'intermédiaire de Decour frères international, à Pamiers (Ariège), et par le partenaire malgache de ce dernier, Arnoro Bois. Interwood assure : « Nous avons pu régler tous les problèmes administratifs au niveau des Eaux et Forêts et de la douane. »

Références

Les forestiers étaient plutôt collabos

Il est difficile aujourd'hui pour Interwood d'avoir une bonne visibilité. Mais le problème ne se situe pas seulement au niveau de sa trésorerie. Le directeur, Philippe Gueit, en convient : « J'aime bien l'humour, mais s'agissant des prix de l'iroko, ce n'est pas une plaisanterie. Le problème, aujour-

1. La société cambodgienne MACBI Asia Holding Co Ltd a aussi commandé à Interwood des échantillons de grumes gabonaises, toujours à destination d'Hô Chi Minh-Ville. Les Cambodgiens – il s'agit d'un certain Bernard Babot – semblent, eux, passer par la société mozambicaine Holding Moçambicana de Commercio (HMC). Le Mozambicain en question s'appelle Michel Royer. La réputation du Mozambique se dégrade : selon *Marchés tropicaux* (20/07/01), le trafic de drogue est devenu l'activité économique la plus importante de ce pays.

d'hui, n'est même pas une question de prix, c'est une question de trouver la marchandise. En Afrique, nous n'avons plus de certitude quant au lendemain et il nous faut travailler "au radar". » Le problème est général. Un importateur sud-africain aimerait bien réamorcer les importations d'okoumé de la filiale gabonaise d'Interwood, la « malheureuse » SHM, parce qu'il se rend compte que le meranti d'Asie du Sud-Est « devient de plus en plus rare, et la qualité […] se dégrade ».

Il n'en a pas toujours été ainsi. Les forestiers français exploitent la forêt gabonaise depuis les années 1890. Jusqu'à très récemment, les problèmes avec la clientèle ne se posaient pas. À vrai dire, les exploitants français de la forêt gabonaise n'ont pas toujours eu beaucoup de scrupules en matière de clientèle. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, la plupart de leur bois est destiné au Kaiser Guillaume II. Pendant toute la période de l'entre-deux-guerres, leur client principal reste l'Allemagne. L'okoumé du Troisième Reich est surtout utilisé dans ses industries, stratégiques, de matériels de transport : dans ses navires, dans les carrosseries de ses voitures, dans les cloisons de ses fameux wagons de chemin de fer. L'engouement des forestiers français pour le marché nazi était tel que les chargements de bois gabonais continuèrent jusqu'à la déclaration de guerre de septembre 1939 – et ce en dépit du fait que le Reich ne les payait plus !

En décembre 1938, des négociations se tiennent entre les importateurs allemands et la Chambre de commerce du Gabon, représentée par la Chambre syndicale des producteurs de bois coloniaux africains. Les Français proposent que leurs interlocu-

teurs remboursent les lots de bois encore impayés par « des livraisons échelonnées de charbons [allemands] sur plusieurs mois et peut-être même sur plusieurs années[1] ». Mais ils restent flexibles : « Il faut considérer la nécessité d'adapter la production d'okoumé du Gabon […] aux possibilités de paiement de l'Allemagne, pays qui peut absorber les trois cinquièmes de notre production, mais ne peut pas les payer régulièrement. »

Sans doute la bonne formule aurait-elle été trouvée : « Le conseil d'administration de la Chambre syndicale du 21 septembre dernier décidait à l'unanimité moins une voix de proposer pour 1939 le "*statu quo*", c'est-à-dire sortie d'okoumé limitée à 12 000 tonnes par mois de janvier au 30 juin 1939. » Ce conseil d'administration comprenait les représentants de soixante-douze sociétés forestières franco-gabonaises. Elles pensaient toutes au long terme : « Au mois de mai 1939, une nouvelle étude de la situation interviendra. La Chambre de commerce invitera chaque entreprise forestière à donner son avis sur différentes suggestions tendant à remanier […] le système des exportations pour l'année forestière juillet 1939/juin 1940, cela en tenant compte de la situation du moment. »

La situation n'était pas propice aux bénéfices des forestiers français en question, qui dominaient l'économie de la colonie depuis déjà un demi-siècle. Les colons du futur Gabon se montreront singulièrement hostiles à l'appel du 18 juin 1940.

1. *Note de la Chambre de commerce du Gabon établie en collaboration avec la Chambre syndicale des producteurs de bois coloniaux africains*. Vous avez dit « collaboration » ? En 1940, le président de la Chambre de commerce du Gabon, un certain Aumasson, prit la tête des colons vichystes.

Le pays de l'okoumé, défendu par 1 300 hommes, trois bombardiers, l'aviso *Bougainville* et le sous-marin *Poncelet*, est le seul endroit en Afrique-Équatoriale française où les Forces françaises libres rencontrent une résistance armée. Pour la première fois en cette guerre, les Français s'entre-tuent. On relève trente-six morts[I].

Cooptations

Le Gabon sélectionne ses initiés, et réciproquement

Il semble qu'aujourd'hui les gaullistes ont la situation forestière du Gabon bien en main. Quand, en 1993, l'homme d'affaires et trafiquant d'armes Walid Koraytem[II] verse 76 224 euros sur le compte personnel du président Bongo en échange d'une

I. Parmi lesquels l'inspecteur principal des Eaux et Forêts des colonies, Henri Heitz, dont la monographie *La Forêt du Gabon* est publiée à titre posthume à Paris en 1943. L'ouvrage, encore un classique, comporte en guise de préface un hommage à l'auteur écrit par un certain Philibert Guinier (dont *L'Écologie forestière* est publié en 1995 par l'École nationale des eaux et forêts de Nancy). M. Guinier retrace ainsi le parcours d'Henri Heitz : « Séduit par l'attrait de la colonie, passionné par le rôle qui incombe au forestier, il se donnait pleinement à sa tâche, menant de front le métier administratif et les études techniques. […] Au moment de la déclaration de guerre, en septembre 1939, il se trouvait en congé. Obéissant à un ordre formel, et malgré son désir d'être mobilisé, il rejoignit la colonie. Après l'armistice, il se trouva entraîné dans le drame qui ébranla alors certains pays d'outre-mer. Agissant suivant sa conscience, il resta fidèle aux ordres de la métropole et, toujours désireux de servir, participa à la défense de la colonie à la tête d'un groupe franc. Le 9 novembre 1940, il était mortellement blessé devant Libreville ; la croix de la Légion d'honneur, accompagnée d'une belle citation, a consacré son héroïsme. »

II. Son ancien associé dans ce trafic, Adnan Kashoggi, est le beau-frère de Mohamed al-Fayed, devenu, avec Jörg Haider, un des supporters les plus fervents de Muammar Kadhafi en Europe. En 2000, le fils du colonel, Mohamed Sayef al-Islam Kadhafi, a installé une chaîne de stations-service en Autriche.

concession forestière dans le Nord du pays, son cadeau est accompagné d'une recommandation chaleureuse de l'ancien ministre de la Coopération Robert Galley[I]. Jadis trésorier du RPR, ce dernier aurait rassuré Omar Bongo sur le fait que le projet de Walid Koraytem ne nuisait pas « aux intérêts français en Afrique[II] ». C'est du moins ce qu'affirme Claude-Éric Paquin, l'ancien directeur général d'Altus Finances, la filiale du Crédit Lyonnais qui semble avoir financé le cadeau en question. Il n'est pas sûr que le généreux Koraytem ait revendu la totalité de sa forêt aux « intérêts malaysiens », comme le rapportait plus tard le seul enquêteur à avoir manifesté le moindre intérêt pour la suite de cette affaire. En 2001 le représentant à Dubaï de la firme gabonaise Bordamur, filiale du géant forestier malaysien Rimbunan Hijau, s'appelle toujours Walid Koraytem[III].

I. Comme Jacques Godfrain, cet ancien ministre est membre du comité d'honneur du Mouvement initiative et liberté (MIL), formation à la droite de la droite.

II. Lire *Le Monde* du 29/07/99. Pour Robert Galley les intérêts français en Afrique et ceux de Jacques Chirac sont quasi identiques. En avril 1995, une délégation du maire de Paris, candidat à la présidence de la République, descend au Gabon pour battre campagne. Elle est composée de Robert Galley, Jacques Godfrain et Robert Bourgi, l'avocat d'Omar Bongo. La réception tourne à la réunion de famille : le comité Chirac local, sous la présidence d'honneur de Jacques Foccart, est dirigé par Édouard Valentin (président de la filiale gabonaise de l'assureur AGF) ; la femme de celui-ci est alors l'une des secrétaires particulières du président gabonais ; la fille des Valentin a épousé le Premier fils du pays, Ali Bongo.

III. Le rapport entre Walid Koraytem et Alain Cellier, qui gérait pour lui des comptes « omnibus » en Suisse, reste aussi à clarifier. Il est curieux que l'entreprise Antée Conseil d'Alain Cellier, un proche de l'ancien ministre Gérard Longuet, soit localisée à la même adresse que la société immobilière de M. Toussaint Luciani : 7 rue Beaujon.

Au sein de la très forestière Association France-Gabon (AFG), il est vrai que l'on ne trouve pas que des héritiers du général de Gaulle. Cette belle association organisait, en février 2001 au Sénat français, un colloque consacré à « L'avenir du secteur forêt et environnement au Gabon ». L'événement était promu par la ministre socialiste de la Culture Catherine Tasca, grande amie d'Omar Bongo et présidente sortante de l'AFG[1]. Le président actuel de l'AFG, Jacques Pelletier, est un ancien ministre de la Coopération de François Mitterrand (1988-1991). Ce jour-là, les invités au palais du Luxembourg comptaient même un écologiste américain : il s'est enflammé, devant un auditoire respectueux, pour le « mystère » du continent africain. Tout le monde était d'accord ce jour-là, à gauche comme à droite, francophones ou Anglo-Saxons, avant le cocktail et après : au pays d'Omar Bongo, les forestiers sont bons pour l'environnement.

Comme la plupart des rapports françafricains, les documents déposés par l'Association France-

I. Elle est aussi la fille d'Angelo Tasca, directeur de cabinet du ministre de l'Information du maréchal Pétain (un commun héritage pétainiste fut l'un des points d'entrée du réseau Mitterrand au Gabon d'après-guerre). Le projet de ce colloque a été conçu peu de temps après la mort fin mars 2000, dans un accident de la route, du héraut incontesté de la lutte pour la conservation des forêts africaines, le bouillonnant et très médiatique Giuseppe Vassallo. Ce consul honoraire du Gabon à Milan, fin connaisseur des milieux du pouvoir gabonais, luttait depuis des années pour la protection de la zone des chutes d'Ipassa-Mingouli, sous la coupe des Rougier. De nombreuses associations internationales avaient rejoint son initiative Brainforest, qui programmait pour avril 2000 l'opération « Nkoul » – le relais d'un message par tam-tam, de village en village, depuis les chutes jusqu'à la capitale. Le 14 avril, deux semaines après la mort de Vassallo, le responsable gabonais de Brainforest a été cambriolé, ce qui a voué à l'échec cette opération. Le 11 mai, il a été licencié de son poste de webmaster des Nations unies à Libreville.

Gabon à la préfecture de police de Paris ne sont pas dépourvus d'une certaine ambiguïté. Il faut comprendre qu'il y a deux AFG. Le 27 mars 1980 est déclarée auprès des autorités de la ville une Association France-Gabon qui a pour objets :

« a) d'aider à promouvoir sur les plans culturel, économique, social et politique d'étroites et amicales relations entre la France et l'État gabonais,

b) de faire connaître à l'opinion publique française l'effort de développement de l'État gabonais et ses réalisations en tous les domaines,

c) de coopérer avec les organismes et associations qui, en France et à l'étranger, poursuivent les mêmes buts généraux et particuliers.[I] »

Le premier président de l'AFG est le sénateur des Hauts-de-Seine et ancien ministre de l'Économie de Jacques Chirac (1974-1976), Jean-Pierre Fourcade ; le premier vice-président est le vice-Premier ministre du Gabon, l'incontournable Georges Rawiri. Le président du comité de patronage de cette association à but non lucratif est alors le PDG d'Elf, Albin Chalandon. Si les membres gabonais de ce comité comprennent une poignée de conseillers spéciaux du chef de l'État ainsi que le futur ministre de l'Environnement Hervé Moutsinga, la partie française est assez symptomatique. Elle comporte entre autres : Xavier Gouyou-Beauchamps, à l'époque PDG de la Société financière de radiodiffusion (la SOFIRAD[II]), Jacques Menard,

I. Le 21 juillet 1982 la préfecture de police reçoit une mise à jour de ces statuts. Entre temps l'AFG avait déménagé au 11 rue Lincoln.
II. La SOFIRAD détient 40 % du capital de la radio Africa n° 1, basée au Gabon. Jean-Noël Tassez, ami de Jean-Christophe Mitterrand, a été nommé PDG de la SOFIRAD en 1994, et conseiller en communication d'Omar Bongo en 1999. En 2001, il a été mis en examen dans l'affaire de l'Angolagate.

sénateur des Deux-Sèvres[I], Jean Dromer, PDG de la Banque internationale pour l'Afrique occidentale, et Chantal Bismuth, médecin des Hôpitaux de Paris[II]. Le comité exécutif de l'AFG au moment de sa création est présidé par Michel Essongue, directeur de cabinet civil d'Omar Bongo et président du conseil d'administration de l'une des plus vieilles sociétés forestières du pays, la Compagnie forestière du Gabon (CFG). Le vice-président est Jean-Paul Benoît, directeur d'un cabinet ministériel, futur Monsieur Afrique du parti radical de gauche. Figurent encore dans ce comité Maurice Delauney, ancien ambassadeur au Gabon, expert de la SOGABEN (déchets nucléaires), et André Tarallo, le Monsieur Afrique d'Elf.[III]

Tous ces gens s'associent le 27 mars 1980. Leur groupe s'installe 4 avenue Franklin-D.-Roosevelt, à Paris. Le 20 mai de la même année, une « autre » Association France-Gabon est créée dans la capitale française, au 7 rue de Ponthieu. Elle a pour objets :

« – de resserrer encore les liens d'amitié entre les peuples gabonais et français,

– de permettre à tous les Gabonais séjournant ou désirant venir en France d'obtenir toute aide et tous les renseignements dont ils auraient besoin,

I. Département dont la préfecture, Niort, abrite le siège social des Rougier.

II. Elle est devenue en 1989 conseillère de la Défense auprès du ministre de la Santé. Au Gabon, le pétrole, le nucléaire, le militaire et la recherche médicale sont étroitement imbriqués. Lire Dominique Lorentz, *Une guerre*, Les Arènes, 1997.

III. Les autres membres sont Henri Sylvoz, président de la COMILOG, Paul Bory « administrateur de sociétés au Gabon », Éric Chesnel, « chargé de mission », et Pierre Bussac, directeur général adjoint de l'Agence générale de presse.

– de donner aux membres adhérents français toutes possibilités pour résoudre les problèmes qu'ils pourraient avoir, qu'il s'agisse de prospection professionnelle au Gabon ou de voyages d'affaires ou d'agrément.[I]»

On se demande si Walid Koraytem avait lu ces lignes. Ou s'il avait vu une première mouture du document qui ajoutait : « Faire connaître aux Français l'essence ancestrale de la philosophie gabonaise faite de fraternité, d'accueil, et d'hospitalité poussés à un point insoupçonnable pour nous. Se découvrir pour mieux se connaître, loin de clichés faciles, et par là même s'apprécier et s'aimer. »

Reste à savoir pourquoi, juste à ce moment-là, les deux peuples avaient tant besoin de mieux se connaître et s'aimer.[II]

Décimations

La grume vaut plus que l'humain

Au grand soulagement de tous, écolos et exploitants forestiers confondus, le Gabon est un pays très peu peuplé. Moins de monde, moins de conflits sociaux. On oublie que cette sous-population est

I. Les autre buts sont, plus prosaïquement, « organiser des voyages d'études pour les différentes professions commerciales, industrielles et libérales tant pour les Gabonais en France que pour les Français au Gabon » et « organiser en France et au Gabon toutes manifestations qui permettraient d'exalter l'amitié et la coopération entre les deux peuples ».

II. Le président fondateur de l'AFG bis est Louis Texier, architecte breton ; son vice-président, Noël Assogo, est un conseiller d'Omar Bongo. Les autres fondateurs sont Claude Labrune, « hôtelier », Roger Silbers, « relations publiques », et Jean-Paul Beuscher, « directeur de société ». Le vice-président d'honneur de l'AFG bis est l'ancien général Léon Cuffaut, héros discret de nombreuses guerres.

due en large part aux ravages causés autrefois par l'industrie forestière. Avant la guerre, note un historien, « le fonctionnement de l'espace-Gabon s'est […] trouvé entièrement subordonné à un dispositif qui mit les "régions réservoirs" de l'intérieur au service d'un espace économique confondu avec l'aire de flottabilité des bois. […] Les perturbations engendrées par les migrations forcées de travail affectaient autant les zones de départ que les zones d'accueil par suite des déséquilibres mortels qu'elles installaient dans les systèmes de vie. […] Parmi ces déséquilibres, le plus gros de conséquences était celui du *sex-ratio*. […] L'inégalité numérique des sexes favorisant la prostitution et l'adultère activa la diffusion de maladies vénériennes à effets stérilisants. […] Un tel déséquilibre […] perturbait fâcheusement un système de production indigène qui ne fonctionnait que grâce à la complémentarité du travail des hommes et des femmes. […] Cette dislocation de l'unité familiale de production avait été la cause principale des famines des années 1920.[I]» Ces famines, catastrophiques, ont coûté la vie à plusieurs centaines de milliers de personnes.[II]

I. Roland Pourtier, *Le Gabon*, L'Harmattan, 1989.

II. On agissait, comme souvent, en toute connaissance de cause. En 1927 un observateur notait : « Dans le problème de la main-d'œuvre, la partie la plus urgente à examiner par les colons est celle relative à la mortalité. […] Toute opération qui disloque la famille indigène amène fatalement sa perte. » (Antonin Fabre, *Le Commerce et l'exploitation des bois du Gabon*). Le problème de main-d'œuvre s'est posé dès le début du siècle. En 1909, un bulletin de l'association Union congolaise indique : « Il semble résulter des renseignements pris à bonne source qu'on pourrait tenter l'introduction au Congo français d'un assez grand nombre de nègres créoles de la Louisiane qui ont conservé l'usage de notre langue. Il est vrai qu'un essai d'importation de quelques Noirs de

On connaît depuis un certain temps les réticences des vieilles firmes européennes à décaisser des compensations aux victimes du travail forcé. Il est à craindre que l'ancien *Untermensch* noir soit considéré comme encore moins méritant de telles faveurs que son confrère blanc. L'on peut se réjouir que la pratique du travail forcé, qui a continué jusque dans les années 1950 dans la filière bois africaine, n'ait plus cours. Pourtant, le lien entre exploitation forestière et mortalité africaine persiste. Pour l'observer, il faut sortir du pré carré français. Mais on ne sort pas pour autant du capital français : on arrive au Liberia, où un certain Charles Taylor – ex-seigneur de la guerre reconverti en président – est depuis 1989 le fer de lance d'une offensive libyo-françafricaine[1].

En 2001, les deux plus grands importateurs de bois libérien sont la France et la Chine. Au printemps, ces deux pays s'associent au sein des

Cuba sur une des concessions de la Sangha n'a pas donné de bons résultats, mais il apparaît que cet insuccès est dû à des causes toutes spéciales dont il est aisé d'empêcher le retour. » Le *modus operandi* des « entreprises de recrutement » qui voyaient le jour à cette époque connaissait un précédent assez évident. Dans la publicité pour une firme de la région de Mayumba, on lit : « Pour donner satisfaction aux désirs exprimés par plusieurs clients, nous avons l'avantage de vous communiquer un nouveau tarif applicable pour l'année 1911 qui, nous l'espérons, vous donnera satisfaction. Par travailleur exporté, nous percevons une somme fixe de 35 francs. […] Comme par le passé, nous déclinons toute responsabilité pour les délais de livraison, les hommes malades ou trop faibles, ces gens étant engagés devant l'administration locale qui a soin d'éliminer les non-valeurs. La modicité de notre tarif ne nous permet pas non plus de répondre des cas de désertion, ou des accidents qui pourraient se produire, soit devant vous, soit devant l'Administration, notre rôle cessant une fois l'homme embarqué. » (cité *in* Catherine Coquery-Vidrovitch, *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires, 1898-1930*, École des hautes études en sciences sociales, 1972).

1. Lire [LF, 80-91].

Nations unies pour bloquer l'imposition d'un boycott sur les grumes libériennes, envisagé par le Conseil de sécurité. En décembre 2000, un panel d'experts avait remis au Conseil un rapport faisant état, au Liberia, de l'implication directe de l'industrie forestière dans l'approvisionnement en armes des rebelles du Revolutionary United Front (RUF) en Sierra Leone voisine. C'était, bien évidemment, le moment d'agir. Les gens du RUF avaient fait la une à plusieurs reprises au cours des années précédentes. Des journalistes intrépides avaient tenté, avec un succès inégal, d'évoquer l'idéologie un peu floue de ces rebelles, mais ils avaient mieux réussi à ramener des images de cette politique consistant à amputer à des civils un bras ou les deux, une jambe ou les deux – après leur avoir demandé lesquels ils préfèrent garder.

Au moment où le RUF tranche, pille et viole, tout en recrutant des enfants pour l'aider dans cette tâche, ses sponsors les plus ardents sont les exploitants forestiers du Liberia. Ceux-ci ne versent pas seulement, en bons contribuables, des millions de dollars par an à la « trésorerie » très poreuse de Charles Taylor, dont une partie est investie ensuite dans la prolongation de la guerre. Les enquêteurs des Nations unies déclarent aussi que certains forestiers, les plus gros exportateurs, s'occupent eux-mêmes de l'achat des armes et de son acheminement depuis les banlieues est-européennes jusqu'à la frontière sierra-léonaise, zone riche en bois de grande valeur, en passant par les aéroports des pays africains amis du clan Taylor.

Ce premier rapport des Nations unies est suivi d'un second en octobre 2001. Malheureusement,

il semble bien que l'intérêt des deux textes sera largement historique : le bois libérien continue à inonder les ports français en 2002, sans relâche. Il est vrai que les recommandations du second rapport étaient un peu bidonnées. Au lieu de s'attaquer au problème principal, l'implication de l'activité forestière dans une guerre – connexion confirmée aussi clairement que dans le rapport précédent –, ses auteurs suggèrent seulement d'améliorer le taux de transformation locale du bois, pour permettre l'accroissement de la valeur ajoutée des inévitables exportations. L'expert forestier que le Conseil de sécurité a embauché pour donner son avis sur cette question, un certain Didier Boudineau, est un ancien responsable d'Interwood.

Les archives d'Interwood sont – pour l'instant – dans un meilleur état que les archives jaunissantes et lacunaires de la Coloniale. Le 19 septembre 2001, un responsable de Sivobois, filiale ivoirienne d'Interwood, écrit à Paris : « M. Fawaz est ouvert à toutes nos propositions pour achat de grumes du Liberia », et il propose, « compte tenu de notre relation », de servir de « relais »[1]. Il est fort probable que ce M. Fawaz n'est autre que Hussein Fawaz – dont l'ouverture d'esprit est bien connue. Propriétaire de la société SLC – dont le fils du président, Charles « Chuckie » Taylor Jr, est le PDG –, Hussein Fawaz s'est montré particulièrement

1. Comme souvent, les forestiers français comptent sur les Italiens bien placés. Le même responsable confie : « Je dois voir M. Plebani la semaine prochaine pour étudier toutes possibilités d'achat depuis le Liberia, à noter qu'il a définitivement réglé son problème avec son associé, il est maintenant le seul maître à bord. » Ce Gianluigi Plebani machiavélique est le consul d'Italie à San Pedro, en Côte d'Ivoire, d'où est exportée une part majeure du bois libérien.

généreux envers les guérilleros du RUF : une de ses concessions forestières, mitoyenne de la Sierra Leone, est devenue leur base arrière.

Le second rapport du panel d'experts déclare : « La région de Kailahun en Sierra Leone constitue le cordon ombilical stratégique entre le RUF et le Liberia, sans lequel sa source d'approvisionnement serait sérieusement affectée. Le Liberia offre un sanctuaire et un espace pour stocker les armes et pour garder les unités armées en activité et à l'entraînement. Une zone particulièrement importante est la concession de la société forestière libérienne SLC, le long de la frontière sierra-léonaise. […] Plusieurs sources ont indiqué […] que c'est une zone où les armes du RUF sont stockées, et par laquelle le RUF peut pénétrer facilement en territoire libérien.[1] »

C'est justement grâce à cette base arrière que le RUF aurait effectivement réussi à contourner le processus de désarmement en cours en Sierra Leone. Le rapport de l'ONU indique que « la plupart » de ses armes en bon état étaient à ce moment précis stockées du côté libérien de la frontière.

Comme plusieurs sociétés forestières au Liberia, celle de Charles Taylor Jr dispose de sa propre milice. Normal : il est lui-même chef de l'escadron de la mort « SWAP ». Son associé, le trafiquant d'armes et exploitant forestier Leonid Minin, a reçu le panel d'experts de l'ONU dans sa cellule d'une prison italienne. Il a raconté l'implication du Premier fils, pendant l'été 2000, dans une livraison d'armes et de munitions en provenance d'Ukraine. Valeur : un million de dollars. L'importation du

I. Notre traduction.

matériel, pour laquelle la signature du putschiste ivoirien Robert Gueï s'est révélée utile, a été organisée par un autre forestier et ambassadeur libérien, celui-ci encore libre, Mohamed Salamé.

Le 28 mai 2001, un responsable de Sivobois transmet à Interwood les « mille et mille excuses » de son fournisseur, la société Bureaux Ivorian Ngorian (BIN), concernant un « big problème » – un tas de grumes facturées comme étant du sapelli et qui se révèlent en fait être du kosipo, moins prisé sur le marché. Si pour Interwood de telles erreurs sont inacceptables, commercer avec la société BIN, propriété de Mohamed Salamé, n'a pas l'air de poser de problème du tout.

La deuxième société de Salamé, Salami Molowi Inc. (SMI), possède une milice dans le comté de Lofa, dirigée par un de ses actionnaires, le général Cocoo Dennis. Durant la guerre civile au Liberia, l'unité « Sabebo » du général est devenue célèbre par l'ampleur des atrocités qu'elle a commises contre les civils. Courant 2001, Mohamed Salamé a violé à deux reprises l'interdiction de sortie du territoire libérien émise contre lui par le Conseil de sécurité en juin de la même année[1].

Le 19 septembre 2001, Interwood demande au forestier libanais Victor Haïkal, interdit lui aussi de sortie du territoire libérien, de patienter un peu pour sa prochaine commande. Il faut d'abord trouver les acheteurs pour « beaucoup de lots

1. Début mai 2002 – six mois après la publication du second rapport onusien, dans lequel les activités illégales de Mohamed Salamé sont longuement évoquées –, Interwood a pris contact avec lui personnellement. Elle l'a remercié pour un lot de movingui bien arrivé, et l'a prévenu qu'un membre de l'équipe parisienne serait en visite mi-mai au Liberia…

invendus » en France : un bel exemple de gestion durable, sinon de la forêt, au moins de la société mère. Mais « il ne faut pas s'inquiéter », écrit un responsable d'Interwood. En tout cas, « comme tu vois, nous ne t'oublions pas ». Le 6 mars 2001, Interwood avait viré 45 734 euros à la société de Haïkal, Forest Hill Corporation (FHC), depuis son compte du Crédit commercial de France ; le 11 avril 2001, elle a viré 53 357 euros de plus, depuis la banque Natexis. Interwood est le client exclusif du niangon coupé dans la concession de 300 000 hectares de Haïkal, dans le comté de Lofa. En août 2001, Amnesty International publie *Liberia : tueries, torture, et viol continuent dans le comté de Lofa*. Nous ne l'oublions pas.

Dans un fax du 23 octobre 2001, un responsable d'Interwood et le propriétaire de VH Timber se tutoient. Alain, en besoin de bahia, souhaite bon courage à Victor. Sans doute ce Victor Hannig a-t-il déjà du courage : le 29 août 2001, la base de sa société Liberia Wood Management Co à Gbopolu a été attaquée par des rebelles du Liberians United for Reconciliation and Democracy (LURD). La scierie était ciblée, selon un représentant du LURD cité dans le second rapport des Nations unies, « pour la décourager de faire des affaires avec le président Taylor ».

L'intimité entre Hannig et les agents d'Interwood s'explique facilement. En 2000, la société française lui a acheté pour plus de 450 000 euros de bois. Mais il reste à expliquer, en revanche, le virement cette année-là de 7 622 euros à « Mme Hannig »…

Le 22 mai 2001 Philippe Gueit adresse une note manuscrite à deux de ses proches collaborateurs :

« Au Liberia, nous finançons déjà la production et pendant ce temps M. G[range] récupère ses avances sous forme de bois qu'il ne paie pas. (Ne *pas* lui dire ceci bien sûr.) »

M. Grange, de la scierie Ivoirienne de grumes et débités (IGD), n'est pas le seul à n'être au courant de rien. Ou à ne pas vouloir savoir. Dans un fax « urgent » du 11 juin 2001, un responsable d'Interwood insiste, à propos d'un chargement de tiama d'origine libérienne destiné à l'importateur américain Pat Brown : « Avons besoin d'être certains qu'on n'a pas du marquage sur les fardeaux ! » Ceci à la demande des Américains, en quête peut-être d'une bonne conscience. « Ce sont des bois du Liberia, donc IGD exporte. Au niveau du marquage, le contrat est demandé sans mentionner le nom de la scierie sur les colis. » Ou encore : « Ces avivés sont sous hangar et ne portent aucun marquage "compromettant" pour le marché américain. »

En janvier 2001 Interwood effectue deux virements, pour 137 000 euros, à la Royal Timber Corporation, gérée par le trafiquant d'armes de nationalité hollandaise Gus Van Kouwenhoeven. Ce vieil ami de Charles Taylor est dénoncé noir sur blanc à plusieurs reprises par le Conseil de sécurité comme étant la clef de voûte de la violence forestière dans la région. Chez Interwood comme partout, on n'en avait rien à faire. Mais en 2002, les rebelles libériens du LURD, aussi sanguinaires que le régime qu'ils aimeraient remplacer, commencent à faire mal. Au fur et à mesure qu'ils approchent de Monrovia, la situation financière de Philippe Gueit se dégrade. Et son armateur préféré hausse ses tarifs de fret. Depuis la fin de l'année 2001, chez African

Leader, 116 avenue des Champs-Élysées, on paie plus cher l'assurance « risque de guerre » pour les chargements en provenance du Liberia. Il est des moments où le cynisme rencontre ses propres conséquences.

Mais la direction d'Interwood fait preuve d'une sérénité totale : « Malgré les derniers événements, nos positions au Liberia nous incitent à envisager une présence permanente sur place. Sur les dix prochaines années, ce pays devrait être en fort développement dans notre activité. »

Conclusion

Les forêts primaires d'Afrique centrale sont prises dans des enjeux qui dépassent largement la filière bois et les préoccupations écologistes.

La proximité entre Rougier et les réseaux Pasqua nous rappelle que, depuis des décennies, un prélèvement sur la rente forestière a été effectué au bénéfice des finances occultes du néogaullisme – comme sur les rentes pétrolière ou cacaotière. Cela nous a été confirmé par deux forestiers, avec pas mal d'appréhension. Le réseau Mitterrand, en cheville avec le réseau Pasqua, a eu un petit morceau du gâteau – au Cameroun et au Liberia, entre autres. Si Paris s'est tant battu en 2001 contre l'embargo sur le bois libérien, carburant évident d'une guerre civile, ce n'est évidemment pas pour des raisons morales…

Dans cette affaire, la Banque mondiale joue la partition de la vertu. Mais l'on a vu qu'elle savait parfaitement de quoi il retournait. Le psychiatre Bernard Doray démonte la comédie des « métiers du capitalisme globalisé et corrompu par la financiarisation, pour lequel la guerre comme la spéculation et l'économie mafieuse sont les plus hauts exercices de l'accumulation ultra-rapide du profit ». Cela requiert « la fabrication d'un théâtre de la vertu », avec des leurres, des « hommes-masques »[1], comme ce Giuseppe Topa, expert

1. Bernard Doray, « Bénéfices secondaires », *in Mouvements* n° 21-22, mai 2002, p. 79.

forestier de la Banque, qui félicite les autorités camerounaises pour la rigueur et la transparence des adjudications de concessions forestières en 2000. Les accommodements de certaines associations écologistes, qui laissent l'essentiel de la certification du bois aux organisateurs du saccage, selon le principe en vogue de l'autorégulation, participent du même théâtre.

Au Cameroun, ce pillage ne nourrit pas directement une guerre civile. Mais c'est le cas depuis plus d'une décennie, avec les diamants, pour le binôme Liberia-Sierra Leone. Et au Congo-Brazzaville, le bradage massif des forêts a contribué à financer les énormes appétits d'un régime criminel contre l'humanité[I]. Son chef, Denis Sassou Nguesso, ne cesse d'être loué et défendu par quantité de plumitifs. Le 6 juin 2000, le recteur de la Sorbonne, Charles Zorgbibe, et le directeur de la *Revue de politique internationale*, Patrick Wajsman, sont allés lui décerner le « prix du Courage politique ». Eux aussi participent de ce « théâtre de la vertu » qui « organise l'assentiment public à la régression de la démocratie et l'anesthésie de l'opinion nécessaires à des entreprises guerrières qui bafouent toutes les lois de l'humain[II] ».

Le vrai problème est là : quand la dérégulation prive de toute protection l'écosystème et de tous droits des millions d'êtres humains, il s'agit bien d'une « entreprise guerrière ». Les motifs en sont

I. À cet égard, les accusations portées par François-Xavier Verschave [NS] ont été confortées par le jugement de la cour d'appel de Paris, en date du 3 juillet 2002. Il a été acquitté sur le fond dans le procès intenté par Denis Sassou Nguesso et deux autres chefs d'État en raison du « sérieux des investigations effectuées ».
II. Bernard Doray, article cité, p. 80.

toujours mêlés : les restes de la première guerre froide (relayée par la nouvelle, la « guerre contre le terrorisme », à laquelle se sont immédiatement ralliés les dirigeants des pays d'Afrique centrale) s'amalgament à la criminalité financière en voie de mondialisation. Face à cette loi de la jungle, les combats pour l'environnement, la démocratie, le refus de l'exploitation et de la misère, convergent. Dans ce combat pour le droit et les droits, la préservation et la promotion des forêts primaires sont finalement très proches de celles de la Cour pénale internationale ou des systèmes de santé publique. Parce que ce combat commence à être relégitimé et mieux compris, il remporte de premiers succès. La dérégulation n'est pas une fatalité. La construction concertée et progressive d'un édifice de biens publics mondiaux, restreignant le nombre des espaces sans lois, est de l'ordre du possible.

Principaux sigles utilisés

AFD : Agence française de développement (successeur de la CFD)

BP : British Petroleum

CA : Crédit agricole

CADEC : Caisse de développement de la Corse

CFA : Communauté financière africaine
Valeur du franc CFA : 0,003 euros (0,02 FF) jusqu'à début 1994 et 0,0015 euros (0,01 FF) ensuite

CFC : Compagnie forestière du Cameroun

CFD : Caisse française de développement (remplacée par l'AFD)

CIA : Central Intelligence Agency (États-Unis)

CIAT : Comptoir international d'achat et transit Afrique export

CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

DST : Direction de la surveillance du territoire

FIBA : Banque française intercontinentale

GLNF : Grande Loge Nationale Française

MINEF : Ministère de l'Environnement et des Forêts (Cameroun)

ONG : Organisation non gouvernementale

ONADEF : Office national pour le développement de la forêt (Cameroun)

ONU : Organisation des Nations unies

PDG : Président directeur général

PMU : Pari mutuel urbain

RDPC : Rassemblement démocratique du peuple camerounais

RPF : Rassemblement pour la France

RPR : Rassemblement pour la République (France)

SARL : Société à responsabilité limitée

SCI : Société civile immobilière

SEBC : Société d'exploitation des bois du Cameroun

SESAM : Société d'exploitation forestière de la Sangha-Mbaéré

SFID : Société forestière et industrielle de la Doumé

SIBAF : Société industrielle des bois africains

SOFIBEL : Société forestière de Bélabo

SOGABEN : Société gabonaise d'études nucléaires

TIB : Transformation intégrée du bois

TRADEX : Société de trading et d'exploitation de pétrole brut et de produit pétrolier

UFA : Unité forestière d'aménagement

UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, les sciences et la culture

UTC : United Transport Cameroon

WWF : World Wide Fund for Nature

Abréviations des sources les plus citées

[**CPC**] : Alain Laville, *Un crime politique en Corse. Claude Érignac, le préfet assassiné*, Le Cherche-midi, 1999

[**ED**] : François-Xavier Verschave, *L'Envers de la dette. Criminalité économique et politique au Congo-Brazza et en Angola*, Agone, 2001

[**LF**] : François-Xavier Verschave, *La Françafrique. Le plus long scandale de la République*, Stock, 1998

[**NC**] : François-Xavier Verschave, *Noir Chirac. Secret et impunité*, Les Arènes, 2002

[**NP**] : François-Xavier Verschave et Laurent Beccaria, *Noir procès. Offense à chefs d'État*, Les Arènes, 2001

[**NS**] : François-Xavier Verschave, *Noir silence. Qui arrêtera la Françafrique ?*, Les Arènes, 2000

[**SF**] : Agir ici et Survie, *Le Silence de la forêt. Réseaux, mafias et filière bois au Cameroun*, (Dossier noir n° 14), L'Harmattan, 2000

Table des matières

Préambule
de la Françafrique à la Mafiafrique 9
Services et mercenaires 11
Pétrole et dette 14

Introduction
ratiboisement durable 17

Mode d'emploi 19

I. Hôtes et voisins
de la maison Rougier

Par amour du bois 21
Centres à fric en Afrique centrale 23
Aux Champs-Élysées 29
Jeux dangereux 31
Négoce et énergie 34
Joyeux Noël 38
L'ami Sassou 44
Les Pasqua ne sont pas loin 47
Créativité financière 53

II. Yaoundé : nuée sur la forêt

Comique 57
En famille 61
Les amis de Thanry 64
Bolloré, si pressé 68
Cadre flexible 72
Patrice Bois et son Grand-Maître 74
Promesses italiennes 78

Les jokers de Pallisco 83
Spécial Khoury 88
Un environnement très politique 91
Nuée 96

III. Un ministre entreprenant

Far East à Bélabo 99
Fadoul Afrique 102
Sécurité d'abord 104
Godfrain et la CFD 108
Avec l'ami Pierre 110
Retour au centre de l'Afrique 113
Fraternité 120

IV. Tombés pour la France

Coron « nonobstant » 123
De Coron à Interwood, du Cameroun à Monaco 128
Beaux parrainages 134
Saute-frontières 138
Si serviables Sahely 143
Le général Landrin et le bon Dr Stoll 150
Jumelage libyo-savoyard 154
Défaillances 158
Références 162
Cooptations 165
Décimations 170

Conclusion 181

Principaux sigles utilisés 185

Liste des abréviations 187

DOSSIERS NOIRS (17)

Agir ici – Survie

Le saccage des forêts primaires d'Afrique centrale est infiniment plus rapide et accompli que ne l'avouent les discours officiels des gouvernements africains et de leurs « bailleurs de fonds » occidentaux.

Sous la pression des mouvements écologistes, les seconds ont fait adopter aux premiers des réglementations, souvent très élaborées, qui sont censées protéger l'écosystème, la biodiversité, et garantir le « développement durable ».

Le résultat est exactement inverse.

Voici plusieurs études de cas assez exemplaires, où les opérateurs français occupent une place privilégiée. Pour comprendre comment s'organise ce pillage, il fallait analyser les agissements de nombreuses sociétés (Rougier, Bolloré, Thanry, Pallisco, etc.) ; décrypter les liens entre des acteurs de l'exploitation et les réseaux mafieux, entre des hommes politiques occidentaux tels que Foccart, Godfrain, Pasqua, Chirac et leurs homologues africains ; enfin, suivre l'argent du bois depuis la Banque mondiale jusqu'aux coffres des paradis fiscaux, depuis les ventes de grumes jusqu'aux trafics d'armes.

11 €

ISBN 2-7489-0010-3